Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Empowered lives.
Resilient nations.

GREEN CLIMATE FUND

Programme des Nations Unies pour le Développement

Modèle de document de projet pour les PNA/projets de préparation financés par le Fonds Vert pour le Climat

Titre du projet : Mettre en cohérence la planification nationale et infranationale de l'adaptation au Sénégal		
Partenaire de mise en œuvre (Entité d'exécution FVC) : PNUD		**Modalité d'exécution :** Modalité de mise en œuvre directe (DIM)
Résultat du Programme pays /du PNUAD*:* **D'ici 2028, les systèmes de production, notamment les systèmes alimentaires, sont organisés de manière à préserver l'environnement, stimuler l'entrepreneuriat et l'innovation technologique, et garantir des emplois décents à la population, particulièrement aux plus vulnérables, y compris les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec un handicap et les migrants en zones rurales et péri-urbaines.**		
Extrant du plan stratégique du PNUD : *2.3.1 Les politiques de développement, les plans, les systèmes et les financements fondés sur des données et des risques incorporent des solutions intégrées qui tiennent compte du genre pour réduire les risques de catastrophe, faciliter l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, et prévenir le risque de conflit.*		
Catégorie de l'évaluation environnementale et sociale : FAIBLE		**Marqueur de l'égalité homme-femme du PNUD : GEN 2**
Identifiant du projet sur Quantum : 01002287		**Identifiant d'attribution sur Quantum : 1245717**
Numéro d'identification PIMS PNUD : 5969		**Numéro d'identification FVC : SEN-RS-005**
Date de démarrage prévue : 8 mars 2024		**Date d'achèvement prévue :** 8 mars 2027

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Date de réunion du PAC : 22 mai 2024

Brève description du projet :

Les changements climatiques affectent les principaux secteurs économiques du Sénégal. Parmi ceux-ci, les secteurs énumérés ci-dessous sont considérés comme prioritaires par la CDN : l'agriculture, la pêche, la santé, les zones côtières, les ressources en eau, la biodiversité, l'élevage et la réduction des risques de catastrophes. Des efforts sont faits pour éliminer des lacunes en matière de capacité d'adaptation au niveaux national et sectoriel, à travers trois initiatives du PNA appuyées par la GIZ, l'USAID et FEM-FPMA. Dans le cadre de ces initiatives, des PNA sectoriels visant à résoudre des questions sectorielles spécifiques sont en cours d'élaboration dans les secteurs suivants : la pêche, les ressources en eau (exécution partielle), l'agriculture, les zones côtières (exécution partielle), la santé, la réduction des risques de catastrophes, les infrastructures. Ces plans sectoriels contribuent à l'ensemble du processus d'élaboration du PNA et posent les jalons pour l'intégration de l'adaptation dans la planification sectorielle. Pour garantir un processus d'élaboration du PNA continu et à grande échelle intégrant le niveau national et les niveaux sous-nationaux, des efforts supplémentaires sont nécessaires. Ces efforts devraient cibler les secteurs qui ne bénéficient pas d'une bonne couverture (par ex. la biodiversité, l'élevage, le tourisme (notamment les zones côtières et les ressources en eau) et donner aux communautés les plus vulnérables des opportunités pour intégrer leurs priorités dans la planification sectorielle et nationale. L'objectif du projet est d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la planification infranationale, sectorielle et nationale. Un préalable nécessaire à l'atteinte de cet objectif à long terme est de surmonter les obstacles à la participation des acteurs sous-nationaux à la planification de l'adaptation nationale, et au niveau national pour garantir que les politiques et la dotation des ressources viennent en appui aux actions d'adaptation. Le projet proposé vise à surmonter les obstacles à travers un ensemble de résultats interdépendants.

Résultat 3.1 Renforcement de la gouvernance et de la coordination institutionnelle de la planification de l'adaptation*, afin d'éliminer les obstacles liés aux lacunes dans la coordination entre la planification de l'adaptation nationale et infranationale.*

Résultat 3.2 Production d'une base factuelle pour concevoir des solutions d'adaptation ayant un impact maximal, *visant à éliminer les obstacles liés au manque d'information et au manque de connaissances.*

Résultat 3.4 Augmentation du financement de l'adaptation, *visant à surmonter les obstacles, l'insuffisance du système de suivi et d'évaluation et du suivi du financement de l'adaptation climatique, les connaissances limitées sur l'accès au financement de l'adaptation et l'approche descendante dans la planification de l'adaptation au Sénégal.*

PLAN DE FINANCEMENT	
Subvention FVC	Dollars US 2 612 945,00
(1) Budget total géré par le PNUD	**Dollars US**: 2 612 945,00

SIGNATURES		
Signature : Njoya Tikum **Représentant Résident du PNUD** DocuSigned by: 34888DA1BFB045A...	**Approuvé par le PNUD** Signé par :	**Date/Mois/Année :** 05-Feb-2025

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Décaissement: Le Bureau de pays du PNUD est conscient des conditions de décaissement attribuées à la première tranche et aux tranches suivantes du financement du FVC, telles que spécifiées dans l'Accord-cadre (et en particulier la clause 4 de l'Accord-cadre). Dans la mesure où ces obligations reflètent les actions du PNUD, le PNUD doit s'assurer que les conditions sont remplies et qu'elles sont toujours respectées, et comprendre que la disponibilité du financement du FVC est subordonnée au respect de toutes les conditions énumérées dans l'Accord de financement (AF).

I. TABLE DES MATIERES

I. Table des matières 3
II. Défi du développement 3
III. Stratégie 6
IV. Résultats et Partenariats 16
V. Cadre des résultats du projet 23
VI. Plan de suivi et d'évaluation (S&E) 32
VII. Dispositions de gouvernance et de gestion 35
VIII. Planification et gestion financières 44
IX. Budget total et Plan de travail 47
X. Cadre juridique 54
XI. Gestion des risques 54
XII. Annexes obligatoires 56
Annexe A : La proposition de préparation et de soutien préparatoire approuvée par le FVC 58
Annexe B : La lettre de notification d'approbation du FVC 66
Annexe C : Le plan d'approvisionnement 67
Annexe D : Les termes de références du Conseil de direction du projet, de l' équipes de projet et du personnel du PNUD 72
ANNEXE F : Le journal des risques du PNUD 75
Annexe G : Rapport d'assurance qualité des projets du PNUD 78

II. DEFI DU DEVELOPPEMENT

L'indice de développement humain (IDH) n'a cessé d'augmenter au Sénégal, passant de 0,367 en 1990 à 0,514 en 2019. Le pays s'est classé 166ème (sur 189 pays) selon l'indice de développement humain du PNUD1[1]. De même, l'indice mondial d'adaptation de Notre-Dame de l'Université Notre-Dame classe le Sénégal au 151ème rang sur 182 pays en termes de vulnérabilité au changement climatique, et au 125ème rang sur 192 en termes de préparation à l'adaptation[2]. Depuis 2015, le taux de croissance économique est supérieur à 6 % et devrait rester élevé à près de 7 % en 2019, à l'instar de 2016 (6,36 %), 2017 (7,08 %) et 2018 (6,77 %). Le taux de croissance annuel de la population est de 2,6 %, avec 60 % de la population âgée de moins de 25 ans. L'incidence de la pauvreté est passée de 67,8 %

[1] PNUD (2019), Rapport sur le développement humain 2019.

[2] ND-GAIN - https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/, consulté le 10/03/23

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

en 1994 à 46,7 % en 2011 et était estimée à 40,0 % en 2015[3]. Le taux de chômage est plus élevé chez les femmes (22,6 %) que chez les hommes (9,8 %), et plus élevé dans les zones urbaines (19,7 %) que dans les zones rurales (12,3 %)[4].

Les tendances climatiques récentes sont caractérisées par le déplacement des précipitations isohyètes sur le pays, avec une diminution d'environ 200 mm par an, entre les périodes 1950-1970 et 1970-1990, même si une forte augmentation de 21 % a été observée au cours des trois dernières décennies[5]. La température annuelle moyenne a augmenté de 0,9 °C depuis 1960, soit un taux moyen de 0,20 °C par décennie. Pour l'avenir, la pluviométrie annuelle moyenne sur le pays à partir de différents modèles prévoit un large éventail de changements dans les précipitations pour le Sénégal, mais tend vers des diminutions comprises entre -2 % et -20 % d'ici 2035. La température annuelle moyenne devrait augmenter de 1 à 1,8 °C d'ici 2035[6]. Il y a eu au moins huit évènements d'inondations et quatre épisodes de sécheresse depuis 2002. Même si les inondations sont plus fréquentes, les sécheresses ont des conséquences plus graves et touchent beaucoup plus de personnes par événement. Rien qu'entre 1977 et 2002, six épisodes de sécheresse majeurs ont touché le pays. Les zones urbaines et rurales sont vulnérables aux inondations ; cependant, les zones les plus à risque sont celles de Dakar, Saint-Louis, Matam, Kaolack, Thiès, Diourbel, Kolda, Kaffrine et Tambacounda [7]. Avec un paysage très varié au Sénégal, allant du désert aux forêts tropicales et une gamme d'écosystèmes qu'elle contient (par exemple, les écosystèmes d'eau douce, côtiers, mangroves, d'estuaires, marins, etc.), il est absolument nécessaire de prendre en compte les variabilités et les vulnérabilités climatiques spatiales pour affiner les études existantes sur les impacts socio-économiques du climat dans l'ensemble du pays [8].

Pour sortir le Sénégal du cycle de la pauvreté d'ici 2035, dans le cadre d'une croissance forte, inclusive et durable, et en préservant l'environnement et les ressources naturelles, le pays s'est doté en 2014 d'un nouveau modèle de développement intitulé : Plan Sénégal Émergent (PSE) (2014-2023). Ce « Plan Sénégal Émergent » constitue le plan d'action du gouvernement pour les réformes de la politique économique et sociale. Composé de 27 projets phares et de 17 réformes, le PSE met l'accent sur une impulsion plus forte dans la création de richesses et d'emplois, le renforcement de la gouvernance, le développement de secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations notamment à travers la protection des groupes vulnérables et la garantie de l'accès aux services sociaux de base. Le PSE s'articule autour de trois axes stratégiques : (1) Transformation structurelle de l'économie et croissance, (2) Capital humain, protection sociale et développement durable, (3) Gouvernance, institutions, paix et sécurité.

Le PSE reconnaît que le changement climatique constitue un nouveau défi à relever, en particulier dans le contexte des phénomènes liés au climat tels que les inondations, l'érosion côtière, la salinisation des sols et la disponibilité de l'eau. Dans le même contexte, le PSE met particulièrement en évidence un défi unique de la capacité d'adaptation agricole dans le pays, y compris, mais sans s'y limiter, l'irrigation, l'utilisation d'engrais, la rotation et la diversification des cultures, l'utilisation de variétés et d'espèces tolérantes à la sécheresse et aux inondations, etc., entre autres pratiques agricoles intelligentes face au climat. Les objectifs du PSE, en matière de développement durable, sont de réduire la vulnérabilité de la population aux chocs résultant du changement climatique, mais aussi de préserver la base de ressources nécessaire pour soutenir une forte croissance à long terme. Le Plan d'action prioritaire (PAP 2019-2023) qui vient de paraître, qui est le plan opérationnel du PSE, et qui représente le document de référence pour toutes les interventions à moyen terme, prend en compte le changement climatique.

Au niveau ministériel, la Lettre de politique sectorielle de développement (LPSD) constitue le cadre de référence quinquennal de la planification. La LPSD présente les actions qui contribuent à l'atteinte des objectifs de développement, tels que définis dans le PSE. Dans le but d'harmoniser la formulation des LPSD, la Direction de la planification (DP) a mis au point un guide méthodologique pour l'élaboration des lettres de politique sectorielle de

[3] BAD (2017), Perspective économique africaine : Sénégal.

[4] ANSD (2016), Enquête Nationale sur l'emploi au Sénégal.

[5] ANACIM (2017), Atelier de planification PNA GIZ

[6] MEDD (2015), INDC.

[7] Think Hazard, part of Global Facility for Disaster Risk Reduction and Recovery - https://thinkhazard.org/en/report/217-senegal, consulté le 10/03/23

[8] Ibid

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

développement[9]. L'opérationnalisation de la LPSD passe par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action prioritaire triennal (le Document de programmation pluriannuelle des dépenses, DPPD), et d'un plan de travail annuel, le Projet annuel de performance (PAP).

Au niveau local, le cadre de planification comprend les Plans de développement départementaux (PDD) et les Plans de développement communaux (PDC). Les calendriers des PDD et PDC sont harmonisés et s'étendent sur une période de 5 ans. La planification budgétaire locale s'appuie essentiellement sur le Plan d'investissement pluriannuel (PIP) et le Plan d'investissement annuel (PIA) sur un horizon de 3 et 1 an, respectivement. Le PIP présente la liste des projets prioritaires pour l'autorité locale qui sont financés par le budget propre de la communauté et ceux qui nécessiteront un financement supplémentaire.

Le changement climatique est une menace fondamentale pour le développement durable du Sénégal et la lutte contre la pauvreté. Il touche divers secteurs économiques, notamment les zones côtières, les ressources en eau, la biodiversité, l'élevage et le tourisme. Les zones côtières ont connu une élévation du niveau de la mer d'environ 1,4 millimètre par an depuis le milieu du 20ème siècle[10]. Dans la zone côtière de Saly, 30 % des plages ont été perdues, ce qui représentait la principale attraction touristique de cette région. Sur l'ensemble des côtes, les projections estiment qu'entre 55 et 86 km2 de plages disparaîtront d'ici 2100 suite à une recrudescence de l'érosion côtière. Parallèlement, environ 6 000 kilomètres carrés de zones de plaine, principalement les zones estuariennes, seront inondés. Cela impliquerait la disparition de toutes les mangroves existantes[11]. La valeur économique des pertes attendues induites par les risques naturels et le changement climatique sur l'ensemble du littoral, d'ici 2080, est estimée à 3,1 milliards de dollars US, représentant un quart du PIB de 2010 et environ 35 % du PIB de la zone côtière pour la même année [12].

Pour un pays dont la zone principale est située dans la zone sahélienne, une réduction de la pluviométrie annuelle aura un impact significatif sur la disponibilité des ressources en eau. Une baisse considérable du niveau des nappes phréatiques allant de 5 m à 10 m est attendue d'ici 2100 [13]. Les impacts prévus sur les ressources pastorales sont liés à une dégradation quantitative et qualitative due à la pénurie d'approvisionnement en eau qui limite la productivité primaire des pâturages et favorise les espèces animales les moins souhaitables.

Le Sénégal se prépare à faire face à cette menace fondamentale. Depuis 2015, des actions ont été engagées avec divers partenaires techniques et financiers impliqués à la demande des dirigeants sénégalais pour faire avancer le processus du PNA comme moyen de soutenir l'engagement du Sénégal en matière d'adaptation à l'Accord de Paris. Un plan d'adaptation financé par l'USAID pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture a été élaboré en 2016. Des évaluations préliminaires fondées sur la science, financées par la GIZ ont été menées pour l'eau, l'agriculture et les zones côtières en 2018-2019 afin de faire avancer le processus du PNA. De même, un projet de PNA financé par le FEM en appui aux évaluations dans les domaines de la santé, des infrastructures, de l'agriculture et des inondations est en cours. Un projet de PNA financé par le Québec pour la sécurité alimentaire et la nutrition est également en cours de mise en œuvre, qui verra l'élaboration d'un plan d'adaptation pour le secteur agricole. En facilitant la cohésion entre ces initiatives importantes mais distinctes, le projet de préparation au FVC-PNA proposé vise à être un maillon central de ce mécanisme et à loger les différentes entités éparses à la même enseigne. La proposition vise en particulier à combler les lacunes qui subsistent et à faciliter l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification du développement national, sectoriel et infranational. Enfin, le calendrier de cette

[9] MEF (2014), Guide méthodologique d'élaboration des lettres de politique sectorielle de développement
[10] MEDD (2010), Deuxième communication nationale.
[11] DENNIS, K.C., NIANG-DIOP, I., NICHOLLS, R.J. (1995), Sea-level rise and Senegal: Potential impacts and consequences. J.Coastal Res., Fort Lauderdale, Sp.Issue n°14 , 243-261.
[12] Banque de mondiale (2013), Étude économique et spatiale de la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique des zones côtières au Sénégal.
[13] Ibid

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

proposition est extrêmement important pour assurer la continuité et la pertinence entre les initiatives et donner au gouvernement du Sénégal les moyens de répondre efficacement à l'urgence climatique [14].

III. STRATEGIE

Cadre stratégique pour le changement climatique :

Le cadre politique du Sénégal en matière de changement climatique, conformément à ses engagements internationaux et nationaux en matière de développement et d'adaptation, prévoit des analyses et des actions sur les risques climatiques et la vulnérabilité, définit les objectifs, les principes, les domaines d'intervention et les initiatives du pays dans le domaine du changement climatique. Le cadre comprend le PNA de 2006, les trois communications nationales et la contribution prévue déterminée au niveau national de 2015. Le Plan national d'adaptation complète et renforce le cadre existant, dans le but de réduire la vulnérabilité du pays aux effets négatifs du changement climatique et de renforcer la résilience, en liant la planification nationale et locale de l'adaptation.

Le **Programme d'action national d'adaptation** (PANA) a réalisé une analyse intégrée de la vulnérabilité de différentes régions du Sénégal aux impacts négatifs du changement climatique sur les secteurs clés de l'économie : les ressources en eau, l'agriculture et les zones côtières. Même si le PANA a fait de grands progrès pour répondre aux besoins immédiats et à court terme du pays en matière d'adaptation, le processus a été guidé par une approche sectorielle et a eu un caractère ponctuel. Voici quelques-uns des défis de la planification de l'adaptation à moyen et à long terme que le PANA n'a pas pu relever en raison de la nature du processus : a) manque d'intégration infranationale de la planification de l'adaptation, b) absence de cadre national pour la planification de l'adaptation, c) absence d'analyses dans certains secteurs prioritaires tels que le tourisme, l'eau, l'élevage et la biodiversité, et d) absence de projections futures et de quantification économique. Dans ses **Contributions déterminées au niveau national** (CDN 2015), le Sénégal a élargi les zones prioritaires d'adaptation au changement climatique pour inclure l'élevage, la pêche, la biodiversité, la santé humaine et les inondations, en plus des ressources en eau, de l'agriculture et des zones côtières. Le Sénégal a réalisé trois communications nationales (CN) respectivement en 1997, 2010 et 2015, et a réalisé des évaluations de la vulnérabilité et des risques dans les secteurs de la santé, de la pêche, des ressources en eau, de l'agriculture et des côtes. La méthodologie utilisée par ces processus comprend des consultations publiques au niveau infranational pour présenter les résultats des évaluations de vulnérabilité (PANA et CN) et établir avec la population des stratégies d'adaptation prioritaires (PANA, CN, CDN). *Il convient de noter que, malgré les divers processus d'adaptation passés, l'absence d'un cadre national de planification de l'adaptation a entravé l'approche unifiée de l'identification des secteurs vulnérables au climat, les mesures d'adaptation prioritaires, ainsi que la stratégie à plus long terme pour la résilience climatique, que ce projet vise à faciliter. Les évaluations envisagées dans le cadre de cette proposition s'appuieront sur les méthodologies employées dans le passé, ainsi que sur les outils et méthodologies développés à l'appui des évaluations de vulnérabilité dans le cadre du projet PAS-PNA de la GIZ, tout en maintenant l'approche participative par le biais de consultations publiques au niveau infranational. Les secteurs prioritaires que cette proposition vise à cibler sont ceux qui n'ont pas été soutenus par des initiatives passées ou existantes : l'élevage, la biodiversité, l'eau et le tourisme. Même si un plan sectoriel d'adaptation pour les zones côtières a également été produit dans le cadre de ce projet, seules les informations facilement disponibles, y compris les évaluations de vulnérabilité déjà entreprises dans le cadre de l'initiative AMCC+ (voir la section sur les interventions complémentaires – paragraphe 40 ci-dessous) seront utilisées. Sur la base des tendances passées, la troisième communication nationale du Sénégal, 2015, dans le cadre de la politique forestière nationale, a également proposé de renforcer l'analyse environnementale et climatique des zones écogéographiques (ZEG) comme étant cruciale pour les efforts d'adaptation dans le pays.* Ces zones sont désignées comme suit :

I. ZEG de la Vallée du fleuve Sénégal en raison de la biodiversité et la perte de couvert forestier,
II. ZEG de Ferlo en raison du déclin du couvert forestier et des ressources pastorales,

[14] Veuillez consulter la Section 4 intitulée « Initiatives d'appui à la planification de l'adaptation » et l'Annexe II « Synergies entre les projets d'appui au PNA » pour plus d'informations.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

III. ZEG du Bassin arachidier en raison de la baisse du couvert forestier, des rendements agricoles, de la dégradation des sols,
IV. ZEG de Niayes en raison de la disparition de la faune sauvage, l'augmentation de la salinité et des pressions démographiques,
V. ZEG Agro-sylvo pastorale orientale en raison de la diminution du couvert forestier et de la faune, l'érosion des sols,
VI. ZEG des forêts méridionales en raison de la salinisation des basses terres, la baisse des ressources marines, la rareté alimentaire et la diminution du couvert forestier.

Il existe 6 zones écogéographiques (ZEG) identifiées comme cruciales pour l'adaptation dans la troisième communication nationale du Sénégal, dans le cadre de la politique forestière nationale. Le projet proposé vise à s'aligner autant que possible sur la ZEG afin d'appuyer la direction du gouvernement du Sénégal dans ses efforts d'adaptation. Les évaluations à réaliser pour les différents secteurs tiendront donc autant que possible compte de la ZEG. Les villes qui seront ciblées font partie du renforcement des capacités de coordination infranationale (c'est-à-dire les COMRECC). Même s'il est certain qu'il existe une sorte de chevauchement entre la ZEG et les villes, la nature des activités reste distincte.

Cadre institutionnel de la planification de l'adaptation :

Le ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) est responsable de la planification et de la mise en œuvre du changement climatique, conformément aux engagements pris par les pays vis-à-vis de la CCNUCC. La Direction de l'environnement et du développement durable (DEDD), sous l'autorité du MEDD, est chargée de mettre en œuvre les politiques gouvernementales en matière d'environnement. Elle s'appuie sur 14 directions infranationales (DREEC). La DEDD comprend une division du changement climatique (DCC), qui est le point focal de la CCNUCC et du FVC. La DCC coordonne le processus de PNA, en étroite collaboration avec les ministères concernés (y compris, mais sans s'y limiter, le ministère des Finances). Un comité de pilotage, comprenant un comité technique subsidiaire, est envisagé dans le cadre de ce projet de PNA FVC afin d'apporter un appui à la coordination transversale entre les 3 projets PNA (PAS-PNA, FPMA, FVC), ainsi que les mécanismes nationaux et infranationaux.

Afin d'assurer la pleine participation des ministères de tutelle et des principales parties prenantes au dialogue sur le changement climatique, le Comité national sur le changement climatique (COMNACC) a été créé par décret en 2011. Le COMNACC intervient dans tous les domaines relatifs à la mise en œuvre de la CCNUCC et de ses protocoles. Il est composé d'une cinquantaine de représentants issus d'un large éventail d'institutions, notamment de l'Assemblée nationale, des ministères (finances, environnement, infrastructures, énergie, santé, commerce, etc.), des ONG, de la chambre de commerce, des fédérations patronales, des associations de femmes, du secteur privé et des instituts de recherche. Le rôle du COMNACC concerne la fourniture d'informations, la sensibilisation, la formation ainsi que la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des programmes et projets de lutte contre le changement climatique. Il s'agit d'une plate-forme bien établie qui dispose d'un levier suffisant pour piloter des consultations sur les questions climatiques de manière durable et pour influencer les politiques et les orientations dans ce domaine. Le COMNACC s'appuie sur 14 plateformes décentralisées basées dans les régions : les comités infranationaux sur le changement climatique (COMRECC). Les COMRECC sont présidés par les gouverneurs et le secrétariat est assuré par les Départements régionaux de la Direction de l'environnement des établissements classés (DREEC). Une évaluation institutionnelle et organisationnelle du COMNACC a été réalisée en 2018[15]. Ses résultats éclairent la proposition actuelle (voir la section sur le Théorie du changement).

Deux plateformes supplémentaires et complémentaires existent au niveau sectoriel pour soutenir l'intégration des considérations relatives aux changements climatiques dans les politiques :

I. Une Plateforme de Dialogue Science-Politique sur l'adaptation de l'agriculture et de la sécurité alimentaire au changement climatique (CCASA) mise en place en 2015 sous la coordination du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural (MAER) : Elle fait partie de la COMNACC et vise à promouvoir une

[15] BOM (2018), Diagnostic institutionnel et organisationnel du COMNACC.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

productivité agricole durable qui adopte des pratiques intégrant les risques et les vulnérabilités climatiques. La plateforme a mené plusieurs activités de renforcement des capacités sur l'agriculture intelligente face au climat, les stratégies et les outils développés dans le cadre du Programme de recherche du CGIAR sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire (CCAFS). Il promeut l'utilisation généralisée des services d'information climatique dans l'agriculture pluviale, le partage des connaissances et l'échange entre les entités de la plateforme. La CCASA a achevé la mise en place de 13 unités décentralisées dans 13 départements.

II. Une plateforme sur la pêche et le changement climatique est mise en place pour faciliter l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Plan national d'adaptation pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour plus de détails, voir « *Initiatives soutenant la planification de l'adaptation* »).

Au niveau local, une plateforme nationale d'aménagement du territoire a été mise en place depuis 2009, par les ministères en charge de l'aménagement et de la décentralisation. Elle regroupe la Direction générale de la planification (DGP), la Direction du développement local (DADL), le Programme national de développement local (PNDL) et l'Association des élus locaux (UAEL). La mission de la plateforme est d'harmoniser le système de planification, en articulant les niveaux national et local. Elle a permis l'élaboration du guide de planification local en 2011. En 2016, le guide a été mis à jour en tenant compte des objectifs de développement durable du pays, du changement climatique, du genre, de la nutrition et de la migration.

Malgré les grandes avancées réalisées par le gouvernement du Sénégal avec l'avènement de ces structures de coordination pour une participation inclusive, la mise en œuvre effective est entravée par la faible coordination entre les plateformes nationales (COMNACC), locales et sectorielles (COMRECC) en raison d'un financement insuffisant. Il existe également un décalage de communication entre eux, en partie comblé par les efforts de coordination en cours du projet PNA.

État d'avancement de l'intégration des changements climatiques dans les cadres stratégiques sectoriels et locaux :

Le changement climatique est marginalement représenté dans les processus nationaux et sectoriels de planification et de budgétisation. Le processus de planification sectorielle le plus avancé se trouve dans le secteur de la pêche. Le **secteur des pêches et de l'aquaculture** a élaboré son propre plan d'adaptation. Ce plan fournit la base pour améliorer la planification de l'adaptation (conception de politiques et d'interventions d'ici 2035), sensibiliser aux risques et aux opportunités, et mettre en place des mécanismes de gouvernance sectorielle.

D'autres domaines où des progrès limités ont été accomplis sont ceux de l'eau et de la biodiversité. La politique sectorielle de développement 2016-2025 (LPSD) considère les ressources en eau comme un secteur essentiel pour l'élaboration de stratégies d'adaptation et de résilience au changement climatique au Sénégal. Le Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) prévoit, dans le cadre de son plan d'action, une évaluation préliminaire des impacts du changement climatique sur les ressources en eau et leurs usages. La **Stratégie et plan d'action national en biodiversité** (NBSAP) 2015-2025 considère l'adaptation et la résilience des populations locales, comme l'un des axes de travail de son axe stratégique B « Réduction des pressions, restauration et conservation de la biodiversité ». Toutefois, ces régimes n'ont pas été entièrement capitalisés. Dans les secteurs du **tourisme** et de **l'élevage** l'adaptation au changement climatique n'est pas suffisamment prise en compte dans les cadres de planification.

Au niveau local, une Approche Territoriale du Changement Climatique (TACC) a été initiée dans le cadre du programme TACC (voir interventions complémentaires). Des plans climat territoriaux intégrés (PCTI) ont été élaborés dans quelques régions : Dakar, Fatick et Ferlo. Les PCTI fournissent des informations sur les profils de vulnérabilité, l'empreinte carbone, ainsi qu'un portefeuille de projets et de programmes visant à faire face aux impacts du changement climatique. Il s'agissait d'une première étape dans le processus visant à aider les régions à intégrer pleinement l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques dans leur planification du développement et des investissements. Cependant, leur mise en œuvre n'a pas encore été amorcée, en raison de l'absence d'un cadre de planification approprié et d'un manque de capacités. Plusieurs tentatives d'intégration de l'adaptation dans les Plans de développement communaux (PDC) ciblés ont également été menées par le passé, par le biais du parrainage

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

de projets/programmes. Une coordination et une communication plus fortes entre les COMRECC et les communes pourraient permettre aux politiques climatiques nationales et infranationales de se répercuter au niveau local et d'identifier des interventions prioritaires d'adaptation au changement climatique éclairées au niveau local dans le cadre des plans infranationaux et nationaux.

En ce qui concerne le cadre de suivi-évaluation, un cadre de suivi et d'évaluation de l'adaptation devrait être établi au niveau national dans le cadre des projets PAS-PNA de la GIZ et des projets nationaux financés par le FPMA (voir *Initiatives d'appui à la planification de l'adaptation*). Cependant, les efforts nationaux doivent être liés aux acteurs et aux processus locaux, afin de s'assurer que les niveaux locaux (infranationaux / COMRECC) sont inclus et participent pleinement, et que les leçons pratiques du suivi-évaluation sont appliquées sur le terrain. À cet égard, il sera essentiel d'aligner les outils de suivi-évaluation de l'adaptation sur les outils standardisés de suivi-évaluation développés dans le cadre du guide de planification locale.

État d'avancement du processus de PNA :

Le Sénégal a lancé son processus de PNA en 2013 avec l'élaboration et la soumission d'une demande de subvention (PIF) au FEM. Le PIF a été approuvé par le Conseil du FEM en 2014 pour être développé. En juillet 2015, un atelier de trois jours a été organisé par le ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) avec l'appui du PNUD et du PNA-GSP, et une première feuille de route a été élaborée. Cette **feuille de route provisoire** s'articulait autour de trois axes de travail : piloter le PNA et renforcer la coordination et les capacités de mise en œuvre du bilan commun de pays; l'intégration du bilan commun de pays dans la planification nationale et sectorielle et la budgétisation; l'établissement de rapports, la surveillance et l'examen. L'objectif principal de la feuille de route est de coordonner le travail des différents partenaires techniques et financiers engagés dans l'appui à la planification de l'adaptation au Sénégal.

Sur la base de la feuille de route, le Sénégal a entamé en 2015 la mise en œuvre d'un processus de PNA avec l'appui de différents partenaires : D'abord avec l'USAID/COMFISH pour faire avancer la planification de l'adaptation dans le secteur de la pêche, puis avec la GIZ avec le projet PAS-PNA pour développer des outils et des méthodes d'évaluation de la vulnérabilité, et PNA-GSP dans le partage d'expériences et de méthodologies pour faire avancer le PNA, et FEM-PNUD dans le cadre d'une initiative du PNA FPMA en s'appuyant sur les outils et méthodologies mis en place dans le cadre du projet PAS-PNA pour élaborer des analyses de vulnérabilité aux niveaux sectoriel et infranational (voir Initiatives d'appui à la planification de l'adaptation). Les réalisations de ce processus comprennent : (i) la réalisation d'un rapport d'inventaire et de recommandations pour faire avancer le processus du PNA, (ii) l'identification des secteurs prioritaires, (iii) l'adoption d'un ensemble d'approches sectorielles et territoriales pour l'élaboration du PNA, (iv) la formulation du PNA pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture en 2016, (v) la mise en place de la Plateforme nationale pour la pêche et le changement climatique (PNPCC), (vi) le lancement de l'initiative d'appui au PNA de la GIZ, (vii) la finalisation et soumission du descriptif de projet du PNA au FEM-FPMA en 2018, et (viii) la formulation actuelle du projet de préparation au PNA du FVC.

Les consultations entre le gouvernement et les organisations de soutien aux PNA ont abouti à un accord pour élaborer des plans sectoriels d'adaptation pour les zones les plus vulnérables (dix zones selon les CDN), à fusionner dans un plan national d'adaptation. Ces plans sectoriels seront élaborés à partir d'initiatives existantes de soutien aux PNA et seront fondés et guidés par les priorités locales :

- Le projet de la GIZ couvre les ressources en eau, l'agriculture et la zone côtière dans le Delta du Saloum, région de Fatick[16]
- L'initiative FEM-FPMA couvre les secteurs de la santé, des infrastructures, de l'agriculture et de la gestion des risques de catastrophe et d'inondation. Un appui à la coordination infranationale est prévu pour : Saint-Louis, Kaffrine, Matam, Kédougou et Ziguinchor.

[16] Voir la carte géographique du Sénégal à l'annexe III. Aucun plan d'adaptation sectoriel n'a été élaboré avec l'appui de la GIZ. Les projets de l'USAID, FEM et du FVC envisagent (ont envisagé) l'élaboration des plan sectoriels.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

• Ce projet proposé par le FVC devrait couvrir la biodiversité, l'élevage, le tourisme, les zones côtières et les ressources en eau, et se concentrera sur l'établissement de liens entre les niveaux national et infranational dans des écosystèmes spécifiques. L'appui à la coordination infranationale (COMRECC) sera étendu à : Fatick, Thiès, Louga, Tambacounda, Dakar, Djourbel, Kaolack, Kolda et Sedhiou. Le projet FVC consolidera davantage les efforts de toutes les initiatives précédentes et existantes visant à mettre en place un PNA intégré pour le pays.
USAID/COMFISH couvre le secteur de la pêche.

Afin de répondre à l'agenda gouvernemental en vue d'un plan national d'adaptation final, les calendriers des quatre projets sont complémentaires. Les projets du FVC et du FPMA, dont la mise en œuvre s'est déroulée de 2019 à 2022, sont mis en œuvre au cours de la même période et en étroite collaboration, tandis que les projets de la GIZ et de l'USAID ont été achevés respectivement en 2016 et 2019. À noter que l'appui de la GIZ a permis d'évaluer la vulnérabilité dans 3 secteurs (spécifiques à la région du Delta du Saloum) et de jeter les bases de plans sectoriels d'adaptation. Le soutien du FPMA et du FVC complète cette initiative et vise à combler les lacunes restantes. L'appui du FEM complète l'appui de la GIZ à travers des évaluations complémentaires et l'élaboration de plans sectoriels d'adaptation dans 4 secteurs : la santé, les infrastructures, l'agriculture et la gestion des risques de catastrophe. Le soutien du FVC, quant à lui, vise à compléter ce tableau par des évaluations supplémentaires et des plans sectoriels dans les domaines suivants : biodiversité, élevage, tourisme, zones côtières et ressources en eau. À cet égard, les projets du FVC et du FPMA reprendront là où les deux autres se sont arrêtés et s'appuieront sur leurs résultats et conclusions. Le tableau de l'annexe 2 présente les activités entreprises dans le cadre des quatre projets et décrit comment ils fonctionneront en synergie.

Compte tenu des progrès déjà accomplis dans la mise en œuvre des PNA au Sénégal, ce projet est conçu pour contribuer à surmonter les obstacles restants à la planification et à la mise en œuvre de l'adaptation aux niveaux national, sectoriel et local. Les obstacles à une planification efficace dans les secteurs cibles comprennent : un manque d'informations, y compris des analyses sporadiques et non actualisées des projections futures et des études de vulnérabilité climatique, ainsi qu'un manque de compétences et de connaissances en matière de hiérarchisation, d'évaluation économique et de suivi et d'évaluation. Ces obstacles seront éliminés par les résultats et les activités interdépendants du projet proposé qui feront en sorte que le processus de PNA du pays soit inclusif et itératif, et qu'il mette relation la planification nationale et infranationale de l'adaptation. Ce projet vise également à consolider les efforts passés et en cours en matière de planification de l'adaptation en vue de l'élaboration d'un plan national d'adaptation. En d'autres termes, le projet soutiendra les secteurs prioritaires non couverts par les initiatives passées et actuelles liées aux PNA, y compris la facilitation des PNA sectoriels pour ces secteurs, l'extension de l'appui à la coordination infranationale (COMRECC) et l'élaboration d'un plan national d'adaptation intégré. En outre, le projet utilise des activités qui encadrent et accompagnent les institutions nationales et les parties prenantes avec une formation en cours d'emploi tout au long des différents résultats afin de renforcer et de conserver les capacités et de faciliter l'appropriation par les pays.

Initiatives d'appui à la planification de l'adaptation :

PNA pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture (Bailleur de fonds : USAID/COMFISH. Durée : 2015-2016). Le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime (MPEM), par l'intermédiaire du Département de la pêche maritime (DPM), a élaboré en 2016 un plan sectoriel d'adaptation, qui a évalué les risques, les impacts et les vulnérabilités auxquels le secteur est confronté, dans un contexte de variabilité et de changement climatique. Des options d'adaptation ont également été identifiées et classées par ordre de priorité, et un consortium/plateforme consultatif technique a été créé pour le secteur afin de faire participer les scientifiques et les décideurs. Le projet d'appui au PNA du FVC s'appuiera, *entre autres* , sur le PNA sectoriel existant pour élaborer le plan national d'adaptation intégré (produit 3.2.1) et promouvoir la reproduction des plates-formes sectorielles (produit 3.1.1) mis en œuvre dans le cadre de ce projet.

Appui scientifique aux processus des plans nationaux d'adaptation (PNA) dans les pays les moins avancés (PMA) francophones d'Afrique subsaharienne –GIZ (Bailleur de fonds : BMU-GIZ. Durée : 2016-2019). Ce projet, mis en œuvre par la GIZ en collaboration avec Climate Analytics, couvre deux pays : le Bénin et le Sénégal. Il vise à : (i)

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

renforcer le cadre de gouvernance et intégrer l'adaptation dans les processus de planification du développement, (ii) fournir un appui scientifique au processus des plans nationaux d'adaptation, (iii) faciliter l'accès des pays cibles aux fonds climatiques et (iv) mettre à la disposition de tous les pays les moins avancés (PMA) d'Afrique subsaharienne par le biais d'une plateforme créée à cet effet. En raison de la portée et du financement limités, les évaluations menées ont été limitées au Delta du Saloum (région de Fatick) et limitées à 3 secteurs (eau, agriculture et zones côtières) et la hiérarchisation des options n'a pas été envisagée dans le cadre de ce projet. Le projet d'appui au PNA du FVC s'appuiera, entre autres, sur les plans d'adaptation sectoriels existants (pêche et aquaculture) et sur ceux en cours d'élaboration dans le cadre du projet PNA du FEM (santé, agriculture, infrastructures et inondations/gestion des risques de catastrophe) pour élaborer le plan national d'adaptation intégré (extrant 3.2.1).

Plan national d'adaptation du Sénégal (Bailleur de fonds : FEM-PNUD. Durée : 2019-2022. Financement : 3 213 750 dollars). L'objectif du projet est de renforcer la capacité des ministères sectoriels à mieux évaluer les implications du changement climatique et à ajuster les politiques et budgets existants pour l'intégration des risques à moyen et long terme liés au changement climatique et des mesures d'adaptation. Le premier résultat vise à accroître les capacités des parties prenantes concernées à générer de meilleures données climatiques (ANACIM, DGPRE), des informations plus précises sur les risques climatiques (LPAO-SF, CSE, ISRA) et une cartographie de la vulnérabilité. Il permettra également aux décideurs de mieux comprendre les effets et les impacts des changements climatiques et de déterminer les mesures et les technologies d'adaptation appropriées. Le deuxième résultat vise à intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques et à jeter les bases nécessaires à l'élaboration du PNA. Le projet d'appui au PNA du FVC s'appuiera, entre autres, sur les plans d'adaptation sectoriels existants (pêche et aquaculture) et sur ceux en cours d'élaboration dans le cadre du projet PNA du FEM (santé, agriculture, infrastructures et inondations/gestion des risques de catastrophe) pour élaborer le plan national d'adaptation intégré (extrant 3.2.1). Le projet proposé par le FVC soutiendra également la mise en place d'un cadre de suivi-évaluation de l'adaptation au niveau infranational, en tant que continuum du cadre national de suivi et d'évaluation devant être soutenu par le projet FVC (extrant 3.4.3). Les deux projets prépareront conjointement la stratégie de mise en œuvre du PNA.

Programme de préparation du FVC (Bailleur de fonds : FVC. Durée : 2017-2018. Financement : 300 000 dollars). Ce projet visait à mettre en place une autorité nationale désignée (AND) et à renforcer ses capacités techniques et institutionnelles pour mener à bien les tâches liées au FVC. Il avait également pour objectif de faciliter un engagement sans heurts avec le FVC découlant de la mise en œuvre du programme pays élaboré dans le cadre de ce projet. Le programme de pays comprend des priorités en matière d'adaptation et d'atténuation. Le projet proposé contribue à la mise en œuvre du programme de pays, en fournissant des compétences, des capacités et des informations pertinentes (tous les résultats). Il s'appuiera également sur le cadre institutionnel mis en place (NDA) pour faciliter la mise en réseau et les liens avec un large éventail de parties prenantes. Les futures mises à jour du programme de pays seront également éclairées par le PNA (extrant 3.2.1.2d).

Programme de préparation du FVC (Bailleur de fonds : FVC. Durée : 2019-2020. Financement : 325 985 dollars). Mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le projet intitulé « Renforcer la compréhension et le dialogue entre les secteurs de la foresterie, de l'agriculture, de l'élevage et d'autres secteurs au Sénégal pour soutenir les interventions d'adaptation et d'atténuation, en particulier dans le cadre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte » servira de base pour soutenir le développement futur de projets ciblés d'adaptation et d'atténuation dans les secteurs de la foresterie et de l'utilisation des terres. Le projet de planification de l'adaptation proposé complétera le projet de la FAO grâce à l'exercice de hiérarchisation des priorités (3.2.1.1) et à l'élaboration d'idées de projets d'adaptation (3.4.2.1).

Favoriser les capacités nationales de planification de l'adaptation pour la sécurité alimentaire et la nutrition (Bailleur de fonds : Ministère des Relations internationales de la Francophonie, Gouvernement du Québec. Durée : 2019-2022. Financement : 5 000 000 dollars partagés entre Haïti et le Sénégal). L'objectif principal de ce projet est de renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition de deux pays francophones – Haïti et le Sénégal – afin de renforcer la résilience de leurs secteurs agricoles pour un développement durable. Le projet vise à : a) renforcer les politiques et la planification de l'adaptation dans les secteurs agricoles; b) améliorer les capacités d'adaptation de la société civile dans les secteurs agricoles liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la gestion des ressources naturelles,

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

à l'autonomisation économique, sociale et politique des agricultrices et des jeunes; c) améliorer les connaissances et l'accès au savoir par les populations rurales et agricoles et; d) accroître la sensibilisation et le plaidoyer en faveur de l'adaptation dans l'agriculture. Le projet de PNA proposé par le FVC s'appuiera sur les résultats de ce projet sur le secteur agricole pour élaborer le plan national d'adaptation intégré (extrant 3.2.1), ainsi que pour rechercher des synergies dans le travail de sensibilisation et de plaidoyer des maires et des champions locaux (produits 3.2.2.1 et 3.4.2.1).

Interventions complémentaires :

Approche territoriale du changement climatique -ATCC (Bailleur de fonds : Belgique-PNUD-Coopération décentralisée. Durée : 2010-2015. Financement : 3 000 000 dollars) - Ce programme de 5 ans sur l'approche territoriale du changement climatique (ATCC), initié par le gouvernement avec le soutien de la Coopération belge au Développement et mis en œuvre par le Ministère des Collectivités Territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires (MCTADT), visait à fournir aux régions cibles (Fatick, Tambacounda, Saint Louis, Kaffrine, Matam, Louga), des mécanismes leur permettant d'intégrer le changement climatique dans la planification locale. Le programme a soutenu la formulation de plans territoriaux intégrés de lutte contre le changement climatique. Le projet proposé s'appuiera sur le PCTI existant pour soutenir la mise en œuvre du PNA (résultat 3.4).

BRACED : Fonds de décentralisation pour le climat (FDC) au Sénégal (Bailleur de fonds : UK Aid. Durée : 2015-2018. Financement : 1,5 M£) - Le projet mis en œuvre par une ONG locale -IED Afrique- cible quatre départements de la région de Kaffrine : Koungheul, Kaffrine, Birkilane et Maleme Hodar. Il contribue à catalyser le contrôle décentralisé des fonds climatiques grâce au développement du Fonds d'adaptation au climat (FAC) et à des processus de planification inclusifs. Il s'agit de tester les preuves que le contrôle local peut fonctionner et fonctionne effectivement tout en encourageant les décideurs politiques nationaux à prendre en compte les stratégies d'adaptation locales dans la formulation des politiques de développement. Les gouvernements locaux se voient accorder un pouvoir discrétionnaire sur un fonds d'adaptation au changement climatique (FAC) décentralisé géré d'une manière cohérente avec la politique de finances publiques et complémentaire aux budgets existants des gouvernements locaux. Les FAC financent des investissements d'intérêt public prioritaires au niveau local, identifiés lors de consultations communautaires inclusives qui garantissent une représentation différenciée des personnes vulnérables. Les enseignements tirés de la mise en œuvre de ce projet serviront à combler les lacunes en matière d'accès au financement climatique (extrant 3.4.2).

Promouvoir la participation citoyenne dans la planification, la budgétisation et la gestion des affaires locales au Sénégal (Bailleur de fonds : OSIWA, ONU Femmes. Durée : 2015-2019.) Ce projet initié par Enda ECOPOP – une ONG locale – et le Programme national de développement local (PNDL) promeut la participation citoyenne à la planification, à la budgétisation, à la gestion et au contrôle citoyen des collectivités territoriales à travers le Budget Participatif dans les collectivités territoriales sénégalaises. Le projet cible 105 communes. Le projet proposé s'appuiera sur les enseignements tirés de l'expérience pour promouvoir une approche de budgétisation participative sensible au climat (extrant 3.2.2.).

Gestion intégrée des zones côtières sénégalaises : évaluations approfondies et mesures concrètes de réponse et d'adaptation au changement climatique - AMCC+ (Bailleur de fonds : Union européenne. Durée : 2010-2015. Financement : 4 millions d'euros). Le projet a jeté les bases d'un plan de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) visant à lutter efficacement contre l'érosion côtière, tout en mettant en œuvre des mesures concrètes de protection côtière. Il s'agissait d'élaborer un plan national de GIZC et des plans locaux de GIZC pour quatre zones locales (Saint-Louis, Dakar, Petite Côte et Djogué), de mettre en place un outil basé sur un SIG soutenant la surveillance, la planification et l'alerte précoce des zones côtières, ainsi que de collecter des données clés sur l'hydrodynamique côtière et de les intégrer dans la base de données. Le projet d'appui au PNA du FVC s'appuiera, entre autres, sur les résultats du projet, pour élaborer le plan national sectoriel d'adaptation pour les zones côtières (extrant 3.2.1).

Développement d'un système de suivi-évaluation pour la mise en œuvre de l'adaptation et des CDN (en préparation, bailleur de fonds : AFD). Le projet vise à appuyer la DEEC, la DGPRE et les ministères sectoriels dans la réalisation d'un examen de la mise en œuvre effective du volet adaptation de la CDN du Sénégal en : a) évaluant les

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

progrès accomplis depuis 2015; b) identifiant les lacunes et les contraintes dans la mise en œuvre; c) analysant les systèmes et indicateurs de suivi-évaluation existants; d) effectuant un inventaire des besoins en suivi-évaluation de la DEEC, de la DGPRE et des ministères sectoriels; et e) identifiant des spécifications pour la mise en place du système de suivi-évaluation. Ce projet de PNA du FVC, au titre de la composante 3 (3.4), sera étroitement coordonné avec le projet AFD (une fois approuvé) afin d'assurer une complémentarité maximale et d'éviter les doubles emplois.

Les initiatives ci-dessus contribuent à faire progresser le processus global des PNA aux niveaux local et sectoriel. Le projet proposé s'appuiera sur leurs constatations et leurs résultats afin d'accroître l'efficacité et d'assurer l'optimisation des ressources. Sa principale valeur ajoutée sera l'achèvement des programmes d'action nationaux sectoriels et l'établissement de liens pertinents entre les niveaux national et infranational.

La théorie du changement

L'objectif ultime du projet est d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement national, sectoriel et infranational. Un préalable nécessaire à l'atteinte de cet objectif à long terme est de surmonter les obstacles à la participation des acteurs infranationaux à la planification nationale de l'adaptation, et au niveau national pour garantir que les politiques et la dotation des ressources viennent en appui aux actions d'adaptation.

Énoncé d'objectif : *SI* le Sénégal met en place un environnement institutionnel, de planification et de programmation favorable à l'adaptation aux niveaux national et infranational avec l'adhésion des acteurs sectoriels, *ALORS* le Sénégal sera en mesure d'identifier, de concevoir et de mettre en œuvre des investissements d'adaptation conformes aux priorités nationales *CAR* les connaissances sur les principales vulnérabilités seront générées et partagées, alimentant des mécanismes de coordination efficaces et des plans d'investissement pour la résilience.

La théorie du changement énoncée ci-dessous illustre comment chacun des trois résultats du projet proposé permet d'éliminer les obstacles identifiés à l'atteinte de l'objectif du projet :

<u>Obstacle</u>: Le Comité national sur le changement climatique (COMNACC) n'est pas suffisamment équipé pour assurer une coordination efficace de l'adaptation au niveau national et pour combler le fossé de coordination entre les niveaux national et infranational.

L'évaluation institutionnelle et organisationnelle du COMNACC[17]a révélé d'importantes lacunes qui doivent être comblées :

- L'absence de dispositions concernant les sources de financement dans le décret portant création de la COMNACC pourrait mettre en péril sa viabilité puisque ses activités sont financées par des projets et programmes en cours.
 L'absence de stratégie à moyen terme pour soutenir les missions du COMNAC limite sa capacité à tirer parti des opportunités existantes et à fournir des orientations aux sous-plateformes infranationales et les comités régionaux sur le changement climatique (COMRECC) (voir Structure organisationnelle).
 Des faiblesses sont constatées dans les fonctions de suivi stratégique, de prospection, d'appui-conseil et de suivi-évaluation : collecte, analyse et diffusion d'informations stratégiques sur les bonnes pratiques d'adaptation et les opportunités existantes. Cela limite le rôle qu'il devrait jouer pour aider les ministères et les zones locales à élaborer leurs programmes d'adaptation.
 Son fonctionnement n'est pas encadré par des procédures qui permettraient d'améliorer la transparence et l'efficacité dans la mise en œuvre des actions. Cela semble être une cause de perceptions négatives à l'égard des donateurs potentiels.
 Les liens entre le COMNACC et d'autres plateformes sont faibles et largement non structurés.

[17] BOM (2018), Diagnostic institutionnel et organisationnel du COMNACC.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Il existe une discontinuité entre les COMNACC et les COMRECC, qui fonctionnent de manière isolée, limitant ainsi la complémentarité et la coordination des actions aux deux niveaux (national et infranational) :
• Les processus décisionnels des COMNACC restent centrés sur le niveau national et bénéficient à peine des contributions des COMRECC.
• Les COMRECC sont faibles sur le plan opérationnel en raison du soutien limité fourni par les COMNACC et des difficultés liées à l'accès à l'information.

Obstacle: L'approche descendante couramment utilisée dans les processus de planification de l'adaptation ne fournit pas d'information qui peut être directement utile à la prise de décisions sur le terrain

• Les gouvernements infranationaux et les organisations locales et communautaires ne sont pas suffisamment impliqués dans les processus de formulation des politiques au niveau national. Habituellement, les consultations publiques servent principalement à « approuver automatiquement » les processus, mais pas à contribuer pleinement à l'élaboration de documents politiques. Il en va de même pour les organisations communautaires (OC) au sein des processus locaux du COMRECC, tandis que leur pleine implication pourrait renforcer la participation, la sensibilité au genre et assurer une meilleure prise en compte des groupes vulnérables
• Les données socio-économiques dans les zones écosystémiques et géologiques manquent d'évaluations climatiques. Le Sénégal dispose d'un immense potentiel de conservation de la biodiversité et de tourisme qui n'a pas été pleinement exploité en raison de la faiblesse des liens entre la science et la politique.
• Les connaissances locales ne sont pas prises en compte dans la planification nationale de l'adaptation (PANA, CN, NDC), même si leur intégration dans les connaissances scientifiques peut renforcer la confiance et l'appropriation vis-à-vis de la population locale.

Obstacle: L'intégration des bilans communs de pays est entravée par un manque d'information et de connaissances

Déficit d'information :

• Plusieurs évaluations de la vulnérabilité ont été réalisées dans le cadre des trois communications nationales, du PANA, des projets et programmes d'adaptation. Pendant que dans le secteur côtier une évaluation complète de la vulnérabilité économique et spatiale a été réalisée en tenant compte des besoins locaux spécifiques, dans le secteur du tourisme, l'évaluation de la vulnérabilité existante n'est pas étayée par des données économiques qui pourraient faciliter la hiérarchisation des mesures d'adaptation proposées dans la planification locale. Il en est de même dans le secteur de l'eau, où des réponses partielles ont été apportées par les évaluations de la vulnérabilité menées dans le cadre de la CN et du PANA dans le sud-est du pays. Dans les secteurs de l'élevage et de la biodiversité, aucune évaluation de la vulnérabilité n'a été réalisée malgré l'existence d'importants territoires dont les économies reposent sur l'élevage (ex : Louga, Diourbel) et l'utilisation de la biodiversité (zones de mangroves). • Des projections futures n'ont pas été faites dans le cadre des évaluations de vulnérabilité qui sont déjà disponibles. Même si les modèles de simulation d'impact pour le Sénégal seront disponibles dans le cadre du travail qu'effectue l'ANACIM au titre du projet de PNA financé par le FEM, la projection des impacts futurs tenant compte de quantification économique n'a pas été réalisée et devra être initiée par les secteurs.
• Les efforts d'intégrer l'adaptation dans les plans infranationaux au cours des dernières années ne sont pas soutenus par des lignes directrices claires et normalisées.

Manque de connaissances :

• Les gouvernements et départements ministériels infranationaux et les organisations communautaires ont peu de connaissances et/ou de pratiques limitées en ce qui concerne les politiques climatiques actuelles du pays, les outils de prise de décision pour évaluer les impacts du changement climatique, l'identification des données et des informations nécessaires pour réaliser des analyses économiques d'adaptation. Pour créer des compétences durables à long terme, conformément aux exigences locales en matière de planification de l'adaptation, il convient de remédier à ces lacunes.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

• Les connaissances et/ou les compétences requises pour classer et hiérarchiser les options d'adaptation au changement climatique sont limitées (par exemple, analyses coûts-avantages, analyses à plusieurs critères, etc.).
• Les organisations locales de la société civile actives sur le changement climatique ne sont que partiellement impliquées dans les processus de développement des capacités, en raison de leur centralisation au niveau national.
• Les connaissances limitées sur l'accès au financement climatique constituent un obstacle majeur à la mise en œuvre des actions d'adaptation au niveau local.

<u>Obstacle</u>: Le système de suivi et d'évaluation de l'adaptation en cours de développement n'intègre pas suffisamment les perspectives locales, afin de dresser un tableau cohérent et à plusieurs niveaux des progrès accomplis et des leçons apprises

• Les institutions locales en charge du suivi et de l'évaluation ne sont pas encore imprégnées des concepts, pratiques et exigences du suivi et de l'évaluation de l'adaptation. Étant donné que la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation d'adaptation est un processus de longue haleine, il existe de solides arguments en faveur d'une bonne capacité des acteurs locaux en matière de suivi et d'évaluation pour recueillir et synthétiser efficacement des données et des informations, et préparer des rapports pour communiquer les mises à jour de l'état d'avancement et les leçons apprises.

LE DIAGRAMME DE LA THEORIE DU CHANGEMENT EST FOURNI CI-DESSOUS

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0



IV. RESULTATS ET PARTENARIATS

Ce projet vise donc à contribuer à surmonter les obstacles susmentionnés, en étroite collaboration avec les initiatives de soutien aux PNA en cours et passées. Pour ce faire, les activités du projet permettront de s'assurer que le processus des PNA nationaux relie les processus d'adaptation nationaux et infranationaux. Les résultats et les extrants du projet proposé identifiés comme des solutions sont les suivants (veuillez également consulter l'annexe I pour de plus amples renseignements) :

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

3.1 Renforcement de la gouvernance et de la coordination institutionnelle de la planification de l'adaptation Ce résultat et les extrants ci-dessous visent à éliminer les obstacles liés aux lacunes dans la coordination entre la planification nationale et infranationale de l'adaptation.

- Le mandat, les fonctions et les procédures du Comité national sur le changement climatique (COMNACC) sont examinés et ses capacités renforcées, afin de faciliter la coordination à plusieurs niveaux.
- Les mécanismes de coordination des plateformes infranationales et sectorielles (COMRECC) sont soutenus pour renforcer la participation locale à la planification et à la mise en œuvre de l'adaptation ;
- Cinq PNA sectoriels incluant des réponses au niveau local sont formulés sur la biodiversité, l'élevage, le tourisme, les zones côtières et les ressources en eau, et regroupés dans un Plan national d'adaptation.
- Des stratégies nationales et infranationales de mise en œuvre sont formulées pour faciliter l'intégration des bilans communs de pays dans la planification et la budgétisation nationales et locales

Résultat 3.2 Production d'une base factuelle pour concevoir des solutions d'adaptation ayant un impact maximal. Ce résultat et ses extrants visent ensemble à éliminer les obstacles liés au manque d'information et au manque de connaissances.

- La vulnérabilité climatique est évaluée et les options d'adaptation sont identifiées et appréciées
- Le système national de suivi et d'évaluation de l'adaptation est lié au niveau infranational, afin de s'assurer que les résultats locaux et les leçons apprises sont pris en compte et d'éclairer la planification future de l'adaptation et de contribuer à l'augmentation du financement de l'adaptation

Résultat 3.4 Augmentation du financement de l'adaptation. Avec les extrants ci-dessous, ce résultat, vise à surmonter les obstacles, l'insuffisance du système de suivi et d'évaluation et du suivi du financement climatique, les connaissances limitées sur l'accès au financement climatique et l'approche descendante dans la planification de l'adaptation au Sénégal. Les extrants et les activités proposés visent ensemble à améliorer la capacité à chiffrer et à hiérarchiser les actions d'adaptation, ce qui à son tour éclaire le programme de pays du FVC et le PNA, permettant ainsi l'accès au financement climatique pour la mise en œuvre du PNA.

- Les capacités de planification de l'adaptation à long terme des organisations infranationales sont renforcées afin d'accroître le financement de l'adaptation et de faciliter la mise en œuvre des PNA
- Les zones infranationales pilotes sont équipées pour combler les lacunes en matière d'accès au financement climatique pour la mise en œuvre des PNA

Les résultats, les extrants et les activités envisagées ci-dessus ont été soigneusement conçus avec la NDA, et à la suite de nombreuses consultations avec les principales parties prenantes afin d'éviter les doublons, de maximiser les synergies entre les initiatives en cours et de promouvoir une coordination efficace avec les partenaires techniques et financiers au Sénégal pour un Plan national d'adaptation solide qui réponde aux besoins d'adaptation du pays. Les activités envisagées sont séquencées et interdépendantes les unes des autres à la fois au sein des résultats et entre ceux-ci pour une efficacité accrue. Par exemple, l'élaboration de notes d'orientation sectorielle et de dialogues entre les entités nationales et infranationales (résultat 3.1) fait suite au plan de développement des capacités du COMNACC, du COMRECC et à l'élaboration d'un guide harmonisé sur l'intégration de l'adaptation (résultat 3.1). La plateforme et le service d'assistance du PNA (résultat 3.2) coïncident avec le calendrier des évaluations de la vulnérabilité dans les secteurs prioritaires, les zones écogéographiques (résultat 3.1) ainsi que les cibles et indicateurs de suivi-évaluation (résultat 3.2), etc.

La volonté et l'appropriation par le pays sont également au cœur du projet. Par exemple, les produits 3.1.1, 3.1.2 et 3.2.2 jouent un rôle central pour le MEDD et le DEEC afin de promouvoir la rétention des connaissances institutionnelles. Une grande partie du résultat 2 dépend de la supervision et des conseils du DEEC et repose sur une forte implication de l'ANACIM et des universités locales, en tant que gardiens de l'information et des données climatiques dans le pays. L'encadrement et le mentorat jouent un rôle important dans la conception de ce projet afin de s'assurer que les connaissances et le savoir-faire sont transmis aux homologues concernés au sein du gouvernement et que la capacité est maintenue. Dans le cadre du renforcement du cadre de suivi et d'évaluation, le projet prévoit la participation de l'Agence nationale de statistique ainsi que des centres d'information locaux et régionaux, en ancrant le cadre sur les réalités sur le terrain, ainsi qu'en veillant à ce que les préoccupations d'adaptation soient prises en compte dans les recensements et les statistiques nationaux réguliers.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Consultations avec les parties prenantes

La préparation du projet a été soutenue par des processus de participation des parties prenantes larges et diversifiés, initiés et appuyés par le ministère de l'Environnement et du Développement durable et le PNUD. Des approches directes (ateliers, sondage, entretiens) et indirectes (examen des comptes rendus des réunions) ont été utilisées. Les résultats des consultations directes ont également été distribués ou communiqués aux intervenants, aux fins d'examen et de vérification, ou pour éclairer la façon dont les commentaires avaient été pris en compte, le cas échéant et dans la mesure du possible. Ce fut notamment le cas pour les ateliers de consultation : l'atelier de trois jours organisé en juillet 2015, les ateliers de validation du PNA sectoriel de la pêche et du projet PNA-FPMA, respectivement en juillet 2017, et novembre 2017.

Les consultations qui ont permis d'identifier les lacunes et d'élaborer les composantes et les objectifs de ce projet proposé ont réuni un large éventail de parties prenantes, y compris des représentants du Conseil économique, social et environnemental, de l'Assemblée nationale, de la Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC), du Centre de surveillance écologique (CSE) en tant qu'entité nationale de mise en œuvre, du PNUD, de l'USAID-COMFISH, des directions nationales (Planification, Budget, Programmation budgétaire, Parcs nationaux, Pêche maritime, Agriculture, Eaux et forêts, Élevage, Aménagement et logement, Protection civile, ministère de l'Unité de l'Aménagement du Territoire, Unités Sous-Nationales de l'Environnement), Comité National du Changement Climatique, société civile (Fédérations Nationales des ONG-FONG et CONGAD, IED Afrique, GreenAct, UICN, JVE Sénégal, ENDA), collectivités territoriales (UAEL), recherche (ISRA, Institut National des Sciences du Sol), Universités (ISE-UCAD), unités statistiques (Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles, Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie), agences hydrométéorologiques (ANACIM, DGPRE), les journalistes.

Dans le cadre de l'exercice d'inventaire (voir l'état d'avancement du processus de PNA à la section 3.2.2), une analyse des intervenants a été entreprise au cours de la consultation. Il a identifié quatre catégories d'acteurs et les moyens de s'engager avec eux : les institutions gouvernementales (nationales et infranationales), les institutions non gouvernementales, les donateurs et les organisations internationales, et le secteur privé. Les principales préoccupations et recommandations exprimées par les différentes catégories d'intervenants sont prises en compte dans le projet proposé. Des discussions bilatérales ont également eu lieu avec l'initiative de la GIZ et le projet FPMA-FEM, afin d'identifier les synergies et l'harmonisation des activités entre les projets. Des domaines d'intérêt mutuel particulier et des activités spécifiques à chaque initiative ont été identifiés sur la base de la feuille de route globale du PNA. Un tableau décrivant les synergies entre les différents projets figure à l'annexe 2 de la présente proposition.

Le processus de consultation avec les parties prenantes sera continu et itératif tout au long du cycle du projet, à partir du début du projet, et inclura des acteurs du secteur privé, des institutions universitaires, des gouvernements locaux, des organisations non gouvernementales représentant les femmes et les jeunes, entre autres. Des moyens suffisants seront alloués (réunions de concertation dans le cadre du COMNACC et du COMRECC, ateliers de validation, dans les missions de terrain, etc.). Le comité technique du projet implique en outre toutes les parties prenantes identifiées et sera régulièrement impliqué dans l'orientation de la mise en œuvre de ce projet. Les consultations seront équitables et non discriminatoires et permettront de faire en sorte que les parties prenantes les plus vulnérables, en particulier les femmes, aient la possibilité de s'exprimer. L'information générée par le projet sera transmise dans une langue, un format et une manière qui soient compréhensibles et accessibles. Le processus sera systématiquement documenté.

Les consultations seront équitables et non discriminatoires et permettront de faire en sorte que les parties prenantes les plus vulnérables, en particulier les femmes, aient la possibilité de s'exprimer. Par exemple, le comité directeur de ce projet comprendra des membres de tous les projets et programmes connexes identifiés dans les interventions et initiatives complémentaires soutenant la planification de l'adaptation, en promouvant une composition consultative technique unifiée entre les différents projets. La feuille de route et le guide harmonisé identifieront davantage les rôles et responsabilités des différents acteurs, facilitant ainsi leur participation active à la mise en œuvre du projet.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

En proposant ce qui précède, le projet tient compte des risques et des hypothèses inhérents décrits ci-dessous.

Hypothèses : Les régions écogéographiques (ZEG) et les secteurs prioritaires identifiés participeront aux activités du projet ; que le COMNACC et le COMRECC seront appuyés par le gouvernement ; que la documentation nécessaire, les informations climatiques et les enseignements tirés des interventions en cours et passées seront partagés par le biais de la plateforme proposée et continueront d'être partagés au-delà de la durée du projet ; que le gouvernement utilisera les connaissances générées par ce projet et continuera d'appuyer le processus.

Risques : La proposition prend en considération les principaux risques organisationnels, financiers et politiques potentiels pour la mise en œuvre réussie et en temps opportun de ce projet. Les risques potentiels comprennent : a) l'insuffisance des capacités humaines au sein des ministères concernés ; b) le manque de fonds pour soutenir les arrangements nationaux après le projet d'appui ; c) le manque de coordination et les conflits potentiels entre les parties prenantes sur les rôles dans le projet ; d) l'exclusion des parties prenantes potentiellement touchées de la participation au projet et de la prise de décision ; e) le manque de volonté politique de soutenir le projet et f) la résistance dans le partage de l'information. Un ensemble de contre-mesures en réponse à ces risques est proposé dans le cadre de la section 6.2 et intégré à la proposition de manière à réduire au minimum les répercussions de ces risques potentiels.

Ces extrants s'appuieront sur les contributions d'autres projets décrits à l'annexe II. Le projet PAS-PNA de la GIZ est terminé et le projet de PNA pour les FPMA prendra fin au début de 2023. Le projet du FVC proposé devrait donc reprendre là où les 2 se sont arrêtés. Il n'y a aucun risque que le projet de PNA du FPMA ne soit pas achevé à temps.

Partenariats:

Voir l'annexe II ci-dessous sur « Les synergies entre les projets d'appui aux PNA »

Risques*:*

Catégories de risques	Risques spécifiques/Description des risques	Probabilité d'occurrence(faible, moyenne, élevée)	Niveau d'impact (faible, moyen, élevé)	Mesures d'atténuation	Entités responsables de la gestion des risques
Politique et organisationnel	Problèmes liés à l'implication et à la coopération des parties prenantes pour fournir des données à l'équipe de projet	Faible	Élevé	Les ministères sectoriels et les agences hydrométéorologiques sont des acteurs clés dans les activités de renforcement des capacités liées aux données climatiques dans ce projet. L'ensemble des organismes gouvernementaux s'engageront clairement à contribuer à la collecte et à la diffusion des données	MEDD, Ministères sectoriels, PNUD
Financier	Les gouvernements n'auront pas les fonds nécessaires pour soutenir les arrangements nationaux, une fois le projet terminé	Faible	Élevé	Le résultat 3.4.2 du projet comprendra l'inventaire des sources de financement de la lutte contre le changement climatique, le suivi du financement et l'élaboration de 2 notes conceptuelles pour un financement supplémentaire, ainsi qu'un mentorat sur le	MEDD, PNUD

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Catégories de risques	Risques spécifiques/Description des risques	Probabilité d'occurrence(faible, moyenne, élevée)	Niveau d'impact (faible, moyen, élevé)	Mesures d'atténuation	Entités responsables de la gestion des risques
				terrain pour l'élaboration de projets bancables. Ceux-ci guideront : la sensibilisation des décideurs ; et la sensibilisation des donateurs potentiels et des investisseurs du secteur privé ;	
Politique et organisationnel	Conflits entre les parties prenantes en ce qui concerne les rôles dans le projet	Faible	Moyen	L'implication des parties prenantes est clairement détaillée dans le plan de participation des parties prenantes par le biais du guide harmonisé sur l'intégration et les parties prenantes sont tenues de respecter leur rôle. Un calendrier sera élaboré pour le processus de PNA du Sénégal et des mises à jour seront communiquées aux parties prenantes ; Un processus de suivi fournira des données probantes pour rendre compte et répondre aux défis cernés pendant la mise en œuvre en surveillant les progrès de la mise en œuvre.	MEDD, COMNACC, PNUD
Politique et stratégique	Manque de volonté politique à soutenir le projet	Faible	Élevé	La sensibilisation des principaux décideurs, y compris les acteurs sectoriels décentralisés (national/infranational) et les parlementaires et maires (niveaux locaux) est intégrée à ce projet. Un soutien sera apporté au gouvernement pour organiser des consultations sur l'avancement du projet à des étapes clés afin de maintenir l'appropriation et l'intérêt du gouvernement pour le projet. La collaboration avec d'autres projets de coopération contribuera à maintenir la visibilité politique.	MEDD, COMRECC, PNUD
Politique et stratégique	Capacités limitées au sein des ministères concernés / capacités humaines qualifiées insuffisantes.	Moyen	Élevé	Une grande partie du projet consiste à renforcer les capacités institutionnelles et réglementaires, en s'appuyant sur les initiatives nationales existantes.	MEDD, Ministères sectoriels, PNUD
Stratégique et organisationnel	Empêcher les parties prenantes susceptibles	Faible	Faible	Le projet comporte des activités claires visant à impliquer les	MEDD, COMNACC, COMRECC, PNUD

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Catégories de risques	Risques spécifiques/Description des risques	Probabilité d'occurrence(faible, moyenne, élevée)	Niveau d'impact (faible, moyen, élevé)	Mesures d'atténuation	Entités responsables de la gestion des risques
	d'être touchées de participer pleinement aux décisions qui pourraient les concerner			gouvernements régionaux et locaux, les champions du climat et les parties prenantes. L'équipe de mise en œuvre du projet effectuera en outre un suivi et une évaluation en temps réel de chaque activité d'engagement des parties prenantes afin de s'assurer que ces processus sont pleinement inclusifs.	
Opérationnel	Blanchiment d'argent, financement du terrorisme et pratiques interdites	Faible	Faible	La subvention sera mise en œuvre par le PNUD en tant que partenaire d'exécution et toutes les activités seront donc menées dans le plein respect du cadre politique du PNUD. Dans la mesure où le PNUD s'appuiera sur des fournisseurs tiers, les procédures d'achat du PNUD s'appliqueront pour garantir le respect des principes fondamentaux du PNUD en matière d'achat du meilleur rapport qualité-prix, d'équité, d'intégrité, de transparence, de sélection concurrentielle et d'intérêt supérieur du PNUD.	PNUD

Égalité des genres et autonomisation des femmes:

Pour soutenir la planification de l'adaptation sensible au genre au Sénégal, l'élaboration de cette proposition s'est appuyée sur des consultations avec des groupes vulnérables et des experts en matière de genre du MEDD et du PNUD. De plus, les approches, les outils, les plans d'action, les consultations et les analyses tout au long des divers résultats du projet proposé tiendront compte des impacts différentiels des changements climatiques entre les genres ainsi que des différents éléments de la résilience climatique pour les femmes et les hommes. L'inclusion d'approches sensibles au genre dans les évaluations de la vulnérabilité et les plans d'adaptation sectoriels au titre du produit 3.2.1, les procédures et les guides du COMNACC et du COMRECC pour l'interface et le guide nationaux/régionaux/locaux, avec des considérations de genre dans l'extrant 3.1.1, des indicateurs de suivi et d'évaluation (y compris des indicateurs et des cibles ventilés par genre) dans l'extrant 3.4.3, ainsi que tous les matériaux de connaissances générés tout au long des 3 résultats de ce projet seront élaborés dans le cadre d'un processus participatif et inclusif. En outre, une enquête sera menée au cours de la phase initiale afin de déterminer la participation des femmes à la planification de l'adaptation et d'établir une base de référence.

Au cours des dernières décennies, le Sénégal a fait d'importants progrès dans la réalisation de la parité hommes-femmes et s'est doté d'une stratégie nationale sur l'égalité des genres. Cependant, les défis en termes de vulnérabilité liés au changement climatique ne sont pas bien abordés dans la stratégie. Sur la base de ces travaux, le projet PNA FPMA a élaboré une stratégie d'intégration de la dimension genre. Le projet FVC proposé contribuera à la mise en œuvre des actions indiquées dans le plan d'action. En particulier, des produits spécifiques tels que le 3.2.2 sur les stratégies de mise en œuvre pour l'intégration nationale et infranationale comprendront une stratégie nationale pour l'égalité des genres et un plan de travail élaboré dans le cadre du projet PNA-FPMA. L'accès des gouvernements infranationaux au financement de la lutte contre le changement climatique au titre de la section

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

3.4.2 comprendra également une attention particulière portée aux groupes vulnérables, y compris les femmes. Entre autres résultats, le système national de suivi et d'évaluation prévu à la version 3.4.3 permettra également d'évaluer l'efficacité de l'intégration de la dimension genre à l'aide d'indicateurs déjà élaborés dans le cadre du projet PNA-FPMA. Le ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants (qui est chargé des questions de genre) et le point focal pour le genre et le changement climatique feront partie du comité technique du projet. Comme il s'agit d'un domaine transversal, les critères d'équité entre les sexes seront inclus dans tous les processus et cibles du projet. En substance, tous les éléments de formation de cette proposition viseront une participation équilibrée entre les genres, et la représentation des principales parties prenantes, y compris les femmes et les jeunes, sera assurée dans toutes les activités de consultation et de validation.

Coopération Sud-Sud triangulaire (CSST) :
N/A

Innovation, Durabilité et Potentiel de mise en échelle:

Durabilité et stratégie de sortie

En termes de continuité et de considérations de durabilité pour le PNA au Sénégal au-delà de la durée du projet, tous les matériaux et les leçons apprises générés tout au long de la vie de ce projet seront inclus dans une boîte à outils de matériel de formation dans un format facile à digérer pour faciliter l'utilisation et la reproduction ultérieures. Le projet s'appuie également sur un réseau existant de champions locaux du climat, y compris des maires et des parlementaires, pour promouvoir la cause de l'adaptation au climat au Sénégal afin que l'élan ne soit pas perdu après la fin du projet. En outre, la volonté et l'appropriation par le pays sont également au cœur du projet. Par exemple, les extrants 3.1.1, 3.1.2 et 3.4.2 jouent un rôle central pour le MEDD et le DEEC afin de promouvoir la rétention des connaissances institutionnelles. Une grande partie du résultat 2 dépend de la supervision et des conseils du DEEC et repose sur une forte implication de l'ANACIM et des universités locales, en tant que gardiens de l'information et des données climatiques dans le pays. L'encadrement et le mentorat jouent un rôle important dans la conception de ce projet afin de s'assurer que les connaissances et le savoir-faire sont transmis aux homologues concernés au sein du gouvernement et que la capacité est maintenue. Dans le cadre du renforcement du cadre de suivi et d'évaluation, le projet prévoit la participation de l'Agence nationale de statistique ainsi que des centres d'information locaux et régionaux, en ancrant le cadre sur les réalités sur le terrain, ainsi qu'en veillant à ce que les préoccupations d'adaptation soient prises en compte dans les recensements et les statistiques nationaux réguliers.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

V. CADRE DES RESULTATS DU PROJET

Ce projet contribuera à l'objectif de développement durable suivant : *énumérer l'objectif/les objectifs de développement durable pertinent(s)*

Ce projet contribuera au résultat national suivant inclus dans le PNUAD/Document de programme de pays : *copier le résultat pertinent ici*

Ce projet sera lié aux résultats suivants du Plan stratégique du PNUD :

2.3.1 Les politiques de développement, les plans, les systèmes et les financements fondés sur des données et des risques incorporent des solutions intégrées qui tiennent compte du genre pour réduire les risques de catastrophe, faciliter l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, et prévenir le risque de conflit.

À NOTER : Coller le cadre logique approuvé par le FVC ci-dessous

Résultats	Référence	Cibles	Extrants	Activités* (brève description)	Réalisations attendues
Résultat 3.1 Renforcement de la gouvernance et de la coordination institutionnelle de la planification de l'adaptation	Absence ou faiblesse des mécanismes de dialogue entre les COMNACC et les COMRECC, pour faciliter la coordination et l'interaction entre les différents niveaux. (Une évaluation de 2018 de l'examen institutionnel et organisationnel de la COMNACC a produit une feuille de route pour renforcer la coordination nationale/infranationale. Ce projet permettra de rendre opérationnel cette feuille de route afin d'atteindre l'objectif) L'absence de mécanisme institutionnel qui relie les politiques descendantes aux besoins communautaires ascendants.	Un cadre d'échange est établi entre les mécanismes de coordination nationaux et infranationaux (COMNACC et COMRECC) et un dialogue régulier est encouragé. Un mécanisme participatif est mis en place pour faciliter un processus de planification de l'adaptation guidé par un mélange d'approches descendantes et ascendantes. La planification de l'adaptation, dans le cadre du processus des	Extrant 3.1. 1 : Le mandat, les fonctions et les procédures du Comité national sur le changement climatique (COMNACC) sont examinés et ses capacités renforcées, afin de faciliter la coordination à plusieurs niveaux.	Activité 3.1.1.1 : Sous la direction de la DEEC, renforcer les capacités du COMNACC à coordonner l'adaptation au niveau national et entre les niveaux national et infranational, en s'appuyant sur les résultats de l'évaluation du COMNACC Évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route COMNACC et COMRECC (y compris les réunions, le cadre de dialogue national/infranational, le site web, les sources de financement, l'intégration de la dimension de genre, etc.) ; Produire et valider un guide harmonisé sur l'intégration de l'adaptation au changement climatique aux niveaux national et infranational pour adoption par le gouvernement	Livrable 3.1.1.1a : Un rapport documentant les progrès réalisés par rapport à la mise en œuvre de la feuille de route du COMNACC et du COMRECC au M7. Livrable 3.1.1.1b : Un guide d'intégration contenant des recommandations de la section 3.1.1.1a est élaboré au M8.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

	La planification de l'adaptation dans le cadre des processus précédents (par exemple, PANA, CDN) est guidée par une approche de travail sectorielle, en raison de l'absence d'un cadre global d'adaptation. Décalage entre les stratégies de mise en œuvre de l'adaptation dans le cadre des processus des PANA et des CDN, et les stratégies locales (PDC	PNA, intègre des approches sectorielles et infranationales. La stratégie de mise en œuvre du PNA relie les niveaux national et infranational			
				Activité 3.1.1.2 : En étroite consultation avec le DEEC et sous son orientation, assurer un engagement continu et large en matière d'adaptation entre les niveaux national (COMNACCC), sectoriel (comme la pêche) et infranational (COMRECC), en facilitant le dialogue, la coordination et le partage d'informations tout au long du processus de PNA Produire des notes d'orientation sur des thèmes choisis pour de larges dialogues, puis les mettre au point et les partager avec un public plus large ; Organiser des dialogues entre les acteurs nationaux et infranationaux sur le processus des PNA et les défis liés au changement climatique menés localement	Livrable 3.1.1.2a : 2 notes d'orientation* [18] (biodiversité, élevage, tourisme, ressources en eau) sont produites. Livrable 3.1.1.2b : 3 procès-verbaux de réunions de dialogue (après chaque réunion - un par an au M3A1, M3A2 et M3A3), et 2 rapports d'étape, y compris un recueil des défis climatiques locaux à inclure dans les évaluations et les PNA (au M12A1 et M12A2)

* Toutes les activités nécessitant des consultations s'adresseront au moins à 50 parties prenantes par évènement et encourageront une participation égale de femmes et d'hommes dans la mesure du possible.

[18] Les politiques ici renvoient aux analyses situationnelles ou de référence qui peuvent être utilisées en vue de la réalisations des engagements internationaux du Sénégal, à l'instar des CDN. Par exemple avec le projet de l'AFD, une note d'orientation sur l'eau a été produite et renseigne sur les changements et les tendances démographiques et économiques ; et à titre d'exemple la manière dont la reconstitution des bassins influence la pression entropique sur le secteur.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

			Extrant 3.1. 2 : Les mécanismes de coordination infranationaux sont soutenus pour renforcer la participation locale à la planification et à la mise en œuvre de l'adaptation	Activité 3.1.2.1 : Faciliter, dans le cadre du COMRECC, des consultations infranationales (et sectorielles) sur la planification de l'adaptation dans 9 localités, en s'appuyant sur une analyse préliminaire des parties prenantes, guidée par la DEEC. Analyser et valider la capacité d'engagement des parties prenantes sur les PNA (y compris les gouvernements nationaux et infranationaux, les ONG, les organisations communautaires, le secteur privé, etc.) ; Organiser 9 formations sur le processus PNA pour les membres du COMRECC. Chaque formation s'adressera à environ 30 membres. La participation d'un nombre égal de femmes et d'hommes sera encouragée et poursuivie ; Élaborer un cadre de durabilité pour la continuité des consultations COMRECC au-delà de la durée du projet	Livrable 3.1.2.1a : 9 rapports préliminaires sur les écarts de capacité au M4. Livrable 3.1.2.1b : 9 rapports validés sur les écarts de capacité au M7. Livrable 3.1.2.1c : 9 rapports de formation au M12. Les rapports formation comprendront une analyse des connaissances des participants sur le processus de PNA. À cette fin, une évaluation sera effectuée avant et après la formation. Livrable 3.1.2.1d : 9 procès verbaux de réunions statutaires, 8 rapports d'avancement et 1 rapport sur le cadre de durabilité au M36
			Extrant 3.1. 3 : Cinq PNA sectoriels incluant des réponses au niveau local sont formulés sur la biodiversité, l'élevage, le tourisme, les zones côtières et les ressources en eau, et regroupés dans un Plan national d'adaptation.	Activité 3.1.3.1 : Sous la supervision de la DEEC et en étroite collaboration avec l'ANACIM, formuler cinq plans sectoriels d'adaptation adaptés au niveau local (biodiversité, élevage, tourisme, zones côtières et ressources en eau) et un Plan national d'adaptation agrégé intégrant les perspectives sectorielles et locales, et l'évaluation de la vulnérabilité côtière réalisée dans le cadre de l'initiative AMCC+. L'évaluation impliquera également les ONG, le secteur privé, les gouvernements locaux, etc. Conclure des protocoles d'accord avec les ministères sectoriels, la DEEC et la DGPRE, rédiger et valider 4 plans sectoriels d'adaptation adaptés au niveau local ; Rédiger et valider à travers un atelier national un Plan national d'adaptation qui regroupe les plans sectoriels d'adaptation au Sénégal ; Communiquer le PNA à la CCNUCC et mettre à jour le programme de pays du FVC avec les priorités d'adaptation approuvées.	Livrable 3.1.3.1a : 4 plans sectoriels d'adaptation validés au M24. Livrable 3.1.3.1b : Un Plan national d'adaptation validé au M30. Livrable 3.1.3.1c : Le PNA du Sénégal est communiqué au PNA central de la CCNUCC et au programme de pays du FVC mis à jour au M36.
			Extrant 3.1. 4 : Des stratégies nationales et infranationales de mise en œuvre sont formulées pour faciliter l'intégration	Activité 3.1.4.1 : Soutenir la formulation d'une stratégie de mise en œuvre du PNA qui comprend une approche à plusieurs niveaux (national et infranational) Effectuer une analyse de la mise en	Livrable 3.1.4.1a : Un rapport d'inventaire analysant la mise en œuvre des plans sensibles au climat au M30.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

			des bilans communs de pays dans la planification et la budgétisation nationales et locales	œuvre du PANA, de la CDN et des plans locaux existants sensibles au climat ; Rédiger et valider à travers un atelier national, une stratégie nationale de mise en œuvre des PNA sur la base de l'analyse ; Documenter les leçons apprises à inclure dans l'ensemble des connaissances et la boîte à outils, par le biais du site Internet du PNA (disponible sur le site Internet du PNA 3.1.2.2 et la boîte à outils du savoir 3.4.1.3) ; Organiser et mener des campagnes de sensibilisation aux PNA pour 552 maires et champions locaux du climat et une séance d'information pour les parlementaires.	Livrable 3.1.4.1b : Un document de stratégie nationale de mise en œuvre validé au M33 Livrable 3.1.4.1c : Un document sur les leçons apprises au M33 Livrable 3.1.4.1d : 3 rapports et matériel correspondant (médias, etc.) sur les campagnes de sensibilisation et la séance d'information à l'intention des parlementaires au M34
Résultat 3.2 Production d'une base factuelle pour concevoir des solutions d'adaptation ayant un impact maximal			Extrant 3.2. 1 : La vulnérabilité climatique est évaluée et les options d'adaptation sont identifiées et appréciées	Activité 3.2.1.1 : Sous la supervision de la DEEC et en étroite collaboration avec l'ANACIM et la DGPRE, réaliser des évaluations intégrées ascendantes et descendantes des risques climatiques et de la vulnérabilité de la biodiversité, de l'élevage, du tourisme et des ressources en eau, et identifier des mesures d'adaptation adaptées au niveau local. Effectuer une analyse des carences dans les évaluations de vulnérabilité existantes, y compris les lacunes en matière d'information, afin de répondre efficacement à la vulnérabilité, en tenant compte des considérations différenciées selon le genre ; Évaluer les vulnérabilités et valider à travers 4 ateliers des rapports pour chaque secteur, grâce à une approche de coaching/collaboration avec l'ANACIM et les Universités. Évaluer les vulnérabilités et valider à travers 4 ateliers des rapports pour chaque secteur, grâce à une approche de coaching/collaboration avec l'ANACIM et les Universités.	Livrable 3.2.1.1a : Un rapport d'analyse des carences au M5. Livrable 3.2.1.1b : Un rapport d'analyse des écarts au M5.
				Activité 3.2.1.2 : En étroite collaboration avec la DEEC et le MEP, élaborer un guide étape par étape et des procédures opérationnelles pour l'évaluation des coûts et des avantages de l'adaptation à l'intention de divers secteurs et niveaux de gouvernement au Sénégal Proposer et approuver, par le biais de réunions de consultation, une méthodologie pour le classement normalisé et la hiérarchisation des	Livrable 3.2.1.2a : Guide étape par étape pour l'évaluation des coûts et des avantages au M14 Livrable 3.2.1.2b : Une méthodologie convenue pour le classement et la hiérarchisation des options d'adaptation, y

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

				options d'adaptation[19] intégrant les dimensions du genre (en tenant dûment compte du CBA, du MCA, en mettant l'accent sur l'impact dans le temps, la faisabilité de la mise en œuvre avec des critères spécifiques) ;	compris le CBA, le MCA et d'autres approches au M16
				Activité 3.2.1.3 : Mettre en place et mettre en œuvre, dans le cadre du site Internet de la DEEC, une plateforme en ligne et un système de service d'assistance sur l'information et les projets climatiques, y compris un ensemble de connaissances recueillies dans le cadre de ce projet pour faciliter le partage des connaissances et fournir un soutien en ligne aux acteurs infranationaux en matière d'information climatique. Évaluer les besoins nationaux et infranationaux en matière d'information climatique (y compris les considérations spécifiques au genre) ; Négocier et signer des ententes entre le DEEC et les COMRECC sur la gestion de contenu ; Engager une entreprise informatique nationale pour la conception et la mise en œuvre de la plate-forme et du service d'assistance, acheter du matériel informatique et fournir une assistance technique à la DEEC et aux partenaires concernés ; Former le personnel technique du COMNACC, du COMRECC et des organisations locales à la gestion des connaissances, à l'utilisation et à la mise à jour du service d'assistance. Chaque formation s'adressera à environ 30 membres. La participation d'un nombre égal de femmes et d'hommes sera encouragée et poursuivie ;	Livrable 3.2.1.3a : Rapport sur les besoins en information climatique au M10. Livrable 3.2.1.3b : Accords signés entre les COMRECC et les partenaires au M13. Livrable 3.2.1.3c : Équipement acheté au M20. Livrable 3.2.1.3d : Plateforme de gestion des connaissances et d'assistance opérationnelle (livret d'information sur les caractéristiques et fonctionnalités de la plateforme GC disponible) au M25. Livrable 3.2.1.3e : 9 ateliers de formation rapportés au M30. Les rapports formation comprendront une analyse des connaissances des participants sur le processus de PNA. À cette fin, une évaluation sera effectuée avant et après la formation.
			Extrant 3.2. 2 : Le système national de suivi et d'évaluation de l'adaptation est lié au niveau infranational, afin de s'assurer que les résultats locaux et les leçons apprises sont pris	Activité 3.2.2.1 : Mettre en place un cadre local de mesure des résultats et de suivi (y compris l'accès au financement de la lutte contre le changement climatique) comprenant des niveaux de référence, des indicateurs et des cibles, aligné sur le cadre de mesure national existant.	Livrable 3.2.2.1a : Rapport de cadrage au M10, Livrable 3.2.2.1b : Un cadre de mesure des résultats locaux au M18

[19] Les options d'adaptation pour les secteurs consisteront en grande partie en une compilation d'interventions facilement identifiées dans la documentation existante et/ou émanant de consultations avec les intervenants, et renforcées par des lacunes et des évaluations de la vulnérabilité dans ce projet. On ne s'attend pas à ce qu'il s'agisse de notes conceptuelles à part entière.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

			en compte et éclairent la planification future de l'adaptation et contribuent à accroître le financement de l'adaptation (l'unité de suivi et d'évaluation de la DEEC réalisera cet extrant avec l'unité de gestion du projet (UGP)	Entreprendre une étude exploratoire sur les systèmes locaux de suivi et d'évaluation existants et les leçons tirées de leur fonctionnement (à inclure dans l'ensemble de connaissances/boîte à outils, et le site Internet du PNA) ; Élaborer et valider, par le biais d'un atelier national, un cadre de mesure des résultats locaux qui tienne compte des spécificités liées au genre, en consultation avec le MEF, afin de l'aligner sur le cadre national de suivi.	Livrable 3.2.2.1c : Un cadre national de suivi et d'évaluation validé au terme au M20.
				Activité 3.2.2.2 : Former les entités infranationales aux systèmes nationaux et locaux de suivi et d'évaluation de l'adaptation au changement climatique, et tester leur caractère opérationnel Organiser 9 formations infranationales sur les systèmes de suivi et d'évaluation et la collecte de données, en étroite collaboration avec les initiatives d'appui aux PNA des FPMA, l'Agence nationale de statistique (ANSD) et le MEF ; Chaque formation s'adressera à environ 30 participants. La participation d'un nombre égal de femmes et d'hommes sera encouragée et poursuivie ; Collecter des données de référence (ventilées par genre) par rapport aux indicateurs développés dans les 9 régions.	Livrable 3.2.2.2a : 9 rapports de formation au M24. Les rapports formation comprendront une analyse des connaissances des participants sur le processus de PNA. À cette fin, une évaluation sera effectuée avant et après la formation. Livrable 3.2.2.2b : Rapport de référence mis à jour pour les 9 régions au M28
Résultat 3.4 Augmentation du financement de l'adaptation	Les zones locales qui ont connu des plans sensibles au climat (PCTI dans la région de Fatick) ont rencontré des difficultés pour les reproduire par leurs propres processus et/ou pour mettre en œuvre leurs plans, en raison d'un manque de capacités.	Au moins 100 acteurs infranationaux sont formés aux politiques nationales de lutte contre le changement climatique et à l'utilisation d'outils d'aide à la prise de décision pour la planification et la mise en œuvre de l'adaptation locale.	Extrant 3.4. 1 : Les capacités de planification de l'adaptation à long terme des organisations infranationales sont renforcées afin d'accroître le financement de l'adaptation et de faciliter la mise en œuvre des PNA.	Activité 3.4.1.1 : Effectuer des analyses coûts-bénéfices de l'adaptation dans les domaines de l'élevage, de la biodiversité, de l'eau et du tourisme, afin d'éclairer l'évaluation et la hiérarchisation des options d'adaptation aux niveaux national et local Entreprendre une étude avec la méthodologie proposée pour l'évaluation des coûts et des avantages (y compris la possibilité d'évaluations des besoins technologiques pour les secteurs de la biodiversité et du tourisme) pour les 4 secteurs prioritaires (biodiversité, élevage, tourisme et ressources en eau) ;	Livrable 3.4.1.1a : 4 protocoles d'accord avec la MEP et 4 ministères, et 4 rapports d'analyse coûts-bénéfices (biodiversité, élevage, tourisme et eau) pour les ministères sectoriels au M22.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

	Aucun mécanisme n'a été mis en place au niveau national pour faciliter l'accès au financement climat pour la mise en œuvre des plans et stratégies locaux. Le système de suivi et d'évaluation d'adaptation, en cours de mise en place, ne fonctionne qu'au niveau national.	Un groupe de personnes ressources est formé et encadré sur l'accès au financement de l'action climatique, afin de fournir le soutien nécessaire aux entités infranationales. Un modèle de suivi et d'évaluation de l'adaptation à deux voies, qui fonctionne du niveau national au niveau local et vice-versa, est promu et soutenu		Signer des protocoles d'accord entre la DEEC et la MEP pour soutenir l'analyse coût-bénéfice (ACB) et le Suivi-évaluation (3.4.3.1), et réaliser des analyses coûts-avantages pour chaque ministère (équipes techniques, sous la supervision de la DEEC et du COMNACC) sur la base des priorités d'adaptation émergeant des plans d'adaptation sectoriels. Les ACB visées à l'article 3.4 éclaireront la sélection des mesures prioritaires pour chacun des 4 secteurs prioritaires, et la capacité sera conservée au sein des ministères pour les exercices futurs.	
				Activité 3.4.1.2 : Évaluer les besoins en formation et en renforcement des capacités des acteurs et des institutions locaux (y compris les groupes et les communautés vulnérables), menée par une ONG locale ou une OC[20]) dans les régions, pour la planification à long terme (y compris la conception de projets bancables) et la mise en œuvre Élaborer un plan de formation (y compris sur l'accès au financement climatique) basé sur les besoins évalués.	Livrable 3.4.1.2a : Rapport d'évaluation des besoins au M12. Livrable 3.4.1.2b : Un rapport détaillant le plan de formation au M12.
				Activité 3.4.1.3 : Fournir des formations aux entités infranationales (gouvernements infranationaux (plateforme des maires), communautés, ministères décentralisés, ONG, etc.) par le biais de la plateforme COMRECC (voir les résultats d'activité 3.1.1. et 3.1.2), guidées par la DEEC. Organiser 2 séries de formations (5 par série, dispensées par une ONG locale ou une OC) sur les politiques climatiques nationales existantes, le financement et l'utilisation d'outils d'aide à la décision pour la planification et la mise en œuvre de l'adaptation locale à l'intention d'au moins	Livrable 3.4.1.3a : 10 rapports de formation (5 par série) au M24. Les rapports formation comprendront une analyse des connaissances des participants sur le processus de PNA. À cette fin, une évaluation sera effectuée avant et après la formation Livrable 3.4.1.3b : Une boîte à outils de connaissances/formation au M33.

[20] Organisation communautaire

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

				100 acteurs infranationaux. La participation d'un nombre égal de femmes et d'hommes sera encouragée et poursuivie ; Élaborer une boîte à outils sur les supports de formation à inclure dans l'ensemble des connaissances (disponible sur le site Internet du PNA et par une ONG locale ou une OC). Organiser un atelier d'échange d'informations de fin de projet pour environ 200 personnes de différents secteurs et niveaux de gouvernement, de la société civile, du milieu universitaire, des médias, du secteur privé, etc. afin de présenter les résultats du projet, y compris la boîte à outils.	Livrable 3.4.1.3c : Un rapport de fin d'atelier de projet au M36.
			Extrant 3.4. 2 : Les zones infranationales pilotes sont équipées pour combler les lacunes en matière d'accès au financement climatique pour la mise en œuvre des PNA	Activité 3.4.2.1 : Sensibiliser aux possibilités de financement de la lutte contre le changement climatique et aux moyens d'améliorer l'accès infranational. Organiser 2 réunions (dirigées par une ONG locale ou une OC) entre les autorités infranationales, les acteurs du secteur privé, y compris les MPME, le secteur du tourisme, les pêcheurs, etc., les partenaires de mise en œuvre nationaux et multilatéraux, les points focaux nationaux du FVC, de l'AF et du FVC sur les guichets de financement climatique disponibles (y compris les fonds publics, les mécanismes de financement, les fonds renouvelables, les obligations vertes, etc.) et les moyens de surmonter les obstacles à l'accès ;	Livrable 3.4.2.1a : 2 rapports de réunion sur les fenêtres et opportunités de financement climatique au Sénégal et études d'impact post-réunion au M12.
				Activité 3.4.2.2 : Organiser un appel aux idées innovantes entre les sous-régions et offrir une expertise technique aux acteurs sur la préparation de projets résilients au changement climatique Lancer un appel à candidatures et sélectionner des idées de projets à inclure dans le PNA (lié au 3.2.1.2b, et mené par des ONG/OC locales) ; Former les acteurs infranationaux à la préparation et au développement de projets à travers 5 formations ; Chaque formation s'adressera à environ 30 participants. La participation d'un nombre égal de femmes et d'hommes sera encouragée et poursuivie ; Fournir un mentorat sur le terrain à des sous-régions sélectionnées pendant 3 mois et élaborer	Livrable 3.4.2.2a : 5 idées de projets, dont une note conceptuelle à soumettre au FVC, sélectionnées au M20 Livrable 3.4.2.2b : 5 rapports de formation au M30 Les rapports de formation comprendront une analyse des connaissances des participants sur le processus de PNA. À cette fin, une évaluation sera effectuée avant et après la formation. Livrable 3.4.2.2c : Un rapport d'évaluation d'impact et 5 notes

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

				5 notes d'idées de projets d'adaptation prioritaires, afin de renforcer les capacités locales en matière d'élaboration et de gestion correctes des projets climatiques. Sur les 5, l'une d'entre elles sera une note conceptuelle destinée au financement du FVC[21].	d'idées d'adaptation prioritaires aux M30-M33

[21] Les idées de projet à développer sont des idées peaufinées qui sont susceptibles d'être retenues et élaborées davantage par des entités accréditées sous forme de proposition de financement. Il s'agira des énoncés de problèmes, de contexte climatique, des buts de l'adaptation, les objectifs et les activités, ainsi que les détails du projet, les principaux promoteurs et les étapes ultérieures. Ce dernier sera au moins une note conceptuelle élaborée à l'intention du FVC

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

VI. PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION (S&E)

Les résultats du projet, tels qu'ils sont décrits dans le cadre des résultats du projet, feront l'objet d'un suivi et d'un rapport annuel, ainsi que d'une évaluation périodique au cours de la mise en œuvre du projet afin de s'assurer que le projet atteint efficacement ces résultats.

Le suivi et l'évaluation au niveau des projets seront entrepris conformément aux exigences du PNUD telles qu'elles sont énoncées sur le portail POPP du PNUD et dans la politique d'évaluation du PNUD. Le bureau de pays du PNUD est chargé d'assurer le respect total de toutes les exigences du PNUD en matière de suivi, d'assurance qualité, de gestion des risques et d'évaluation. Des exigences supplémentaires en matière de suivi et d'évaluation seront entreprises conformément à l'approche initiale du FVC en matière de politique de suivi et d'évaluation et à d'autres et à d'autres politiques pertinentes du FVC.

En plus de ces exigences obligatoires du PNUD et du FVC en matière de suivi et d'évaluation, d'autres activités de suivi et d'évaluation jugées nécessaires pour soutenir la gestion adaptative au niveau du projet seront convenues lors de l'atelier de lancement du projet et seront détaillées dans le rapport de lancement.

Responsabilités en matière de supervision et de suivi-évaluation :

Le Chef de projet : Le chef de projet est responsable de la gestion quotidienne du projet et du suivi régulier des résultats et des risques du projet, y compris les risques sociaux et environnementaux. Le chef de projet veillera à ce que tout le personnel du projet maintienne un niveau élevé de transparence, de responsabilité et de reddition de comptes dans le suivi et l'évaluation et la communication des résultats du projet. Le chef de projet informera le Conseil de direction du projet, le bureau de pays du PNUD et le conseiller technique régional du PNUD-NCE de tout retard ou difficulté survenant au cours de la mise en œuvre afin que l'appui et les mesures correctives appropriés puissent être adoptés.

Le chef de projet élaborera des plans de travail annuels pour soutenir la mise en œuvre efficace du projet. Le chef de projet veillera à ce que les exigences standard du PNUD et du FVC en matière de suivi et d'évaluation soient satisfaites avec la plus haute qualité. Il s'agit, sans toutefois s'y limiter, de veiller à ce que les indicateurs du cadre de résultats fassent l'objet d'un suivi annuel à temps pour qu'un compte rendu factuel puisse être présenté dans un rapport annuel sur le projet, et à ce que la surveillance des risques se fasse de façon régulière.

Le Conseil de direction du projet : Le Conseil de direction du projet prendra des mesures correctives au besoin pour s'assurer que le projet atteint les résultats souhaités. Le Conseil de direction du projet procédera à des examens de projet afin d'évaluer le rendement du projet et d'évaluer le plan de travail annuel pour l'année suivante. Au cours de la dernière année du projet, le Conseil de direction du projet procédera à un examen de fin de projet afin de saisir les leçons apprises, de discuter des possibilités d'expansion et de mettre en évidence les résultats du projet et les leçons apprises auprès des publics concernés. Cette réunion d'examen final permettra également de discuter des constatations décrites dans le rapport d'évaluation finale du projet et de la réponse de la direction.

Le Partenaire de mise en œuvre du projet : Le bureau d de pays du PNUD, en tant que partenaire de mise en œuvre du projet, est chargé de fournir toutes les informations et données nécessaires à la production à temps de rapports de projet complets et fondés sur des données factuelles, y compris les résultats et les données financières, le cas échéant. Le bureau de pays du PNUD s'efforcera de s'assurer que le suivi et l'évaluation au niveau du projet sont entrepris efficacement et qu'ils sont alignés sur les systèmes nationaux afin que les données utilisées et générées par le projet soutiennent les systèmes nationaux.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Le Bureau de pays du PNUD : Le bureau de pays du PNUD appuiera le chef de projet si nécessaire, notamment par le biais de missions annuelles de supervision. Les missions annuelles de supervision se dérouleront selon le calendrier défini dans le plan de travail annuel. Les rapports de mission de supervision seront distribués à l'équipe de projet et au Conseil de direction du projet dans un délai d'un mois suivant la mission. Le bureau de pays du PNUD lancera et organisera les principales activités de suivi et d'évaluation, notamment le rapport annuel du projet et l'évaluation finale indépendante. Le bureau de pays du PNUD veillera à ce que les exigences standard du PNUD et du FVC en matière de suivi et d'évaluation soient satisfaites avec la plus haute qualité.

Le bureau de pays du PNUD est chargé de se conformer à toutes les exigences du PNUD en matière de suivi et d'évaluation au niveau des projets, telles que décrites sur le portail POPP du PNUD. Il s'agit notamment de veiller à ce que l'évaluation de l'assurance qualité du PNUD pendant la mise en œuvre soit effectuée chaque année ; la mise à jour régulière du registre des risques ATLAS ; et la mise à jour annuelle de l'indicateur de genre du PNUD sur la base des progrès accomplis dans l'intégration d'une perspective spécifique au genre signalés dans le rapport annuel sur le projet le rapport annuel axé sur les résultats (RAAR) du PNUD. Tout problème de qualité signalé au cours de ces activités de suivi et d'évaluation (par exemple, le rapport annuel sur le projet les évaluations de la qualité, les évaluations) doit être traité par le bureau de pays du PNUD et le chef de projet.

Le bureau de pays du PNUD soutiendra le personnel du FVC (ou son représentant) lors de toutes les missions entreprises dans le pays et soutiendra tous les contrôles ad-hoc ou évaluations ex post qui pourraient être exigés par le FVC.

Le bureau de pays du PNUD conservera tous les dossiers de ce projet jusqu'à sept ans après la clôture financière du projet afin de soutenir tous les examens et évaluations ex post entrepris par le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du PNUD et/ou du FVC.

Le PNUD - le Pôle Nature, Climat et Énergie (PNUD - NCE) : Le conseiller technique régional du PNUD – NCE et la Direction du PNUD – NCE fourniront un soutien supplémentaire en matière de suivi et d'évaluation et de supervision de la mise en œuvre, d'assurance qualité et de résolutions de problèmes, selon les besoins.

Audit : Le projet sera audité conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD et aux politiques d'audit applicables aux projets mis en œuvre par le DIM. Sur demande, le(s) rapport(s) d'audit de projet seront partagés avec le FVC (le bailleur de fonds).

Exigences supplémentaires en matière de suivi et de remontée d'informations du FVC :

Atelier de lancement et rapport : Un atelier de lancement de projet permettra de :
a) Réorienter les parties prenantes du projet vers la stratégie du projet et discuter de tout changement dans le contexte général qui influence la stratégie et la mise en œuvre du projet ;
b) Discuter des rôles et des responsabilités de l'équipe de projet, y compris les lignes de rapport et de communication et les mécanismes de résolution des conflits ;
c) Examiner le cadre de résultats et mettre au point les indicateurs, les moyens de vérification et le plan de suivi ;
d) Discuter des rôles et responsabilités en matière de rapports, de suivi et d'évaluation et mettre au point le budget de suivi et d'évaluation ; identifier les instituts nationaux/régionaux qui participeront au suivi et à l'évaluation au niveau des projets ;
e) Identifier comment le suivi-évaluation du projet peut soutenir le suivi national des indicateurs des ODD, le cas échéant ;
f) Mettre à jour et revoir les responsabilités en matière de surveillance des divers plans et stratégies de projet, y compris le registre des risques ;
g) Examiner les procédures d'information financière et les exigences obligatoires, et convenir des dispositions relatives à l'audit périodique ; et
h) Planifier et programmer les réunions du Conseil de direction du projet et mettre au point le plan de travail annuel de la première année.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Le rapport initial sera approuvé par le bureau de pays du PNUD et le conseiller technique régional du PNUD et approuvé par le Conseil de direction du projet.

Rapport annuel de projet du FVC (à remettre au plus tard dans les 60 jours suivant respectivement le 30 juin (pour la période du 1er janvier au 30 juin) et le 31 décembre (pour la période du 1er juillet au 31 décembre) pour chaque année de mise en œuvre du projet) : Le chef de projet, le bureau de pays du PNUD et le conseiller technique régional PNUD – NCE apporteront une contribution objective aux rapports annuels de projet couvrant les 6 mois de l'année civile pour chaque année de mise en œuvre du projet. Le chef de projet veillera à ce que les indicateurs inclus dans le cadre de résultats du projet fassent l'objet d'un suivi annuel à l'avance, afin que les progrès puissent être inclus dans le rapport.

Le rapport annuel du projet sera également partagé avec le Conseil de direction du projet. Le bureau de pays du PNUD coordonnera les contributions des autres parties prenantes au rapport, le cas échéant. La côte de qualité du rapport de l'année précédente sera utilisée pour éclairer la préparation du rapport subséquent.

Leçons apprises et production de connaissances : Les résultats du projet seront diffusés à l'intérieur et à l'extérieur de la zone d'intervention du projet par l'intermédiaire des réseaux et des forums d'échange d'information existants. Le projet identifiera et participera, le cas échéant, à des réseaux scientifiques, politiques et/ou à tout autre réseau susceptible d'être bénéfique au projet. Le projet permettra de recenser, d'analyser et de partager les enseignements tirés de l'expérience qui pourraient être utiles à la conception et à la mise en œuvre de projets similaires, et de diffuser largement ces enseignements. Il y aura un échange continu d'informations entre ce projet et d'autres projets ayant une orientation similaire dans le même pays, la même région et à l'échelle mondiale.

Rapport final d'évaluation indépendante : Un rapport final d'évaluation indépendante sera achevé d'ici le [A*JOUTER LA DATE INDIQUÉE DANS LE CALENDRIER DU PROJET/JALON de la proposition approuvée par le FVC]*. L'évaluation finale aura lieu une fois que tous les extrants et activités du projet majeur auront lieu. Le processus d'évaluation finale commencera au moins trois mois avant la clôture opérationnelle du projet, ce qui permettra à la mission d'évaluation de se poursuivre pendant que l'équipe de projet est toujours en place, tout en veillant à ce que le projet soit suffisamment proche de l'achèvement pour que l'équipe d'évaluation puisse tirer des conclusions sur des aspects clés tels que la durabilité du projet.

Le chef de projet demeurera sous contrat jusqu'à ce que le rapport d'évaluation final et la réponse de la direction aient été finalisés. Le mandat, le processus d'évaluation et le rapport d'évaluation final suivront les modèles et les orientations standard préparées par le BIE du PNUD disponibles sur le Centre de ressources des évaluations du PNUD. Comme il est indiqué dans les présentes lignes directrices, l'évaluation sera « indépendante, impartiale et rigoureuse ». Les consultants qui seront embauchés pour entreprendre la mission seront indépendants des organisations qui ont participé à la conception, à l'exécution ou aux conseils sur le projet à évaluer. Un soutien supplémentaire en matière d'assurance qualité est disponible auprès de la Direction du PNUD - NCE. Le rapport initial sera approuvé par le bureau de pays du PNUD et le conseiller technique régional du PNUD et approuvé par le Conseil de direction du projet. Le rapport d'évaluation final sera accessible au public en anglais sur le Centre de ressources des évaluations (ERC) du PNUD.

Le bureau de pays du PNUD intègrera les évaluations planifiées du projet dans le plan d'évaluation du bureau de pays du PNUD et téléchargera les rapports d'évaluation en anglais et la réponse de la direction correspondante sur le Centre des ressources des évaluations (ERC) du PNUD.

Le rapport final : Le rapport annuel final du projet ainsi que le rapport final d'évaluation indépendante et la réponse correspondante de la direction serviront de rapport final du projet. Le rapport final fera l'objet d'échange avec le Conseil de direction du projet lors d'une réunion d'examen de fin de projet afin de discuter des leçons apprises et des possibilités de mise à l'échelle.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Droits de propriété intellectuelle

Exigences obligatoires du FVC en matière de suivi-évaluation et budget de suivi-évaluation :

Exigences du FVC en matière de suivi-évaluation	Responsabilité principale	Coûts indicatifs à imputer au budget du projet[22] (US$)		Échéancier
		Subvention FVC	Co-financement	
Atelier de lancement	Bureau de pays du PNUD	11 000 dollars US	*ajouter*	
Rapport initial et évaluations de référence	Chef de projet	*ajouter*	Aucun	*Ajouter la date*
Prescriptions normalisées du PNUD en matière de surveillance et d'établissement de rapports, telles qu'énoncées sur le portail POPP du PNUD	Bureau de pays du PNUD	Aucun	Aucun	Annuellement
Gestion des risques (y compris les journaux de risques Atlas)	Chef de projet Bureau de pays	Aucun	Aucun	Trimestriellement et annuellement
Surveillance des indicateurs dans le cadre de résultats des projets ***(y compris l'embauche d'experts externes, les enquêtes de projet, l'analyse de données, etc.)***	Chef de projet	Par an : 10 000 dollars US	*ajouter*	Annuellement
Rapport annuel du FVC sur le projet	Chef de projet et Bureau de pays du PNUD et l'Unité NCE du PNUD	Aucun	Aucun	Annuellement selon le FA
Audit du projet conformément aux politiques d'audit du PNUD	Bureau de pays du PNUD	Par an : 3 000 - 5 000 dollars US	*ajouter*	Conformément aux politiques d'audit du PNUD
Leçons apprises, études de cas et production de connaissances	Chef de projet	Par an : Dollars US *ajouter*	*ajouter*	Annuellement
Réunions du Conseil de direction du projet	Le Conseil de direction du projet : Bureau de pays du PNUD Chef de projet	Aucun	*Aucun*	Au moins annuellement
Missions de supervision	Bureau de pays du PNUD	Aucun[23]	*ajouter*	Deux par an
Missions de contrôle	Unité NCE du PNUD	Aucun23	*ajouter*	Résolutions de problèmes au besoin
Missions d'apprentissage/visites de sites du FVC	Bureau de pays du PNUD, Chef de projet et Unité NCE du PNUD	*ajouter*	*ajouter*	À déterminer.
Évaluation finale indépendante et réponse de la direction	Bureau de pays du PNUD, Équipe du projet et Unité NCE du PNUD	30 000 - 60 000 dollars US	*ajouter*	Ajouter la date
Traduction des rapports d'évaluation en anglais	Bureau de pays du PNUD	2 000 - 10 000 dollars US	ajouter	En cas de besoin. Le FVC n'acceptera que les rapports en anglais.
COÛT TOTAL indicatif À l'exclusion du temps de travail du personnel de l'équipe de projet et du temps du personnel du PNUD et des frais de déplacement.		*1-2 % du montant total de la subvention du FVC*	*ajouter*	

VII. DISPOSITIONS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

[22] À l'exclusion du temps de travail du personnel de l'équipe de projet et du temps du personnel du PNUD et des frais de déplacement.

[23] Les coûts de la participation et du temps du bureau de pays du PNUD et de l'Unité NCE du PNUD sont imputés à la redevance de l'agence du FVC.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Rôles et responsabilités du mécanisme de gouvernance du projet :

Le projet sera mis en œuvre selon la modalité de mise en œuvre directe du PNUD, conformément aux conditions énoncées dans le deuxième accord-cadre modifié de subventions de préparation et de soutien préparatoire conclu entre le PNUD et le FVC. (**À NOTER :** La mise en œuvre des activités de préparation dans le cadre de cette proposition sera conforme, sous réserve de l'exécution et de l'effectivité des activités, à la deuxième convention-cadre de subvention de préparation et de soutien préparatoire modifiée et reformulée entre le PNUD et le FVC).

Partenaire de mise en œuvre: Le partenaire de mise en œuvre de ce projet est le PNUD. Le PNUD, par l'intermédiaire du Bureau de pays, est donc responsable de la gestion de ce projet, y compris le suivi et l'évaluation des interventions du projet, l'obtention des résultats du projet et l'utilisation efficace des ressources du PNUD. Le PNUD est chargé de :

- Approuver et signer le plan de travail pluriannuel ;
- Approuver et signer le rapport de livraison combiné à la fin de l'année ; et

Parties responsables (appelées partenaires de mise en œuvre en vertu de l'Accord-cadre):

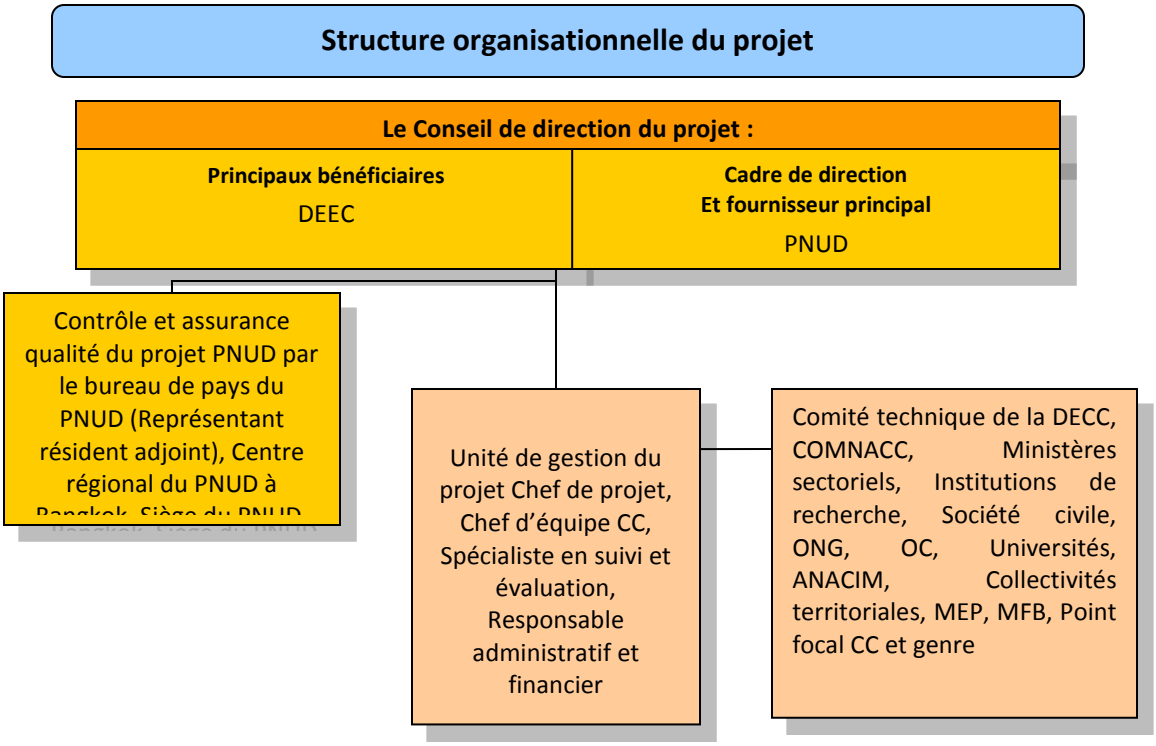
Le PNUD engagera la DEEC en tant que partie responsable du projet, limité aux activités spécifiques des extrants 3.1.1, 3.1.2, 3.2.1, 3.4.1, 3.4.3 tels qu'énumérés dans le cadre logique. Un plan de travail et un budget détaillé seront élaborés une fois que le projet aura été approuvé. La DEEC a fait l'objet d'une évaluation de l'approche harmonisée des transferts monétaires (HACT) en novembre 2021 avec une côte de risque faible (jointe à l'annexe V). La DEEC établira de manière indépendante des ententes de partenariat opérationnel avec des institutions, des organisations et des individus clés qui peuvent jouer un rôle clé dans le soutien à la mise en œuvre du projet. Il peut s'agir d'un processus d'appel d'offres local, national ou international, conformément aux procédures du PNUD et à la suite d'un processus d'appel d'offres. Aucune convention de subvention distincte ne sera signée avec les entités. Ces partenaires peuvent être : les organisations communautaires, l'ANSD, les autorités sous-régionales, les ministères en charge de la planification, de la décentralisation, de l'élevage, de la biodiversité, de l'eau, du tourisme, du littoral, etc. Collaboration spéciale avec la DEEC : L'UGP sera basée au bureau du PNUD à Dakar et assurera la liaison quotidienne avec le ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD). Il établira et coordonnera la collaboration avec les départements techniques de l'État impliqués dans la mise en œuvre du projet, avec l'appui du DEEC. Le personnel du projet sera recruté par un comité composé de représentants du PNUD et du MEDD par le biais d'un processus de concours. L'UGP, en étroite consultation et guidée par la DEEC et le PNUD Sénégal, coordonnera le processus du PNA, y compris, mais sans s'y limiter, la coordination des parties prenantes, le suivi et l'évaluation, l'examen et le renforcement des capacités institutionnelles. En particulier, la DEEC et le PNUD Sénégal seront étroitement impliqués dans la mise en œuvre des résultats 1 et 3 du projet.

Les informations ci-dessus ont déjà été communiquées au FVC et avalisées avant l'approbation de la proposition.

Un mécanisme de protection strict sera maintenu entre les coûts et le personnel de supervision du projet et la mise en œuvre des coûts et du personnel du projet.

La structure organisationnelle du projet est la suivante :

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0



Le Conseil de direction du projet : Le Conseil de direction du projet fournira des orientations générales et une assurance qualité pour le projet, veillera au respect des directives de modalités de réalisation directe (DIM) et veillera au respect des politiques et procédures du FVC et du PNUD. Le Conseil de direction du projet est chargé de prendre, par consensus, les décisions de gestion lorsque le Chef de projet a besoin de conseils. Les décisions du Conseil de direction du projet seront prises conformément aux normes qui garantiront une gestion axée sur les résultats en matière de développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace. Cette responsabilité ne s'étend qu'à l'exécution des activités approuvées et aux ressources budgétaires dans le cadre du projet (telles qu'approuvées par la NDA). Le Conseil de direction du projet se réunira au moins une fois par an. Des représentants des gouvernements locaux et de tiers indépendants, tels que des ONG internationales ou nationales, peuvent assister en tant qu'observateurs aux réunions du Conseil de direction du projet élargi.

S'il n'est pas possible de parvenir à un consensus au sein du Comité, le Représentant résident du PNUD (ou son représentant) fera office de médiateur pour parvenir à un consensus et, s'il n'est pas possible de le trouver, prendra la décision finale pour veiller à ce que la mise en œuvre du projet ne soit pas indûment retardée..

Les responsabilités spécifiques du Conseil de direction du projet sont les suivantes :

- Fournir une orientation et des directives générales au projet, en veillant à ce qu'il reste dans les limites spécifiées ;
- Régler tout problème lié au projet soulevés par le Chef de projet ;
- Fournir des conseils sur les nouveaux risques du projet et convenir d'éventuelles contre-mesures et actions de gestion pour faire face à des risques spécifiques ;
- Convenir des tolérances du Chef de projet au besoin ;
- Examiner l'avancement du projet et fournir des orientations et des recommandations pour s'assurer que les livrables convenus sont produits de manière satisfaisante conformément aux plans ;
- Évaluer le rapport annuel de mise en œuvre du projet, y compris le rapport d'évaluation de la qualité ; formuler des recommandations pour le plan de travail ;

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

- Fournir des orientations et des conseils ponctuels pour les situations exceptionnelles où les tolérances du Chef de projet sont dépassées ; et
- Évaluer et décider de procéder aux changements du projet par le biais de révisions appropriées.

La composition du Conseil de direction du projet doit inclure les rôles suivants :

Cadre de direction: Le cadre de direction est une personne qui représente la propriété du projet et qui présidera le Conseil de direction du projet. Ce rôle peut être occupé par un représentant de l'organisme de coopération gouvernemental ou du PNUD. Pour ce projet, le responsable du projet est : le PNUD.

Le cadre de direction est responsable en dernier ressort du projet, avec l'appui du bénéficiaire principal et du fournisseur principal. Le rôle du cadre de direction est de s'assurer que le projet est axé tout au long de son cycle de vie sur l'atteinte de ses objectifs et la production d'extrants qui contribueront à des résultats de niveau supérieur. Le cadre de direction doit s'assurer que le projet est rentable pour ses ressources, en assurant une approche consciente des coûts, en équilibrant les exigences du bénéficiaire et du fournisseur.

Responsabilités spécifiques : (dans le cadre des responsabilités ci-dessus pour le Conseil de direction du projet)

- S'assurer qu'il existe une structure d'organisation de projet cohérente et un ensemble logique de plans ;
- Établir les tolérances dans le plan de travail annuel et d'autres plans selon les besoins du Chef de projet ;
- Suivre et contrôler l'avancement du projet à un niveau stratégique ;
- S'assurer que les risques sont suivis et atténués aussi efficacement que possible ;
- Informer les parties prenantes concernées de l'avancement du projet ;
- Organiser et présider les réunions du Conseil de direction du projet.

Fournisseur principal: Le fournisseur principal est une personne ou un groupe représentant les intérêts des parties concernées qui fournit un financement et/ou une expertise technique au projet (conception, développement, facilitation, approvisionnement, mise en œuvre). La fonction principale du fournisseur principal au sein du Comité est de fournir des conseils concernant la faisabilité technique du projet. Le fournisseur principal doit avoir le pouvoir d'engager ou d'acquérir les ressources requises des fournisseurs. Si nécessaire, plus d'une personne peut être requise pour ce rôle. En règle générale, le partenaire d'exécution, le PNUD et/ou le(s) bailleur(s) de fonds sont représentés dans ce rôle. Le fournisseur principal est : le Représentant résident adjoint, le bureau de pays du PNUD au Sénégal.

Responsabilités spécifiques (dans le cadre des responsabilités ci-dessus pour le Conseil de direction du projet)

- S'assurer que les progrès vers les extrants restent cohérents du point de vue du fournisseur ;
- Promouvoir et maintenir l'accent sur l'extrant/les extrants attendu(s) du projet du point de vue de la gestion des fournisseurs ;
- S'assurer que les ressources des fournisseurs requises pour le projet sont disponibles ;
- Mettre à contribution les avis des fournisseurs sur les décisions du Conseil de direction du projet sur la mise en œuvre des recommandations sur les changements proposés ;
- Arbitrer et assurer la résolution de tout conflit de priorité ou de ressource de fournisseur.

Bénéficiaire principal: Le bénéficiaire principal est une personne ou un groupe de personnes représentant les intérêts de ceux qui bénéficieront en fin de compte du projet. La fonction première du bénéficiaire principal au sein du Comité est d'assurer la réalisation des résultats du projet du point de vue des bénéficiaires du projet. Le rôle de bénéficiaire principal est occupé par un représentant du gouvernement ou de la société civile. Le bénéficiaire principal est : la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC).

Le bénéficiaire principal est responsable de la validation des besoins et du suivi de la réponse de la solution à ces besoins dans les limites du projet. Le bénéficiaire principal surveille les progrès par rapport aux objectifs et aux critères de qualité. Ce rôle peut nécessiter plus d'une personne pour couvrir tous les intérêts des bénéficiaires. Dans un souci d'efficacité, le rôle ne doit pas être réparti entre trop de personnes.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Responsabilités spécifiques (dans le cadre des responsabilités ci-dessus pour le Conseil de direction du projet)

- Hiérarchiser et donner l'avis des bénéficiaires sur les décisions du Conseil de direction du projet sur la mise en œuvre des recommandations sur les changements proposés ;
- La spécification des besoins du bénéficiaire est exacte, complète et sans ambiguïté ;
- La mise en œuvre des activités à toutes les étapes est suivie pour s'assurer qu'elles répondent aux besoins du bénéficiaire et qu'elles progressent vers cet objectif ;
- L'impact des changements potentiels est évalué du point de vue du bénéficiaire ;
- Les risques pour les bénéficiaires sont fréquemment surveillés.

Chef de projet: Le chef de projet a le pouvoir de gérer le projet au jour le jour au nom du Conseil de direction du projet dans les limites établies par le Comité. Le Chef de projet est responsable de la gestion quotidienne et de la prise de décision du projet. La principale responsabilité du Chef de projet est de s'assurer que le projet produit les résultats spécifiés dans le document de projet, selon les normes de qualité requises et dans les limites des contraintes de temps et de coût spécifiées.

Le partenaire chargé de la mise en œuvre désigne le Chef de projet, qui doit être différent du représentant du partenaire chargé de la mise en œuvre au sein du Conseil de direction du projet.

Les responsabilités spécifiques comprennent :

- Fournir des orientations et des conseils à l'équipe/aux équipes de projet/partie(s) responsable(s) ;
- Assurer la liaison avec le Conseil de direction du projet pour assurer la direction générale et l'intégrité du projet ;
- Identifier et obtenir tout soutien et conseil requis pour la gestion, la planification et le contrôle du projet ;
- Responsable de l'administration du projet;
- Planifier les activités du projet et suivre les avancements par rapport au cadre de résultats du projet et au plan de travail annuel approuvé ;
- Mobiliser du personnel, des biens et des services, des formations et des subventions de micro-capital pour les activités de l'initiative, y compris la rédaction d'un mandat et d'un cahier des charges, et la supervision de tous les travaux des prestataires ;
- Surveiller les événements tels que déterminés dans le plan/calendrier de surveillance du projet, et mettre à jour le plan au besoin ;
- Gérer les demandes de fourniture de ressources financières par le PNUD ;
- Surveiller les ressources financières et la comptabilité pour assurer l'exactitude et la fiabilité des rapports financiers ;
- Établir et soumettre des rapports financiers au PNUD sur une base trimestrielle ;
- Gérer et surveiller les risques du projet initialement identifiés et soumettre de nouveaux risques au Conseil de direction du projet pour examen et décision sur les actions possibles si nécessaire ; mettre à jour l'état de ces risques en tenant à jour le registre des risques du projet ;
- Retenir les leçons apprises lors de la mise en œuvre du projet ;
- Préparer le plan de travail annuel pour l'année suivante ; et mettre à jour le module de gestion de projet Atlas si l'accès est disponible.
- Préparer le rapport annuel du projet et soumettre le rapport final au Conseil de direction du projet ;
- Sur la base du rapport annuel du projet et de l'examen du Conseil de direction du projet, préparer le plan de travail annuel pour l'année suivante.
- Identifier les actions de suivi et les soumettre pour examen au Conseil de direction du projet ;
- Veiller à ce que le processus d'évaluation finale soit entrepris conformément aux directives du PNUD et soumettre le rapport d'évaluation final au Conseil de direction du projet ;

Assurance du projet: Le PNUD joue un rôle de supervision, de contrôle et d'assurance qualité à trois niveaux – financé par les frais de l'agence – impliquant le personnel du PNUD dans les bureaux de pays et aux niveaux régional et du siège. L'assurance de projet doit être totalement indépendante de la fonction de gestion de projet. Le rôle

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

d'assurance de la qualité appuie le Conseil de direction du projet et l'Unité de gestion de projet en exerçant des fonctions de supervision et de suivi de projet objectives et indépendantes. Ce rôle permet de s'assurer que les points de repères appropriés de la gestion de projet sont gérés et achevés. Le Conseil de direction du projet ne peut déléguer aucune de ses responsabilités en matière d'assurance qualité au Chef de projet. Ce rôle de supervision de projet et d'assurance de la qualité est couvert par les frais des partenaires de mise en œuvre fournis par le FVC.

Extension du projet

En tant que partenaire d'exécution du FVC, le PNUD est tenu de fournir des services de supervision et d'assurance qualité spécifiques au FVC : (i) supervision quotidienne du contrôle des projets couvrant le démarrage et la mise en œuvre; ii) la supervision de l'achèvement des projets; et iii) la supervision de l'établissement des rapports sur les projets. Une liste détaillée des services est présentée dans le tableau ci-dessous.

Le projet sera mis en œuvre conformément aux termes et conditions énoncés dans l'Accord-cadre, qui prévoit l'engagement du PNUD de ne pas collaborer avec des personnes et entités figurant sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) de l'Organisation des Nations Unies.

Fonction	Description détaillée de l'activité	Répartition typique des frais du FVC
Supervision et contrôle au quotidien	**1. Démarrage du projet :** • Dans le cas de propositions de préparation, si nécessaire, aider la NDA et/ou les partenaires gouvernementaux à préparer toute la documentation nécessaire à l'approbation d'une proposition de subvention de préparation. • Préparer le document de projet avec les homologues gouvernementaux • Autorisation technique et financière du Document de Projet • Organiser le comité local d'évaluation de projet • Signature du document de projet • Assurer un démarrage rapide du projet et un premier décaissement • Embaucher le personnel de l'unité de gestion de projet • Coordonner/préparer l'atelier de lancement du projet • Superviser la finalisation du rapport de l'atelier de lancement du projet **2. Mise en œuvre du projet** • Le Conseil de direction du projet : Coordonner/préparer/assister aux réunions annuelles du Conseil de direction du projet • Plans de travail annuels: Assurance qualité des plans de travail annuels préparés par l'équipe de projet; publication du plan de travail annuel du PNUD; suivi strict de la mise en œuvre du plan de travail et du calendrier du projet conformément à la proposition de préparation approuvée • Établir le rapport annuel du FVC/PNUD sur le projet: examiner les contributions fournies par le Chef/l'équipe de projet; fournir un soutien technique spécialisé et remplir les sections requises • Rapport de portefeuille (état de préparation) : Préparer et examiner un rapport de portefeuille de toutes les activités de préparation menées par le PNUD conformément à la clause 9.02 de l'Accord-cadre. • Plan d'approvisionnement: Suivre la mise en œuvre du plan d'approvisionnement du projet • Missions de contrôle: Participer et soutenir les visites dans le pays du FVC/missions d'apprentissage/visites de sites ; Effectuer des missions annuelles de contrôle/supervision de site • Gestion des risques et résolutions des problèmes: Veiller à ce que les risques soient correctement gérés et à ce que le journal des risques d'Atlas (système de gestion financière du PNUD) soit régulièrement mis à jour; Résolutions des problèmes liés aux missions de projet auprès des conseillers techniques régionaux	70 %

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Fonction	Description détaillée de l'activité	Répartition typique des frais du FVC
	ou du personnel de l'unité de gestion et d'appui aux programmes si nécessaire (c'est-à-dire projets à haut risque et à faible rendement) • Budget du projet : Fournir une assurance qualité du budget du projet et des transactions financières conformément aux politiques du PNUD et du FVC. • Gestion de la performance du personnel: Lorsque le PNUD supervise ou cosupervise le personnel de projet • Fonctions politiques au niveau organisationnel: Politiques fiduciaires et financières globales, responsabilité et surveillance; fonctions de trésorerie, y compris les informations et les arrangements bancaires et la gestion de la trésorerie; les services de voyage, la gestion des actifs et les politiques et soutien en matière d'approvisionnement; gestion et supervision de l'exercice d'audit pour tous les projets du FVC; la fourniture, la maintenance et le soutien des systèmes et technologies de l'information; conseils juridiques et conseils stratégiques en matière de passation de marchés et d'approvisionnement; la gestion stratégique des ressources humaines et l'administration connexe des prestations; la surveillance et les enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes sur les allégations d'inconduite, de corruption, d'actes répréhensibles et de fraude; et l'unité de conformité sociale et environnementale et le mécanisme de réclamation.	
Supervision de l'achèvement du projet	• Initier, coordonner, finaliser le rapport d'achèvement du projet, le rapport final d'évaluation indépendante et la réponse de la direction. • Assurance qualité du rapport d'évaluation final et de la réponse de la direction • Évaluation des rapports d'évaluation finaux par le Bureau d'évaluation indépendant; orientation en matière d'évaluation et établissement de normes • Assurance qualité de l'exécution du budget cumulé final et remontée d'informations au FVC • Restitution de toutes les ressources non dépensées du FVC au FVC.	10 %
Supervision des rapports du projet	• Révision technique des rapports de projet : assurance qualité et contributions techniques dans les rapports de projet pertinents • Assurance qualité des rapports d'avancement intermédiaires et des rapports de portefeuille annuels du FVC • Préparation et certification des états financiers annuels du PNUD et des rapports des bailleurs de fonds • Préparer et soumettre des rapports financiers spécifiques aux fonds	20 %
	TOTAL	**100 %**

Rôle de gouvernance pour les groupes cibles du projet: *Décrire comment les groupes cibles du projet seront impliqués dans la prise de décision pour le projet.*

Le PNUD engagera la DEEC en tant que partie responsable du projet, limité aux activités spécifiques des extrants 3.1.1, 3.1.2, 3.2.1, 3.4.1, 3.4.3 tels qu'énumérés dans le cadre logique. Un plan de travail et un budget détaillés seront élaborés une fois que le projet aura été approuvé. La DEEC a fait l'objet d'une évaluation de l'approche harmonisée des transferts monétaires (HACT) en novembre 2021 avec une côte de risque faible (ci-jointe en Annexe).

La DEEC établira de manière indépendante **des accords de partenariat opérationnel** avec des institutions, des organisations et des individus clés qui peuvent jouer un rôle clé dans le soutien à la mise en œuvre du projet. Il peut

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

s'agir d'un processus d'appel d'offres local, national ou international, conformément aux procédures du PNUD et à la suite d'un processus d'appel d'offres. Aucune convention de subvention distincte ne sera signée avec les entités. Ces partenaires peuvent être : les organisations communautaires, l'ANSD, les autorités sous-régionales, les ministères en charge de la planification, de la décentralisation, de l'élevage, de la biodiversité, de l'eau, du tourisme, du littoral, etc.

Collaboration spéciale avec la DEEC: L'UGP sera basée au bureau du PNUD à Dakar et assurera la liaison quotidienne avec le Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD). Il établira et coordonnera la collaboration avec les départements techniques de l'État impliqués dans la mise en œuvre du projet, avec l'appui du DEEC. Le personnel du projet sera recruté par un comité composé de représentants du PNUD et du MEDD par le biais d'un processus de concours. L'UGP, en étroite consultation et guidée par la DEEC et le PNUD Sénégal, coordonnera le processus du PNA, y compris, mais sans s'y limiter, la coordination des parties prenantes, le suivi et l'évaluation, l'examen et le renforcement des capacités institutionnelles. En particulier, la DEEC et le PNUD Sénégal seront étroitement impliqués dans la mise en œuvre des résultats 1 et 3 du projet.

Veuillez consulter les Annexes D et E pour le cahier de charges du personnel à embaucher
En plus de ce qui précède, les consultants/experts suivants seront engagés pendant toute la durée du projet, comme cela est également présenté dans le plan d'approvisionnement**:**

Type	**Étendue des travaux**	**Réalisations attendues**	**Qualifications**
Consultant international	Expert international en évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité	3.2.1.1a	Master dans un domaine pertinent Minimum de 5 ans d'expérience dans la réalisation de missions de nature similaire
Consultant international	Expert international en ACC pour la méthodologie normalisée et le projet de PNA	3.2.1.1b	Master dans un domaine pertinent Minimum de 5 ans d'expérience dans la réalisation de missions de nature similaire
Consultant international	Expert international en financement climatique	3.4.1.1a, 3.4.1.2a, 3.4.1.3a, 3.4.1.3b	Master dans un domaine pertinent Minimum de 5 ans d'expérience dans la réalisation de missions de nature similaire
Consultant national	Spécialiste local des politiques sur le changement climatique	3.1.1.1a	Master dans un domaine pertinent Minimum de 5 ans d'expérience dans la réalisation de missions de nature similaire
Consultant national	Expert en finances publiques	3.1.1.1a, 3.1.1.1b	Master dans un domaine pertinent Minimum de 5 ans d'expérience dans la réalisation de missions de nature similaire
Consultant national	Spécialiste en gestion et administration des affaires	3.1.2.1a, 3.1.2.1b, 3.1.2.1c, 3.1.2.1d	Master dans un domaine pertinent Minimum de 5 ans d'expérience dans la réalisation de missions de nature similaire
Consultant national	Spécialiste de l'adaptation au changement climatique pour la rédaction de 2 notes d'orientation	3.1.1.2a	Master dans un domaine pertinent

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

			Minimum de 5 ans d'expérience dans la réalisation de missions de nature similaire
Consultant national	Expert en changement climatique pour l'analyse des parties prenantes et les formations en PNA	3.1.2.1b, 3.1.2.1c	Master dans un domaine pertinent Minimum de 5 ans d'expérience dans la réalisation de missions de nature similaire
Consultant national	Spécialiste du changement climatique pour l'évaluation des besoins en matière d'information climatique	3.1.2.2a	Master dans un domaine pertinent Minimum de 5 ans d'expérience dans la réalisation de missions de nature similaire
Consultant national	Spécialiste de la gestion des connaissances pour soutenir la gestion du service d'assistance	3.1.2.2d, 3.1.2.2e (y compris les extrants aux 3.1.1.1, 3.2.2.1, 3.4.1.2, 3.4.3.1)	Master dans un domaine pertinent Minimum de 5 ans d'expérience dans la réalisation de missions de nature similaire
Consultant national	Spécialiste en étude sur l'analyse des écarts liés au changement climatique sur les évaluations de vulnérabilité existantes	3.2.1.1a, 3.2.1.1b	Master dans un domaine pertinent Minimum de 5 ans d'expérience dans la réalisation de missions de nature similaire
Consultant national	Spécialiste de l'adaptation au changement climatique pour la méthodologie standardisée et le projet de PNA	3.2.1.2a, 3.2.1.2b, 3.2.1.2c, 3.2.1.2d	Master dans un domaine pertinent Minimum de 5 ans d'expérience dans la réalisation de missions de nature similaire
Consultant national	Spécialiste des politiques de changement climatique pour l'analyse de l'inventaire des PANA, des CDN et la formulation de la stratégie de mise en œuvre	3.2.2.1a	Master dans un domaine pertinent Minimum de 5 ans d'expérience dans la réalisation de missions de nature similaire
Consultant national	Spécialiste des politiques locales pour la stratégie de mise en œuvre	3.2.2.1b	Master dans un domaine pertinent Minimum de 5 ans d'expérience dans la réalisation de missions de nature similaire
Consultant national	Spécialiste en communication pour la stratégie de mise en œuvre	3.2.2.1c	Master dans un domaine pertinent Minimum de 5 ans d'expérience dans la réalisation de missions de nature similaire
Consultant national	Spécialiste de la décentralisation pour la formulation de 5 PDC intégrant l'ACC	3.4.1.2a, 3.4.1.2b	Master dans un domaine pertinent Minimum de 5 ans d'expérience dans la réalisation de missions de nature similaire
Consultant national	Spécialiste de l'adaptation au changement climatique pour la formulation de 5 PDC intégrant l'ACC	3.4.1.3a, 3.4.1.3c	Master dans un domaine pertinent Minimum de 5 ans d'expérience dans la réalisation de missions de nature similaire
Consultant national	Spécialiste de la budgétisation participative	3.2.1.1a, 3.4.1.1.a, 3.4.1.1b	Master dans un domaine pertinent

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

			Minimum de 5 ans d'expérience dans la réalisation de missions de nature similaire
Consultant national	Spécialiste des finances publiques	3.2.1.1a, 3.4.1.1a, 3.4.1.1b	Master dans un domaine pertinent Minimum de 5 ans d'expérience dans la réalisation de missions de nature similaire
Consultant national	Expert en ACC pour la rédaction de notes d'orientation	3.4.1.2a, 3.4.1.2b	Master dans un domaine pertinent Minimum de 5 ans d'expérience dans la réalisation de missions de nature similaire
Consultant national	Expert en financement climatique	3.4.2.2a, 3.4.2.2b, 3.4.2.2c	Master dans un domaine pertinent Minimum de 5 ans d'expérience dans la réalisation de missions de nature similaire
Consultant national	Spécialiste en suivi et évaluation	3.4.3.1a, 3.4.3.1b, 3.4.3.1c, 3.4.3.2a,b	Master dans un domaine pertinent Minimum de 5 ans d'expérience dans la réalisation de missions de nature similaire

VIII. PLANIFICATION ET GESTION FINANCIERES

Le coût total du projet s'élève à USD 2 612 945,00. (sans frais) Ce financement se fait par une subvention du FVC. Le PNUD, en tant que partenaire d'exécution du FVC, est responsable de la supervision et de l'assurance qualité de l'exécution des ressources du FVC.

Calendrier de décaissement du FVC: Les fonds de la subvention du FVC seront décaissés conformément aux conditions générales énoncées dans le deuxième accord de subvention de préparation et d'appui préparatoire au cadre modifié et mis à jour. Le bureau de pays soumettra un plan de travail annuel à l'Unité NCE du PNUD et se conformera aux points de repère du FVC pour permettre un déblocage de la prochaine tranche de fonds du projet. Tous les efforts doivent être faits pour atteindre un taux de livraison annuel de 80 %.

Les demandes de décaissement seront gérées au niveau du portefeuille par le PNUD-NCE MPSU à New York, comme convenu dans le deuxième accord de subvention de préparation et d'appui préparatoire modifié et reformulé entre le FVC et le PNUD. En vertu de la clause 4 dudit deuxième accord de subvention de préparation au cadre et de soutien préparatoire modifié et mis à jour, le partenaire de mise en œuvre est tenu, lorsqu'il soumet des demandes de décaissement, de fournir une confirmation ou une preuve qu'au moins 70 % des montants totaux précédemment déboursés par le FVC ont été engagés et/ou dépensés pour des dépenses éligibles.

Un calendrier indicatif des décaissements est fourni ci-dessous à titre de référence.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Mois	*6 mois*	*12 mois*	*18 mois*	*24 mois*	*30 mois*	*36 mois*
Montant en dollars US	*537 348,00*		*1 210 102,00*		*865 495,00*	
Résultats totaux du projet en dollars US	*2 612 945,00*					
Frais DP en dollars US	*222 100,00*					
Budget total du projet en dollars US	*2 835 045,00*					

Révision du budget et tolérance: 20 % du total des coûts globaux prévus peuvent être réaffectés entre les résultats. Aucune modification n'est autorisée dans le PMC. Toute réaffectation budgétaire impliquant une modification majeure de l'étendue, de la structure, de la conception ou des objectifs du projet ou toute autre modification qui modifie substantiellement l'objet ou les avantages du projet nécessite l'accord écrit préalable du FVC.

Comme indiqué sur le portail POPP du PNUD, le Conseil de direction du projet conviendra d'un niveau de tolérance budgétaire pour chaque plan dans le cadre du plan de travail annuel global, ce qui permettra au Chef de projet de dépenser jusqu'à ce niveau au-delà du montant du budget de projet approuvé pour l'année sans avoir à demander une révision de la part du Conseil de direction du projet (dans les limites des exigences du FVC mentionnées ci-dessus). Si un tel écart se produit, le Chef de projet et le bureau de pays du PNUD demanderont l'approbation de l'Unité NCE du PNUD.

Tout dépassement de dépenses encouru au-delà du montant de la subvention disponible du FVC sera absorbé par le bureau de pays à l'aide de ressources non liées au FVC (par exemple, le mécanisme MCARB du PNUD ou le co-financement en espèces).

Remboursement au FVC : Les ressources non dépensées du FVC doivent être retournées au FVC. S'il est nécessaire de rembourser les fonds non dépensés au FVC, ce dernier sera géré directement par l'Unité NCE du PNUD à New York.

Clôture du projet: La clôture du projet se fera conformément aux exigences du PNUD énoncées sur le portail POPP du PNUD.[24] À titre exceptionnel seulement, une prolongation gratuite au-delà de la durée initiale du projet sera demandée aux collègues du PNUD dans le pays, puis au Coordonnateur exécutif du PNUD pour la nature, le climat et l'énergie.

Achèvement opérationnel: Le projet sera achevé sur le plan opérationnel lorsque les dernières contributions financées par le PNUD auront été fournies et que les activités connexes auront été menées à bien. Cela comprend l'approbation finale du rapport final d'évaluation indépendante (qui sera disponible en anglais) et la réponse correspondante de la direction, ainsi que la réunion du Conseil de direction du projet de fin de projet. Le bureau de pays du PNUD, par le biais d'une décision du Conseil de direction du projet, informera l'Unité NCE du PNUD lorsque la clôture opérationnelle sera terminée.

Transfert ou cession des actifs: En concertation avec les autres parties au projet, le directeur de programme du PNUD (Représentant résident du PNUD) est chargé de décider du transfert ou de toute autre forme de cession des actifs. Il est recommandé que le transfert ou la cession d'actifs soit examiné et approuvé par le Conseil de direction du projet conformément aux règles et règlements du PNUD. Des actifs peuvent être transférés au gouvernement pour des

[24] consulter https://info.undp.org/global/popp/ppm/Pages/Closing-a-Project.aspx

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

activités de projet gérées par une institution nationale à tout moment pendant la durée d'un projet. Dans tous les cas de transfert, un document de transfert doit être préparé et conservé dans les dossiers[25].

Achèvement financier: Le projet sera clôturé financièrement lorsque les conditions suivantes auront été remplies : a) Le projet est achevé sur le plan opérationnel ou a été annulé ; b) Le bureau de pays du PNUD a clôturé les comptes du projet ; d) Le bureau de pays du PNUD a certifié un rapport final sur l'exécution combinée (qui sert de révision finale du budget).

Le projet doit être achevé financièrement dans les 12 mois suivant la fermeture de l'exploitation ou après la date d'annulation. Entre la clôture opérationnelle et la clôture financière, le bureau de pays du PNUD identifiera et réglera toutes les obligations financières et préparera un rapport final sur les dépenses. Le bureau de pays du PNUD enverra les documents de clôture finaux signés, y compris la confirmation des dépenses cumulées finales et du solde non dépensé, à l'Unité NCE du PNUD pour confirmation avant que le projet ne soit clôturé financièrement dans Atlas par le bureau de pays du PNUD.

[25] Consulter https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PPM_Project%20Management_Closing.docx&action=default.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

IX. BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL

Identifiant d'attribution sur Quantum :	1245717	Identifiant du projet sur Quantum :	01002287
Titre d'attribution ou de proposition sur Quantum :	Proposition de préparation du PNA : Identifiant PIMS 5969 Sénégal		
Unité opérationnelle sur Quantum	SEN10		
Titre du résultat principal du projet sur Quantum :	Mettre en cohérence la planification nationale et infranationale de l'adaptation au Sénégal		
N° PIMS PNUD-FVC	5969		
Partenaire de mise en œuvre	PNUD		

Résultats	Sous-résultats/Activité sur Quantum	Rép. Signataire	Identifiant des fonds	Code/Nom du bailleur de fonds	Code du compte	Rubriques budgétaires	2024 (Année 1 dollars US)	2025 (Année 2 dollars US)	2026 (Année 3 dollars US)	Total en dollars US	Notes afférentes au budget
	3.1.1 : Le mandat, les fonctions et les procédures du Comité national sur les changements climatiques (COMNACC) sont examinés et ses capacités sont étendues afin de faciliter la coordination à plusieurs niveaux.	PNUD	66001	12526/FVC	61100	Dépenses afférentes au personnel	416	416	418	1250	1
		PNUD	66001	12526/FVC	71400	Prestations contractuelles - Particulier	17 416	17 416	17 417	52 249	2
		PNUD	66001	12526/FVC	75700	Formation, ateliers et conférences	30 000	30 000	30 000	90 000	3
		PNUD	66001	12526/FVC	71300	Consultant - Particulier - Local	4 000	4 500	120 500	129 000	4
		PNUD	66001	12526/FVC	72800	Équipement informatique	4 000	250	250	4 500	5
		PNUD	66001	12526/FVC	74500	Divers	430	430	430	1290	45
		PNUD	66001	12526/FVC	74200	Coûts afférents aux produits imprimés et audiovisuels	2 500	2 500	2 500	7 500	6
Résultat 3.1 Renforcement de la gouvernance et de la coordination institutionnelle de la planification de l'adaptation	3.1.2 : Les mécanismes de coordination infranationaux sont soutenus pour renforcer la participation locale à la planification et à la mise en œuvre de l'adaptation	PNUD	66001	12526/FVC	74200	Coûts afférents aux produits imprimés et audiovisuels	2 500	2 500	2 500	7 500	7
		PNUD	66001	12526/FVC	75700	Formation, ateliers et conférence	-	24 000	9 500	33 500	8
		PNUD	66001	12526/FVC	71300	Consultant - Particulier - Local	25 000	0,00	23 000	48 000	9
		PNUD	66001	12526/FVC	71600	Voyage	4 500	4 500	0,00	9 000	10
		PNUD	66001	12526/FVC	71400	Prestations contractuelles - Particulier	17 716	17 716	17 717	52 249	
		PNUD	66001	12526/FVC	71200	Consultant - Particulier - International		30 000		30 000	
		PNUD	66001	12526/FVC	74500	Divers	430	430	430	1290	45
		PNUD	66001	12526/FVC	72100	Prestations contractuelles - Entreprises	0	177 500	166 775	344 275	
		PNUD	66001	12526/FVC	72800	Équipement informatique	52 000	250	250	52 500	
		PNUD	66001	12526/FVC	61100	Dépenses afférentes au personnel	416	416	418	1250	

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

	3.1.3 : Cinq PNA sectoriels incluant des réponses au niveau local sont formulés sur la biodiversité, l'élevage, le tourisme, les zones côtières et les ressources en eau, et regroupés dans un Plan national d'adaptation	PNUD	66001	12526/FVC	71200	Consultant - Particulier - International	14 000	0,00	46000	60 000	11
		PNUD	66001	12526/FVC	71300	Consultant - Particulier - Local	13 000	10 000	16 000	39 000	12
		PNUD	66001	12526/FVC	72100	Prestations contractuelles - Entreprises	61 240	50 000	0,00	111 240	13
		PNUD	66001	12526/FVC	71400	Prestations contractuelles - Particulier	17 416	17 416	17 417	52 249	14
		PNUD	66001	12526/FVC	74200	Coûts afférents aux produits imprimés et audiovisuels	2250	2 250	7 500	12 000	15
		PNUD	66001	12526/FVC	71600	Voyage	7000	-	-	7000	16
		PNUD	66001	12526/FVC	74500	Divers	332	332	336	1000	45
		PNUD	66001	12526/FVC	75700	Formation, ateliers et conférence	20 000	20 000	20 000	60 000	17
		PNUD	66001	12526/FVC	72500	Matériels de bureau	1 500	500	500	2 500	
		PNUD	66001	12526/FVC	61100	Dépenses afférentes au personnel	278	278	278	834	
	3.1.4 : Des stratégies nationales et infranationales de mise en œuvre sont formulées pour faciliter l'intégration de l'ACC dans la planification et la budgétisation nationales et locales	PNUD	66001	12526/FVC	71300	Consultant local	0,00	0,00	12 000	12 000	18
		PNUD	66001	12526/FVC	75700	Formation, ateliers et conférence	-	-	32 000	32 000	19
		PNUD	66001	12526/FVC	74500	Divers	332	332	336	1 000	45
		PNUD	66001	12526/FVC	74200	Coûts afférents aux produits imprimés et audiovisuels	2 250	2 250	7 500	12 000	20
		PNUD	66001	12526/FVC	61100	Dépenses afférentes au personnel	278	278	278	834	
		PNUD	66001	12526/FVC	71600	Voyage			9500	9500	
		PNUD	66001	12526/FVC	71400	Prestations contractuelles - Particulier	17 416	17 416	17 417	52 249	
						Total du résultat 1	**1 333 259**				
Résultat 3.2 Production d'une base factuelle pour concevoir des solutions d'adaptation ayant un impact maximal	Extrant 3.2.1 La vulnérabilité climatique est évaluée et les options d'adaptation sont identifiées et déterminées	PNUD	66001	12526/FVC	61100	Dépenses afférentes au personnel	416	416	0,00	832	1
		PNUD	66001	12526/FVC	71300	Consultant - Particulier - Local	29 000	4 000,00	0,00	33 000	26
		PNUD	66001	12526/FVC	74500	Divers	196	196	196	580	45
		PNUD	66001	12526/FVC	71600	Voyage	2950	1000	1000	5 950	51
		PNUD	66001	12526/FVC	75700	Formation, ateliers et conférence	19 000	18 000	13 000	50 000	29
	Extrant 3.2. 2 : Le système national de suivi et d'évaluation de l'adaptation est mis en cohérence au niveau	PNUD	66001	12526/FVC	74500	Divers	430	430	430	1 290	45
		PNUD	66001	12526/FVC	72100	Prestations contractuelles - Entreprises	0,00	60 000	0,00	60 000	30

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

	infranational, afin de s'assurer que les résultats locaux et les leçons apprises sont pris en compte et d'éclairer la planification future de l'adaptation et de contribuer à l'augmentation du financement de l'adaptation (La Cellule de suivi et d'évaluation de la DECC mènera ce sous-résultat en collaboration avec l'UGP)										
		PNUD	66001	12526/FVC	71600	Voyage	2 950	1 000	1 000	5 950	31
		PNUD	66001	12526/FVC	71200	Prestations contractuelles - Entreprises	0,00	0,00	24 000	24 000	32
		PNUD	66001	12526/FVC	71300	Consultant - Particulier - Local	12 000	12 000		24 000	
		PNUD	66001	12526/FVC	71400	Prestations contractuelles - Particulier	17 416	17 416	17 417	52 249	
		PNUD	66001	12526/FVC	75700	Formation, ateliers et conférence		60 000		60 000	
		PNUD	66001	12526/FVC	74200	Coûts afférents aux produits imprimés et audiovisuels	1 834	1 834	1 834	5 502	
		PNUD	66001	12526/FVC	61100	Dépenses afférentes au personnel			834	834	
						Total du résultat 2	**324 187**				
Résultat 3.4 Augmentation du financement de l'adaptation	Extrant 3.4. 1 : Les capacités de planification de l'adaptation à long terme des organisations infranationales sont renforcées afin d'accroître le financement de l'adaptation et de faciliter la mise en œuvre des PNA	PNUD	66001	12526/FVC	74500	Divers	430	430	430	1 290	45
		PNUD	66001	12526/FVC	75700	Formation, ateliers et conférence	12 000	0,00	12 000	24 000	53
		PNUD	66001	12526/FVC	74200	Coûts afférents aux produits imprimés et audiovisuels	1 834	1 834	1 834	5 502	41
		PNUD	66001	12526/FVC	71200	Prestations contractuelles - Entreprises			12 000	12 000	

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

		PNUD	66001	12526/FVC	71400	Prestations contractuelles - Particulier	17 416	17 416	17 417	52 249	
		PNUD	66001	12526/FVC	61100	Dépenses afférentes au personnel	834	-	-	834	
		PNUD	66001	12526/FVC	72100	Prestations contractuelles - Entreprises	10 000	190 000	12500	212 500.	
	Extrant 3.4. 2 : Les zones infranationales pilotes sont équipées pour combler les lacunes en matière d'accès au financement climatique pour la mise en œuvre des PNA	PNUD	66001	12526/FVC	72100	Prestations contractuelles - Entreprises	0,00	297 395	-	297 395	32
		PNUD	66001	12526/FVC	74500	Divers	430	430	430	1290	45
		PNUD	66001	12526/FVC	75700	Formation, ateliers et conférence	-	0,00	10 000	10 000	54
		PNUD	66001	12526/FVC	74200	Coûts afférents aux produits imprimés et audiovisuels	1 834	1 834	1 834	5 202	33
		PNUD	66001	12526/FVC	71200	Consultant international			45 000	45 000	
		PNUD	66001	12526/FVC	71300	Consultant local	4 500	12 000	30000	46 500	
					71600	Voyage			6 065	6 065	
		PNUD	66001	12526/FVC	71400	Prestations contractuelles - Particulier	17 416	17 416	17 417	52 249	
		PNUD	66001	12526/FVC	61100	Dépenses afférentes au personnel		833		833	
						Total du résultat 4	**773 209**				
					Budget total des résultats		2 430 655				
Cout de gestion du projet (CGP)		PNUD	66001	12526/FVC	61100	Dépenses afférentes au personnel	34 850	34 850	34 850	104 550	46
		PNUD	66001	12526/FVC	72500	Approvisionnements	6 000	2 000	2 000	10000	47
		PNUD	66001	12526/FVC	74100	Services professionnels-Audit	4 350	4 350	4 350	13 050	48
		PNUD	66001	12526/FVC	71400	Prestations contractuelles - Particulier	4 650	4 650	4 650	13 950	
		PNUD	66001	12526/FVC	72200	Équipement et mobilier	2 000	2 000	2 000	6 000	51
		PNUD	66001	12526/FVC	71600	Voyage			1340	1340	
		PNUD	66001	12526/FVC	74500	Divers	9 800	9 800	9 800	29 400	
		PNUD	66001	12526/FVC	72800	Équipement informatique	3 000	500	500	4 000	49
						Total CGP	**182 290**				
					Budget total des résultats+ CGP		**2 612 945**				

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Note afférente au budget	Description détaillée
Résultat 3.1 (3.1.1, 3.1.2)	
1	Spécialiste local de la politique du changement climatique pendant 15 jours@300/jour pour la révision du décret portant création du COMNACC et du COMRECC = 4 500
	Spécialiste en finances publiques locales pendant 30 jours @ 300/jour pour l'élaboration du manuel de procédures = 9 000
	Spécialiste local en gestion et administration des affaires pendant 30 jours @300/jour pour la formulation de la stratégie à moyen terme COMNACC = 9 000
	Spécialiste local de l'adaptation au changement climatique pour 45 jours@300 pour la rédaction de 2 notes d'orientation = 13 500
	Spécialiste local du changement climatique pendant 50 jours@300/jour : 30 jours pour l'analyse des parties prenantes et 20 jours pour la réalisation des formations PNA = 15 000
	Expert local de l'ACC pendant 20 jours @ 300/jour pour la rédaction de notes d'orientation à intégrer dans la stratégie de mise en œuvre du PNA = 6 000
	Spécialiste local de l'adaptation au changement climatique pendant 40 jours : 10 jours@300/jour pour la méthodologie normalisée de classement et de hiérarchisation des options d'adaptation, et 30 jours@300/jour pour l'ébauche du Plan national d'adaptation = 12 000
	Spécialiste local des politiques sur le changement climatique pendant 60 jours : 30 jours@ 300/jour pour l'analyse de l'inventaire des mises en œuvre des plans locaux sensibles au climat PANA, CDN et existants, et 30 jours@ 300/jour pour la formulation de la stratégie nationale de mise en œuvre = 18 000
	Spécialiste en communication locale pour 30 jours@300/jour pour la formulation de la stratégie nationale de mise en œuvre = 9 000
	Spécialiste des politiques publiques locales pour 30 jours@300/jour pour la formulation de la stratégie nationale de mise en œuvre = 9 000
	Spécialiste local de la décentralisation pour la formulation de 5 PDC intégrant l'ACC 100 jours@300/jour = 30 000
	Spécialiste de l'adaptation au changement climatique pour la formulation de 5 PDC intégrant l'ACC 100 jours@300/jour = 30 000
	Expert local sur la question du genre pendant 40 jours @ 300/jour pour fournir des contributions techniques ciblées aux livrables = 12 000
31	Expert international en ACC pour la réalisation de la méthodologie normalisée de classement et de hiérarchisation des options d'adaptation 20 jours@600/jour, et 30 jours@600/jour pour le projet de Plan national d'adaptation = 30 000
2	2 missions pour un chef de projet et spécialiste des politiques climatiques : consultations sur le processus des PNA et ateliers de lancement dans 5 régions consultation : 15 jours*2 personne*150 dollars US + 500 dollars US*4 pour quatre déplacements Lancement : 5 jours* 2 personnes* 150 dollars US+500*2 déplacements = 9 000
3	Contrats de service pour un expert en suivi et évaluation (SB4) @ 23 564/an, répartis entre chaque extrant Un expert en renforcement des capacités @ 10 000/an répartis entre chaque extrant Spécialiste technique PNA à temps plein (contrat de service) @93 000/an (88 350 sous les extrants, 4 650 dollars US sous CGP) En plus de la gestion du projet, le spécialiste technique aura pour tâche principalement de nature technique d'exécuter directement les activités et d'apporter des contributions de fond dans le cadre de chaque résultat. Les services spécifiques comprennent : la préparation des termes de référence ; la validation technique des évaluations et des rapports de vulnérabilité ; évaluations des capacités ; la coordination et mobilisation des partenaires ; l'alignement sur les processus de la CCNUCC et les politiques nationales - PSE, CDN, PANA, etc. Pour plus de détails, veuillez consulter l'annexe IV.
4	1 contrat d'appui à l'évaluation des risques et au renforcement des capacités pour l'élevage. 1 contrat d'appui à l'évaluation des risques et au renforcement des capacités pour la biodiversité. TOTAL 177 500
	Le cabinet élaborera quatre PNA sectoriels adaptés au niveau local (élevage, biodiversité, eau, tourisme) et un Plan national d'adaptation global. (166 775)
5	Un atelier de lancement (6 000) et un atelier de clôture de projet (6 000) = 12 000

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

	Trois réunions de dialogue entre le COMNACC et les COMRECC (4 500 x 3) = 13 500
	5 formations sur le processus PNA sont organisées, pour les membres du COMRECC (6 000 x 5) = 30 000
	5 réunions régionales de sensibilisation (6 000 x 5) = 30 000
	Dix réunions statutaires par an ou les 5 COMRECC - 2 par COMRECC/an (2 000 x 10) = 20 000
	Trois ateliers de validation (6 000 x 3) = 18 000
6	3 ordinateurs portables pour le spécialiste technique (CP), l'expert en suivi et évaluation, l'expert en renforcement des capacités (1 500 x 3) = 4 500
	1 somme forfaitaire de couverture informatique et d'équipement ; 1 imprimante @500, 1 projecteur portable @1 000 et 1 000 pour les petits consommables, = 2 500 dont 50 000 d'équipement pour la plateforme et le service d'assistance = 52 500
7	Frais audiovisuels et d'impression pour la diffusion, l'édition du guide et la documentation du processus de hiérarchisation, somme forfaitaire : 7 500 chacun x 2 (3.1.1 et 3.1.2) = 15 000
8	Les coûts imprévus du programme, tels que les gains et les pertes FX, les services de messagerie, etc., qui ne sont pas liés aux frais de mise en œuvre/de service. Toute utilisation de mesures d'urgence sera signalée et approuvée par le Secrétariat du FVC par écrit (un courriel suffit) à l'avance avec des justifications suffisantes
9	Répartition des coûts de personnel pour le conseiller régional du PNA P4 (à frais partagés) entre les 3 résultats = 7 501
Résultat 3.2 et 3.1 (3.1.3, 3.1.4)	
10	Spécialiste local du changement climatique pour 30 jours@ 300/jour pour l'étude de bilan sur les évaluations de vulnérabilité existantes = 9 000
	Expert local sur la question du genre pendant 100 jours @ 300/jour pour fournir des contributions techniques ciblées aux livrables = 30 000
	Spécialiste local du changement climatique pendant 30 jours @ 300/jour pour l'évaluation des besoins en information climatique = 9 000
	Spécialiste local du suivie et évaluation pendant 60 jours : 30 jours@300/jour pour l'étude exploratoire sur les systèmes locaux de suivi et d'évaluation existants et les leçons apprises ; 30 jours@300 pour la formation sur les systèmes nationaux et locaux de suivi et d'évaluation de l'adaptation aux changements climatiques, leurs besoins en collecte de données : 20 jours pour les formations et 10 jours pour la préparation des modules de formation = 18 000
	Spécialiste local de la gestion des connaissances pendant 80 jours pendant 8 mois (10 jours par mois), pour soutenir la gestion du service d'assistance et fournir des formations pertinentes aux partenaires = 24 000
	Spécialiste local en budgétisation participative à raison de 30 jours@300/jour pour la budgétisation participative sensible au climat = 9 000
	Spécialiste local des finances publiques pour 30 jours@300/jour pour le budgétisation participative sensible au climat = 9 000
11	Missions pour le consultant local pour l'évaluation des besoins en information climat pendant 30 jours total indemnité journalière de subsistance @ 150/jour pour les consultations sur le processus PNA dans les 5 régions (6 jours par région), et 500*5 déplacements = 7 000
	2 missions pour le chef de projet et l'expert suivi et évaluation ; 10 jours pour la formation COMRECC et 15 jours pour la formation sur le système suivi et évaluation : total 25 jours*2 personnes*150 dollars US + 500 dollars US*4 pour le déplacement = 9 500
	2 missions pour le chef de projet et l'expert en suivi et évaluation ; 20 jours pour les évaluations des risques climatiques et de la vulnérabilité et 13 jours pour les formulations PDC : total 33 jours*2 personnes*150 dollars US + 500 dollars US*4 pour le déplacement = 11 900
12	Expert international en évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité @600/jour pendant 100 jours pour l'étude de bilan des évaluations de vulnérabilité existantes Expert international en suivi et évaluation @600/jour pendant 40 jours Total : 140*600 = 84 000
13	Le cabinet doit superviser les évaluations intégrées des risques climatiques et de la vulnérabilité ascendantes et descendantes effectuées par le personnel technique des ministères et des régions secondaires. Total : 61 240
	Contrat de collecte des données de référence : 60 000
	L'entreprise informatique doit établir la plate-forme Internet et le système d'assistance. 50 000. Ce montant comprend la formation du spécialiste de la gestion des connaissances.
14	Deux campagnes nationales de sensibilisation au PNA (2 x 16 000)

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

	Cinq campagnes locales de sensibilisation sur PDC (5 x 10 000) = 50 000
	Cinq ateliers de formation (5 x 6 000) pour la plate-forme en ligne et le service d'assistance et cinq formations sur le système de suivi et d'évaluation (5 x 6 000) = 60 000
	Dix ateliers de validation (10 x 6 000) = 60 000
15	Les frais des produits audiovisuels et d'impression pour la diffusion du matériel, y compris la traduction des documents dans les dialectes locaux (radio locale, théâtre, dépliants, affiches, projections vidéo)
16	Fournitures de bureau
Résultat 3.4	
17	Expert local en financement climatique pour 55 jours : 15 jours @ 300/jour pour la formation des acteurs sous-régionaux ; 10 jours @ 300/jour pour la préparation des modules de formation, 30 jours (10 jours par mois) pour le mentorat sur le terrain de certaines régions secondaires Total : 16 500
	Expert local sur la question du genre pendant 100 jours @ 300/jour pour fournir des contributions techniques ciblées aux livrables, répartis sur 3 résultats (240 jours au total) : 30 000
18	Expert international en financement climatique pendant 75 jours 5 jours @ 600/jour pour la formation des acteurs des régions secondaires ; 30 jours @ 600/jour pour la préparation des modules de formation, 30 jours (10 jours par mois) pour le mentorat sur le terrain de certaines régions secondaires = 45 000
	Expert international en évaluation de projet pour l'atelier d'examen de fin de projet et le rapport (20*600/jour) = 12 000
19	Déplacement et indemnité journalière de subsistance de l'expert international en financement climatique pour 15 jours@271/jour et billet d'avion à@2 000 = 6 065
20	Contrat avec une entité locale. 92 500 au total pour l'évaluation des besoins de formation et de renforcement des capacités des acteurs locaux dans les 5 régions (50 jours@350/jour), 2 séries de formations (5 par série) pour les COMRECC, un appel à idées innovantes entre les régions secondaires (30 jours@350/jour)
	Contrat de coaching et de développement de formations - 120 000
	Cabinet chargé de superviser les analyses coûts-bénéfices de l'adaptation dans les domaines de l'élevage, de la biodiversité, de l'eau, du tourisme et de la protection des côtes. (53 460)
	4 contrats pour effectuer des analyses de coûts et de bénéfices pour chaque secteur. (243 935)
21	Deux ateliers de validation (6 000 x 2) et deux réunions de sensibilisation (6 000 x 2) = 24 000
	Un montant forfaitaire pour l'atelier d'examen de fin de projet pour environ 200 personnes = 10 000
22	Frais des produits audiovisuels et d'impression pour la diffusion du matériel
CGP	
23	Fonction liée à la gestion de projet (environ 4650 USD par an) de spécialiste technique PNA
24	Déplacements de l'assistant administratif et financier
25	Audit externe - une fois par an @4 350 = 13 050
26	Fournitures de bureau
27	1 ordinateur portable et accessoires (2 000), 1 imprimante (500), encre/toner (500) chaque année = 4 000
28	Coûts liés au temps consacré par le personnel du PNUD à la fourniture de services d'appui à la mise en œuvre du projet (ressources humaines, achats, logistique, émission de bons et de chèques, etc.) Les frais ISS seront facturés sur la base de la liste de prix universelle (LUP) du PNUD.
29	Mobilier de bureau et entretien
30	Assistant administratif et financier (G4) @ 34 850/an

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

X. CADRE JURIDIQUE

Le présent descriptif de projet est l'instrument visé en tant que tel à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance conclu entre le gouvernement de (pays) et le PNUD, signé le (date). Toutes les références dans l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA) à « l'agence d'exécution » sont réputées faire référence au « partenaire de mise en œuvre ».

Ce projet sera mis en œuvre par le PNUD (le « Partenaire de mise en œuvre ») conformément à son Règlement financier et à ses règles de gestion financière, à ses pratiques, à ses procédures et à sa gouvernance financière afin d'assurer le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace.

Les désignations employées et la présentation des éléments figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou du PNUD aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

XI. GESTION DES RISQUES

1. Le PNUD, en tant que partenaire d'exécution, se conformera aux politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (SGSNU).

2. Le PNUD, en tant que partenaire d'exécution, déploiera tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des [fonds du projet][26] [fonds du PNUD reçus en vertu du descriptif de projet][27] ne soit utilisé pour fournir un appui à des personnes ou entités associées au terrorisme et à ce qu'aucun des bénéficiaires des montants fournis par le PNUD au titre des présentes ne figure sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste est accessible via http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou sous-accords conclus en vertu du présent document de projet.

3. La durabilité sociale et environnementale sera renforcée par l'application des normes sociales et environnementales (http://www.undp.org/ses) du PNUD et du mécanisme de responsabilisation connexe (http://www.undp.org/secu-srm).

4. Le PNUD, en tant que partenaire de mise en œuvre : (a) mènera les activités liées aux projets et programmes d'une manière conforme aux normes sociales et environnementales du PNUD; b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou le programme afin de se conformer à ces normes; et c) s'engagera de manière constructive et en temps opportun à répondre à toutes les préoccupations et plaintes soulevées à travers le mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et les autres parties prenantes du projet soient informées de l'existence du mécanisme de responsabilisation et qu'elles y aient accès.

5. Dans la mise en œuvre des activités prévues par le présent document de projet, le PNUD, en tant que partenaire de mise en œuvre, traitera toute allégation d'exploitation et d'abus sexuels (« EAS » et de harcèlement sexuel (« HS ») conformément à ses règlements, règles, politiques et procédures.

6. Tous les signataires du document de projet doivent coopérer de bonne foi à tout exercice visant à évaluer les engagements liés au programme ou au projet ou la conformité aux normes sociales et environnementales du PNUD. Cela comprend l'accès aux sites du projet, au personnel concerné, aux informations et à la documentation.

26 À utiliser dans les projets où le PNUD est le Partenaire de mise en œuvre
27 À utiliser dans les projets où les Nations Unies, un fonds/programme ou une agence spécialisées des Nations Unies est le Partenaire de mise en œuvre

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

7. Le PNUD, en tant que partenaire d'exécution, veillera à ce que les obligations suivantes soient contraignantes pour chaque partie responsable, sous-traitant et bénéficiaire auxiliaire :

 a. Conformément à l'article III du SBAA *[ou aux dispositions supplémentaires du descriptif de projet]*, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et bénéficiaire auxiliaire, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la garde de cette partie responsable, de ce sous-traitant et de ce bénéficiaire auxiliaire, incombe à cette partie responsable, à ce sous-traitant et à ce bénéficiaire auxiliaire. À cette fin, chaque responsable, sous-traitant et bénéficiaire auxiliaire s'engage à :
 i. mettre en place un plan de sécurité approprié et tenir à jour ce plan en tenant compte de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est mis en œuvre ;
 ii. assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité de la partie responsable, du sous-traitant et du bénéficiaire auxiliaire, ainsi qu'à la mise en œuvre intégrale du plan de sécurité.

 b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer des modifications à ce plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité approprié tel qu'exigé en vertu des présentes sera considéré comme un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du bénéficiaire auxiliaire en vertu du présent document de projet.
 c. Dans l'exécution des activités menées dans le cadre du présent projet, le PNUD, en tant que partenaire de mise en œuvre, veillera, en ce qui concerne les activités de l'une quelconque de ses parties responsables, bénéficiaires auxiliaires et autres entités engagées dans le cadre du projet, que ce soit en tant qu'entrepreneurs ou sous-traitants, de leur personnel et de toute personne fournissant des services pour eux, que ces entités aient mis en place des procédures adéquates et appropriées, les processus et les politiques visant à prévenir et/ou à traiter l'EAS et le HS.

 d. Chaque partie responsable, sous-traitant et bénéficiaire auxiliaire prendra les mesures appropriées pour prévenir l'utilisation abusive des fonds, la fraude ou la corruption par ses fonctionnaires, consultants, sous-traitants et bénéficiaire auxiliaires dans la mise en œuvre du projet ou du programme ou l'utilisation des fonds du PNUD. Il veillera à ce que ses politiques de gestion financière, de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus du PNUD ou par son intermédiaire.

 e. Les exigences des documents ci-après, alors en vigueur au moment de la signature du descriptif de projet, s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et bénéficiaire auxiliaire: (a) la politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et (b) les directives du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD en matière d'enquêtes. Chaque partie responsable, sous-traitant et bénéficiaire auxiliaire accepte les exigences des documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent document de projet et sont disponibles en ligne à l'adresse www.undp.org.

 f. Si une enquête est nécessaire, le PNUD mènera des enquêtes sur tout aspect de ses programmes et projets. Chaque partie responsable, sous-traitant et bénéficiaire auxiliaire apportera son entière coopération, y compris la mise à disposition du personnel, la documentation pertinente et l'octroi de l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et bénéficiaires auxiliaires), à ces fins, à des moments raisonnables et aux conditions raisonnables qui peuvent être nécessaires aux fins d'une enquête. S'il y a une limitation dans l'exécution de cette obligation, le PNUD entrera en consultation pour trouver une solution.

 g. Chaque partie responsable, sous-traitant et bénéficiaire auxiliaire informera sans délai le PNUD, en tant que partenaire de mise en œuvre, de tout cas d'utilisation inappropriée des fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption, en toute confidentialité.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Lorsqu'il apprend qu'un projet ou une activité du PNUD, en tout ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude ou corruption présumée, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-récipiendaire en informera le Représentant résident/Chef de bureau du PNUD, qui informera rapidement le Bureau de l'audit et des investigations (OAI) du PNUD. Il informera régulièrement le chef du PNUD dans le pays et le Bureau de l'audit et des investigations de l'état d'avancement de cette enquête et des mesures prises à cet égard.

h. Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du bénéficiaire auxiliaire de tous les fonds fournis qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par le biais de la fraude ou de la corruption, ou qui ont été payés d'une autre manière autre que conformément aux modalités du présent document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au bénéficiaire auxiliaire en vertu du présent accord ou de tout autre accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD ne doit pas diminuer ou restreindre les obligations d'une partie responsable, d'un sous-traitant ou d'un bénéficiaire auxiliaire en vertu du présent document de projet.

 Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le bénéficiaire auxiliaire convient que les bailleurs de fonds au PNUD (y compris le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds destinés aux activités prévues dans le présent descriptif de projet, peuvent s'adresser à cette partie responsable, à ce sous-traitant ou à ce bénéficiaire auxiliaire pour le recouvrement de tous les fonds dont le PNUD estime qu'ils ont été utilisés de manière inappropriée.

 À noter: Le terme « Document de projet » tel qu'il est utilisé dans la présente clause est réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent à la suite du document de projet, y compris ceux conclus avec des parties responsables, des sous-traitants et des bénéficiaires auxiliaires.

i. Chaque contrat conclu par la partie responsable, le sous-traitant ou le bénéficiaire auxiliaire dans le cadre du présent document de projet doit comprendre une disposition indiquant qu'aucun frais, gratification, rabais, cadeau, commission ou autre paiement, autre que ceux indiqués dans la proposition, n'a été accordé, reçu ou promis dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds provenant de celui-ci doit coopérer à toutes les enquêtes et vérifications après paiement.

j. Si le PNUD renvoie aux autorités nationales compétentes pour qu'elles engagent les poursuites judiciaires appropriées en cas d'acte répréhensible présumé lié au projet ou au programme, le gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes enquêtent activement sur la question et engagent les actions en justice appropriées contre toutes les personnes reconnues coupables d'avoir participé à l'acte répréhensible, à recouvrer et à restituer au PNUD les fonds recouvrés.

k. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-récipiendaire doit s'assurer que toutes ses obligations énoncées dans la présente section intitulée « Gestion des risques » sont répercutées sur ses sous-traitants et sous-récipiendaires et que toutes les clauses de la présente section intitulée « Clauses types de gestion des risques » sont reflétées de manière, *mutatis mutandis*, dans tous ses contrats de sous-traitance ou sous-accords conclus à la suite du présent document de projet.

XII. ANNEXES OBLIGATOIRES

Les documents suivants sont des annexes obligatoires et doivent être inclus dans le document final du projet non en tant que documents séparés.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Annexe A : La proposition de préparation et de soutien préparatoire approuvée par le FVC

Annexe B : La lettre de notification d'approbation du FVC

Annexe C : Le plan d'approvisionnement

Annexe D : Termes de références du Conseil de direction du projet et de l'équipe de projet

Annexe E : Le cahier de charges du Conseil de direction du projet, de l'Unité de gestion de projet et du personnel du PNUD (le cas échéant)

Annexe F : Le journal des risques du PNUD

Annexe G : Le rapport d'assurance qualité du projet du PNUD (à remplir dans le système de planification organisationnelle en ligne du PNUD, il n'est pas nécessaire de le joindre en tant que document séparé)

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Annexe A : La proposition de préparation et de soutien préparatoire approuvée par le FVC

Le projet proposé ouvre la voie à un processus de planification de l'adaptation à double sens combinant des approches descendantes et ascendantes au Sénégal. Il associe à ses efforts les initiatives existantes de soutien aux PAN afin de s'attaquer spécifiquement aux obstacles liés à la planification, à la mise en œuvre et au suivi et à l'évaluation de l'adaptation verticale. Les ressources seront utilisées pour renforcer les mécanismes nationaux et infranationaux de coordination du changement climatique, formuler un plan national d'adaptation éclairé par les besoins sectoriels et locaux, et enfin doter les entités infranationales des capacités et des compétences nécessaires pour mettre en œuvre des actions d'adaptation.

L'objectif global du projet sera atteint grâce aux 3 résultats suivants et aux extrants connexes.

Résultat (3.1) Renforcement de la gouvernance et de la coordination institutionnelle de la planification de l'adaptation

Ce résultat contribue à renforcer le Comité national sur le changement climatique et ses entités infranationales, les COMRECC, afin de soutenir les efforts de coordination et de planification de l'adaptation qui incluent les personnes les plus vulnérables représentées par les gouvernements infranationaux et les organisations communautaires. Il établit des mécanismes de dialogue en ligne et hors ligne entre le COMNACC, le COMRECC et d'autres plateformes, afin de faciliter les interactions entre les principaux groupes d'acteurs impliqués dans le processus. Ce résultat appuie également l'élaboration d'un plan national d'adaptation fondé sur les besoins locaux particuliers, en conciliant une approche horizontale et verticale de la planification de l'adaptation. S'inspirant notamment des PNA sectoriels, le plan national est élaboré dans le cadre d'un processus itératif qui relie les niveaux national et infranational. Les stratégies nationales et infranationales de mise en œuvre serviront par la suite à rendre l'approche opérationnelle et à la tester.

Extrant 3.1.1 « Le mandat, les fonctions et les procédures du Comité national sur le changement climatique (COMNACC) sont examinés et ses capacités sont renforcées afin de faciliter la coordination à plusieurs niveaux » jette les bases de la création d'un mécanisme de coordination solide qui facilite les collaborations de travail au niveau national de manière efficace et transparente, et les liens entre les échelles (niveaux national et local). Cet objectif sera atteint en améliorant le cadre réglementaire régissant la coordination de l'adaptation au niveau national, la structure organisationnelle du COMNACC et des COMRECC, et en établissant un cadre d'échange entre les niveaux national et local (réunions annuelles régulières entre le COMNACC, le CCASA, la plateforme de la pêche et du changement climatique, la plateforme de planification locale et les COMRECC). Le point de départ est l'évaluation institutionnelle et organisationnelle du COMNACC réalisée en 2018, et les recommandations formulées en vue de son amélioration.

Afin d'assurer l'amélioration et le soutien continus du fonctionnement du COMNACC et de pérenniser les liens nationaux et locaux établis, un manuel de procédures et une stratégie à moyen terme comprenant un plan d'action pluriannuel cohérent seront élaborés. Le plan d'action contient des mesures visant à soutenir un mécanisme de gouvernance à plusieurs niveaux d'adaptation du niveau national au niveau infranational. Les institutions gouvernementales nationales et locales, les organisations communautaires (OC), les organisations non gouvernementales (ONG), les groupes de la société civile, les universités, les organisations internationales et les organismes donateurs seront étroitement associés au processus de formulation de la stratégie à moyen terme.

Extrant 3.1.2 « Les mécanismes de coordination infranationales sont soutenus pour renforcer la participation locale à la planification et à la mise en œuvre de l'adaptation », fournit les catalyseurs avec lesquels les sous-régions peuvent surmonter les obstacles empêchant les acteurs locaux de participer pleinement à la planification et à la mise en œuvre de l'adaptation, en les valorisant en tant qu'experts de leurs territoires.

À cet égard, les membres du COMRECC et des ministères sectoriels seront formés aux processus des PNA, afin de permettre à l'équipe de superviser efficacement les activités et de fournir des conseils tout au long du processus. Les ateliers consultatifs utilisés pour impliquer les décideurs locaux, les organisations communautaires, les agences de vulgarisation communautaires et la société civile adopteront une approche ascendante, ce qui sera utile pour sensibiliser les acteurs, favoriser l'appropriation des politiques, des plans et

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

des actions, et permettre une mise en œuvre efficace. La composition et le fonctionnement efficace des COMRECC, qui sont essentiels au succès du processus de planification infranationale, seront examinés (activité 1.1.1), afin de s'assurer que les organisations communautaires sont bien représentées. Il s'appuiera sur une analyse préliminaire des parties prenantes qui permettra de déterminer les principales institutions et les principaux groupes locaux de la communauté qui doivent participer au processus.

Dans le cadre de l'extrant 3.1.3 « Cinq PNA sectoriels comprenant des réponses au niveau local sont formulés sur la biodiversité, l'élevage, le tourisme et les ressources en eau, et regroupés dans un plan national d'adaptation » des approches ascendantes et descendantes seront encouragées, de manière à ce que les préoccupations locales soient pleinement prises en compte dans le processus de formulation des PNA sectoriels. Le plan d'adaptation pour la cinquième zone, les zones côtières, sera élaboré à l'aide des sources d'information existantes et des évaluations déjà menées dans le cadre du projet AMCC+.
Les cinq PNA sectoriels et d'autres PNA sectoriels élaborés par l'USAID, la GIZ, le Québec et les initiatives du FPMA, sont ensuite organisés en un Plan national d'adaptation agrégé. Les processus décrits ci-dessus ont impliqué des ateliers de consultation et de validation avec les acteurs locaux, ainsi que l'utilisation de la plate-forme Internet et du service d'assistance. Le PNA pour le Sénégal sera également communiqué à la CCNUCC dans le cadre de cet extrant.

Dans le cadre du produit 3.1.4 « Des stratégies nationales et infranationales de mise en œuvre sont formulées pour faciliter l'intégration de l'ACC dans la planification et la budgétisation nationales et locales » une approche à plusieurs niveaux sera adoptée pour appuyer la formulation du PNA en tant que cadre d'ACC pour le Sénégal.

Une stratégie nationale de mise en œuvre sera rédigée et validée dans le cadre de cet extrant avec la participation des acteurs locaux ainsi que des parlementaires, ce qui permettra un retour d'information ascendant dans le processus. La stratégie sera également alignée sur la stratégie nationale en faveur de l'égalité hommes-femmes, ainsi que sur la stratégie d'intégration d'une perspective spécifique au genre qui a été élaborée dans le cadre du projet PNA-FEM. La stratégie visera à renforcer les liens entre le PANA, les CDN, les ODD et le PNA afin de s'assurer que le pays est équipé pour minimiser les doublons et « parler » d'une seule voix à différents niveaux de gouvernement. Un certain nombre d'évènements de sensibilisation sont également prévus dans le cadre de cet extrant. Ensemble, ils soutiendront davantage les exigences du Sénégal en matière de rapports dans le cadre de la CCNUCC, opérationnalisées par le biais du système de suivi et d'évaluation et du tableau de bord du résultat 3.2. Ils sont destinés à représenter la réalité sur le terrain et à soutenir à la fois les activités d'intégration et à évaluer l'efficacité des mesures d'adaptation à long terme avec une stratégie opérationnelle de mise en œuvre des PNA.

Résultat (3.2) Production d'une base factuelle pour concevoir des solutions d'adaptation ayant un impact maximal

Ce résultat vise à renforcer la capacité du pays à produire des informations et des données probantes solides sur le climat pour soutenir les solutions d'adaptation ainsi que les moyens de surveiller leurs impacts. Le résultat contribuera également à la mise en place d'un système d'information polyvalent, sous la forme d'une plate-forme en ligne, afin de faciliter l'échange d'informations sur l'adaptation.

Dans le cadre de l'extrant 3.2.1 « Évaluation de la vulnérabilité au changement climatique et établissement de la priorité et évaluation des options d'adaptation » des évaluations ascendantes et descendantes des risques climatiques et de la vulnérabilité, qui rassemblent des connaissances ascendantes sur les vulnérabilités existantes et des projections descendantes de l'impact sur le climat, seront menées dans les secteurs où les informations sur les évaluations de la vulnérabilité font défaut : biodiversité, élevage, tourisme et ressources en eau. Ces exercices sont menés en étroite collaboration avec l'ANACIM, par le personnel technique des ministères concernés et des entités infranationales, sous la supervision d'un cabinet, à des fins d'appropriation, de reproduction et de durabilité. Le processus inclura des acteurs tels que le secteur privé, les gouvernements locaux, les ONG, etc. Les données générées comprennent des informations sur les risques climatiques actuels affectant les populations, les tendances et les changements climatiques, les impacts des aléas liés au climat et les changements sur les moyens de subsistance et les mesures d'adaptation locales.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Les évaluations réalisées dans le cadre de cet extrant portent également sur l'évolution des relations entre les genres en fonction de l'évolution du climat et des conditions de subsistance, sur les facteurs et les obstacles au changement dans les relations entre les sexes, sur les différences de vulnérabilité aux changements climatiques et sur la capacité d'adaptation des femmes et des hommes.

L'extrant 3.2.2 « Le système national de suivi et d'évaluation pour l'adaptation est lié au niveau infranational, afin de s'assurer que les résultats locaux et les leçons apprises sont pris en compte et éclairent la planification future de l'adaptation et contribuent à accroître le financement de l'adaptation » contribue à la mise en place **d'une** boucle de rétroaction continue qui peut aider les niveaux local et national à ajuster leurs plans d'adaptation, suivre l'efficacité des actions d'adaptation et suivre les financements de manière cohérente et intégrée et les rendre de plus en plus efficaces.

Le système national de suivi et d'évaluation de l'adaptation mis en place dans le cadre des initiatives d'appui au PNA de la GIZ et du FPMA servira de base à l'élaboration d'un cadre local de mesure des résultats, ce dernier étant à son tour utilisé pour éclairer le système national de suivi et d'évaluation au moyen d'ensembles de données facilement accessibles. Entre autres, le cadre permettra également d'évaluer l'efficacité de l'intégration d'une perspective spécifique au genre à l'aide d'indicateurs ciblés déjà mis au point. Pour s'assurer que les connaissances institutionnelles sont conservées dans le pays et dans l'intérêt de la durabilité, l'unité de suivi et d'évaluation de la DEEC réalisera cette production en collaboration avec l'UGP du PNA.

Avant d'élaborer le système local de suivi et d'évaluation, une étude exploratoire sera entreprise afin de fournir une solide compréhension des systèmes locaux de suivi et d'évaluation existants, et de la façon dont ils sont gérés, de ce qui fonctionne, de ce qui ne fonctionne pas et de ce qui est nécessaire pour combler les lacunes. En s'appuyant sur les recommandations de l'étude exploratoire et le cadre national de suivi et d'évaluation de l'adaptation, le cadre de mesure local sera élaboré. Il sera intégré autant que possible dans le système d'information infranational tel qu'il existe et/ou dans les procédures et sources de suivi et d'évaluation PDC existantes, afin d'alléger la charge de la mesure des progrès. Les chercheurs, les décideurs, les gouvernements infranationaux, les ministères décentralisés, la société civile et les organisations communautaires seront impliqués pour favoriser les liens entre la science et la politique et pour aboutir à des indicateurs solides qui répondent à la fois aux exigences scientifiques et politiques. Cette approche fournira un système de mise à l'échelle éprouvé et fondé sur la science.

Résultat (3.4) Augmentation du financement de l'adaptation

Ce résultat fournit aux acteurs infranationaux les informations, les connaissances et les capacités nécessaires à la planification à long terme et à la mise en œuvre de l'adaptation. Il se concentre sur l'augmentation de leur capacité à convertir les politiques nationales d'adaptation au niveau local, le développement de leurs compétences pour mener des processus de planification, la facilitation de l'accès au financement de la lutte contre le changement climatique et l'établissement et la mise en œuvre d'un cadre de mesure du suivi et de l'évaluation ancré dans le système national de suivi et d'évaluation.

Dans le cadre de l'extrant 3.4.1 « Les capacités de planification de l'adaptation à long terme des organisations infranationales sont renforcées afin d'accroître le financement de l'adaptation et de faciliter la mise en œuvre du PAN », un appui au renforcement des capacités est fourni aux acteurs infranationaux :

(a) Afin de mieux éclairer l'évaluation et la hiérarchisation des options d'adaptation, des analyses coûts-bénéfices seront effectuées dans les secteurs prioritaires de l'adaptation où ces informations ne sont pas disponibles : biodiversité, élevage, tourisme, zones côtières et ressources en eau. S'appuyant sur les activités précédentes et les résultats du projet « Gestion intégrée du littoral sénégalais (voir interventions complémentaires) », cinq PNA sectoriels sont élaborés. Ils abordent des questions sectorielles spécifiques dans des zones locales spécifiques représentatives de l'ensemble des écosystèmes du pays. Celles-ci seront éclairées par les activités prioritaires dans les différents secteurs à partir de la base (niveaux communautaire/infranational).

(b) *En conséquence*, mieux comprendre le paysage, les politiques et les financements nationaux relatifs aux changements climatiques, et comment ils sont liés à la planification et à la mise en œuvre locales. Ces informations créeront une base de connaissances commune et partagée entre les acteurs locaux et faciliteront l'établissement de liens pertinents avec les institutions décisionnelles (y compris le MEF)

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

aux niveaux supérieurs, en vue de soutenir les actions d'adaptation. Il sera important d'établir et d'obtenir un soutien politique aux niveaux national et local pour un processus d'adaptation efficace.

(c) *Par la suite, les f*ormations seront étendues à l'utilisation des outils d'aide à la décision utilisés tout au long du processus des PNA (activité 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3, 2.2.2) et regroupées dans une boîte à outils pour assurer l'appropriation, la réplication, la durabilité et une meilleure mise en œuvre des stratégies d'adaptation (activité 2.2.2).

Un plan de formation détaillé sera élaboré à la suite d'une évaluation des besoins. Ces activités s'appuient sur les ressources disponibles localement : une ONG ou une organisation communautaire ayant une expérience avérée du travail sur l'adaptation sera recrutée pour soutenir ces activités.

Dans le cadre de l'extrant 3.4.2 « Les gouvernements infranationaux pilotes sont équipés pour combler les lacunes en matière d'accès au financement climatique pour la mise en œuvre des PNA », les acteurs locaux, y compris les acteurs infranationaux et les acteurs du secteur privé (par exemple, les MPME, les pêcheurs, le secteur du tourisme, etc.) sont exposés, par le biais de deux réunions de consultation élargies, aux opportunités offertes par le financement climatique pour soutenir les efforts d'adaptation prioritaires des communautés vulnérables.

La première des consultations exposera les acteurs locaux à l'architecture existante de financement de la lutte contre le changement climatique et aux moyens d'y accéder, notamment en mettant l'accent sur l'accès des groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes. La consultation subséquente portera sur les points suivants :

- Les expériences réussies à l'intérieur et à l'extérieur du pays en matière de canalisation des ressources financières vers le niveau local,
- La mesure dans laquelle les institutions gouvernementales pourraient fournir aux communautés locales une passerelle pour obtenir un meilleur accès au financement de l'adaptation au climat.
- Quel soutien en renforcement des capacités et des connaissances sont nécessaires et quel rôle les ONG et les organisations communautaires devraient-elles jouer pour renforcer les institutions gouvernementales locales là où c'est nécessaire, sans saper l'autorité de ces institutions en tant que principaux centres de planification et de prise de décisions au niveau local ?
 Les activités de renforcement des capacités proposées seront intégrées dans le plan de formation (activité 3.1.1).

Outre le plan de formation dont la mise en œuvre sera soutenue par le projet, la stratégie de mise en œuvre du PNA et les stratégies sous-nationales de mise en œuvre serviront de véhicules pour prendre en compte les recommandations émanant des consultations de manière à ce qu'elles puissent bénéficier de dispositions techniques et financières de manière plus durable.

À la suite d'un appel à idées innovantes, les sous-régions sélectionnées seront soutenues par un mentorat sur le terrain dans le but de créer une masse critique d'expertise pour élaborer des propositions de projets bancables. Les sous-régions cibles pourraient alors puiser dans le pool de personnes ressources, lorsqu'elles travaillent sur l'accès au financement climatique en général, et l'élaboration de propositions en particulier. Pour maintenir l'élan créé, le service d'assistance créé dans le cadre de l'activité 1.2.2 sera utilisé pour fournir un appui continu au pool de personnes ressources. Ce résultat verra également l'élaboration de 5 notes conceptuelles sur l'adaptation.

Sur la base de méthodologie normalisée convenue entre le projet proposé (dans le résultat 3.2) et d'autres initiatives de soutien aux PNA, les options proposées sont examinées pour s'assurer qu'elles sont réalisables au niveau local, sensibles au genre et résilientes au changement climatique.

L'identification des stratégies d'adaptation proposées dans le cadre de cet extrant s'appuie sur des analyses participatives visant à établir des priorités (y compris le MCA, le CBA, l'impact dans le temps, la faisabilité de la mise en œuvre à l'aide de critères spécifiques, etc.), à engager différents groupes locaux dans un dialogue sur le classement des vulnérabilités et les options d'adaptation alternatives qui s'alignent sur leur vision.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Synergies entre les produits d'appui aux PNA

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

	PNA pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture – USAID	Appui scientifique aux processus des plans nationaux d'adaptation (PNA) dans les pays les moins avancés (PMA) francophones d'Afrique subsaharienne –GIZ	Plan national d'adaptation du Sénégal - FPMA	Synergies avec ce projet d'appui au PNA - FVC
Analyse des écarts		- 3 Secteurs couverts : ressources en eau, agriculture et zone côtière. - Région couverte : « Delta du Saloum » - Analyse des lacunes en matière de connaissances scientifiques et politiques liées au climat pour les 3 secteurs. 2017. - Analyse des processus de planification et de budgétisation aux niveaux national, sectoriel et local. 2017.	- 4 Secteurs couverts : Santé, infrastructures, agriculture et gestion des risques de catastrophes/inondations. - 5 Régions couvertes sur 14 : Kaffrine, Saint Louis, Matam, Kédougou et Ziguinchor - Analyse des écarts réalisée pour les 4 secteurs ciblés, lors de la phase de formulation	- Une analyse des écarts sera réalisée pour les 4 secteurs suivants : biodiversité, élevage, tourisme et ressources en eau (extrant 3.2.1) - Régions couvertes : Thiès (Tourisme), Louga (Élevage), Tambacounda (ressources en eau), Dakar (zones côtières).
Coordination	- Réunions de sensibilisation et de consultation sur le processus des PNA avec les acteurs concernés pour le secteur de la pêche - Mise en place d'une plateforme sur la pêche et le changement climatique	- Réunions de sensibilisation au processus des PNA avec les acteurs concernés pour les secteurs locaux ciblés. 2017. - Appui à la formulation d'un plan d'action pour le COMNACC afin d'améliorer son opérationnalisation. 2018.	- Réunions de sensibilisation au processus des PNA avec les acteurs concernés pour les secteurs locaux ciblés	- Des réunions de sensibilisation au processus des PNA avec les acteurs infranationaux dans les zones cibles sont organisées - Des mécanismes de dialogue hors ligne et en ligne rassemblant des plateformes nationales et infranationales et reliant les niveaux national et local sont mis en place pour faciliter la coordination et l'interaction (extrants 3.1.1 et 3.1.2)
Travaux préparatoires et formulation du PNA	- Analyse de scénarios climatiques, évaluation de la vulnérabilité et identification des options d'adaptation - 1 PNA sectoriel rédigé	- Études de vulnérabilité réalisées pour les 3 secteurs, et ciblant la zone du Delta du Saloum	- Analyse de scénarios climatiques, évaluation de la vulnérabilité et identification des options d'adaptation pour les 4 secteurs ciblés. Cela se fera lors de la mise en œuvre du projet - 4 PNA sectoriel rédigé	- Évaluation de la vulnérabilité à réaliser pour les secteurs suivants : Élevage, biodiversité, tourisme et ressources en eau (extrant 3.2.1) - Identification de options à réaliser pour les 5 secteurs suivants : biodiversité, élevage, tourisme et ressources en eau - 5 PNA sectoriels (extrant 3.2.1) - 1 plan national d'adaptation agrégé élaboré, s'appuyant sur les PNA

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

				sectoriels élaborés par les quatre projets (extrant 3.2.1)
Stratégies de mise en œuvre		- Évaluation des besoins de financement réalisée en 2019. - Soutien à l'intégration de l'ACC dans le processus d'examen du PAP-PSE. 2018.	- Élaboration d'une stratégie de mise en œuvre du PNA appuyée conjointement par les projets PNA-FPMA et PNA-FVC - Intégration des activités de renforcement des capacités au niveau local.	- Élaboration d'une stratégie de mise en œuvre du PNA conjointement avec le PNA-FPMA (extrant 3.2.2) - Élaboration de stratégies de mise en œuvre infranationales (extrant 2.2) - Soutien au renforcement des capacités des organisations infranationales pour faciliter la mise en œuvre du PNA (Résultat 3.4)
Suivi-évaluation et partage des connaissances		- Analyse des plateformes régionales existantes. 2017. - Soutien à la participation à la CdP et aux événements de partage des connaissances. 2017.	- Mettre en œuvre un ensemble de méthodes de suivi et d'évaluation, et de coordination pour les acteurs institutionnels	- Compléter les efforts nationaux en mettant en place et en testant un cadre local de mesure des résultats comprenant des niveaux de référence, des indicateurs et des cibles (extrant 3.4.3.)

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Carte du Sénégal



Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Annexe B : La lettre de notification d’approbation du FVC



20240308_SEN005_
NoA.pdf

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Annexe C : Le plan d'approvisionnement

Pour les biens, les services et les services de conseil à acquérir, veuillez énumérer les articles, les descriptions relatives aux activités à la section 3, le coût estimé, la méthode d'approvisionnement, le seuil pertinent et les dates estimées. Veuillez inclure ci-dessous le plan d'achat pour au moins la première tranche de décaissement demandée et fournir un plan d'achat complet pour toute la durée de la période de mise en œuvre, s'il est disponible à ce stade.

Élément	Description de l'élément	Coût estimé (en dollars US)	Méthode d'approvisionnement	Seuils (Valeur monétaire Min-Max pour laquelle la méthode d'approvisionnement indiquée doit être utilisée)	Date de démarrage estimée	Date prévue du contrat
Biens et services non liés aux consultations						
Fournitures de bureau	Fournitures de bureau	15 000,00	Processus concurrentiel. Démarchage (par téléphone, achats sur internet, etc.)	En deçà de 5 000 dollars US	T1, / A1 ; A1, A2 ; T1/	T2,A1, T2/A2 ; T2/A3
Équipement informatique	5 ordinateurs portables, 1 scanner/imprimante, 1 photocopieuse	11 000,00	Processus concurrentiel. Démarchage (par téléphone, achats sur internet, etc.)	En deçà de 5 000 dollars US	T1, A1	T1-2, A1
Équipement informatique	Équipement Internet et d'assistance	50 000,00	Processus concurrentiel. Demande de devis écrite	5 000 à 149 999 dollars US	T1, A1	T1-2, A1
Équipement et mobilier	Équipement de bureau et entretien	6 000,00	Processus concurrentiel. Démarchage (par téléphone, achats sur internet, etc.)	En deçà de 5 000 dollars US	T1, A1	T1-2, A1
Formations, ateliers et conférences	Formations, ateliers et conférences (veuillez consulter les notes budgétaires 5, 14 et 21 pour plus de détails)	359 500,00	Processus concurrentiel. Demande de devis écrite	5 000 à 149 999 dollars US	T1/A1-T3/A3	T1-2/A1-T3/A3
Coût afférent à la production imprimée et audiovisuelle	Matériaux d'impression	55 506,00	Processus concurrentiel. Démarchage (par téléphone, achats sur internet, etc.)	En deçà de 5 000 dollars US	T1, 2, 3/A1 ; T1, T2/A2	T1, 2, 3/A1 ; T1, T2/A2
Sous total (en dollars US)		497 006,00				

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Services consultatifs						
Service de contrat	Spécialiste en suivi et évaluation, expert en capacités et spécialiste technique PNA	379 693,00	Processus concurrentiel et publicité et entretien (RACP)	150 000 dollars US et plus	T1, A1	T2, A1
Service de contrat	1 Assistant administratif et financier	104 550,00	Processus concurrentiel et publicité et entretien (CAP)	100,000 à 149 999 dollars US	T1, A1	T2, A1
Prestations contractuelles - Entreprise	L'entreprise doit établir la plate-forme Internet et le service d'assistance	50 000,00	Processus concurrentiel. Appel d'offres ouvert	5 000 à 149 999 dollars US	T1, A2	T1-2, A2
Prestations contractuelles - Entreprise	L'entreprise supervisera les évaluations intégrées des risques climatiques et de la vulnérabilité de haut en bas	61 240,00	Processus concurrentiel. Appel d'offres ouvert	5 000 à 149 999 dollars US	T2, A1	T2-3, A1
Prestations contractuelles - Entreprise	2 contrats d'appui à l'évaluation des risques et au renforcement des capacités dans le secteur de l'élevage et de la biodiversité.	177 500,00	Processus concurrentiel. Appel d'offres ouvert	5 000 à 149 999 dollars US	T2, A1	T3, A1
Prestations contractuelles - Entreprise	Le cabinet doit formuler des PAN sectoriels et un plan national d'adaptation agrégé	53 460,00	Processus concurrentiel. Appel d'offres ouvert	5 000 à 149 999 dollars US	T1, A2	T2, A2
Prestations contractuelles - Entreprise	4 contrats pour effectuer des analyses de coûts et de bénéfices	243 935,00	Processus concurrentiel. Appel d'offres ouvert	5 000 à 149 999 dollars US	T1, A2	T2, A2
Prestations contractuelles - Entreprise	Le cabinet doit formuler quatre PNA sectoriels et un Plan national d'adaptation agrégé	166 775,00	Processus concurrentiel. Appel d'offres ouvert	150 000 dollars US et plus	T3, A2	T4, A2
Prestations contractuelles - Entreprise	Contrat avec une entreprise locale pour l'évaluation des besoins en formation et renforcement des capacités des acteurs locaux dans les 5 régions	92 500,00	Processus concurrentiel. Appel d'offres ouvert	5 000 à 149 999 dollars US	T3, A1	T4, A1
Prestations contractuelles - Entreprise	Contrat avec une entreprise nationale - pour le développement des formations et de coaching	120 000,00	Processus concurrentiel. Appel d'offres ouvert	5 000 à 149 999 dollars US	T1, A2	T1-2, A2
Prestations contractuelles - Entreprise	Contrat de collecte de données en concertation avec l'ANSD (Agence statistique)	60 000,00	Processus concurrentiel. Appel d'offres ouvert	5 000 à 149 999 dollars US	T1, A3	T2, A3
Services professionnels	Audit externe	13 500,00	Contrat direct	5 000 à 149 999 dollars US	T2, A2	T2-3, A2

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Consultant international	Expert international en évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité	84 000,00	Processus concurrentiel. Étude de dossier	10 000 à 99 999 dollars US	T1, A1	T1-2, A1
Consultant international	Expert international en ACC pour la méthodologie normalisée et le projet de PNA	30 000,00	Processus concurrentiel. Étude de dossier	10 000 à 99 999 dollars US	T3, A2	T4, A2
Consultant international	Expert international en financement climatique	45 000,00	Processus concurrentiel. Étude de dossier	10 000 à 99 999 dollars US	T3, A2	T4, A2
Consultant international	Expert en évaluation de projet pour l'atelier d'examen de fin de projet et le rapport	12 000,00	Processus concurrentiel. Étude de dossier	10 000 à 99 999 dollars US	T3, A3	T4, A4
Consultant national	Spécialiste local des politiques sur le changement climatique	4 500,00	Contrat direct	En deçà de 10 000 dollars US	T1, A1	T1, A1
Consultant national	Expert en finances publiques	9 000,00	Contrat direct	En deçà de 10 000 dollars US	T2, A1	T2, A1
Consultant national	Spécialiste en gestion et administration des affaires	9 000,00	Contrat direct	En deçà de 10 000 dollars US	T2, A1	T2, A1
Consultant national	Spécialiste de l'adaptation au changement climatique pour la rédaction de 2 notes d'orientation	13 500,00	Processus concurrentiel. Étude de dossier	10 000 à 99 999 dollars US	T3, A1	T4, A1
Consultant national	Expert en changement climatique pour l'analyse des parties prenantes et les formations en PNA	15 000,00	Processus concurrentiel. Étude de dossier	10 000 à 99 999 dollars US	T2, A1	T3, A1
Consultant national	Spécialiste du changement climatique pour l'évaluation des besoins en matière d'information climatique	9 000,00	Contrat direct	En deçà de 10 000 dollars US	T3, A1	T3, A1
Consultant national	Spécialiste de la gestion des connaissances pour soutenir la gestion du service d'assistance	24 000,00	Processus concurrentiel. Étude de dossier	10 000 à 99 999 dollars US	T1, A3	T1-2, A3
Consultant national	Spécialiste en étude sur l'analyse des écarts liés au changement climatique sur les évaluations de vulnérabilité existantes	9 000,00	Contrat direct	En deçà de 10 000 dollars US	T2, A1	T2, A1
Consultant national	Spécialiste de l'adaptation au changement climatique pour la méthodologie standardisée et le projet de PNA	12 000,00	Processus concurrentiel. Étude de dossier	10 000 à 99 999 dollars US	T1, A3	T2, A3

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Consultant national	Spécialiste des politiques de changement climatique pour l'analyse de l'inventaire des PANA, des CDN et la formulation de la stratégie de mise en œuvre	18 000,00	Processus concurrentiel. Étude de dossier	10 000 à 99 999 dollars US	T1, A3	T1-2, A3
Consultant national	Spécialiste des politiques locales pour la stratégie de mise en œuvre	9 000,00	Contrat direct	En deçà de 10 000 dollars US	T1, A3	T1, A3
Consultant national	Spécialiste en communication pour la stratégie de mise en œuvre	9 000,00	Contrat direct	En deçà de 10 000 dollars US	T1, A3	T1, A3
Consultant national	Spécialiste de la décentralisation pour la formulation de 5 PDC intégrant l'ACC	30 000,00	Processus concurrentiel. Étude de dossier	10 000 à 99 999 dollars US	T4, A2	T1, A3
Consultant national	Spécialiste de l'adaptation au changement climatique pour la formulation de 5 PDC intégrant l'ACC	30 000,00	Processus concurrentiel. Étude de dossier	10 000 à 99 999 dollars US	T4, A2	T1, A3
Consultant national	Spécialiste de la budgétisation participative	9 000,00	Contrat direct	En deçà de 10 000 dollars US	T1, A3	T1, A3
Consultant national	Spécialiste des finances publiques	9 000,00	Contrat direct	En deçà de 10 000 dollars US	T1, A3	T1, A3
Consultant national	Expert en ACC pour la rédaction de notes d'orientation	6 000,00	Contrat direct	En deçà de 10 000 dollars US	T1, A2	T1, A2
Consultant national	Expert sur la question du genre	108 000,00	Processus concurrentiel et publicité et entretien (CAP)	100,000 à 149 999 dollars US	T1, A1	T2, A1
Consultant national	Expert en financement climatique	16 500,00	Processus concurrentiel. Étude de dossier	10 000 à 99 999 dollars US	T1, A3	T2, A3
Consultant national	Spécialiste en suivi et évaluation	18 000,00	Processus concurrentiel. Étude de dossier	10 000 à 99 999 dollars US	T2, A1	T3, A1
Sous total (en dollars US)		2 061 653,00				

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

PASSATION DE MARCHÉS DE BIENS, DE SERVICES et de TRAVAUX		
VALEUR DU CONTRAT	**TYPE D'EXIGENCES**	**MÉTHODE D'APPEL D'OFFRES**
En deçà de 10 000 dollars US	Contrats aux particuliers	Contrat direct
10 000 à 99 999 dollars US	Contrats aux particuliers	Processus concurrentiel. Étude de dossier.
100,000 à 149 999 dollars US	Contrats aux particuliers	Processus concurrentiel et publicité et entretien (CAP)
150 000 dollars US et plus	Contrats aux particuliers	Processus concurrentiel et publicité et entretien (RACP)
En deçà de 5 000 dollars US	Biens, services ou travaux de moindre importance	Processus concurrentiel. Démarchage (par téléphone, achats sur internet, etc.)
5 000 à 149 999 dollars US	Biens, services ou travaux de moindre importance	Processus concurrentiel. Demande de devis écrite
150 000 dollars US et plus	Biens ou travaux	Processus concurrentiel. Publicité dans les médias internationaux
150 000 dollars US et plus	Services	Processus concurrentiel. Publicité dans les médias internationaux
Tout montant dans des circonstances permises	Services, biens ou travaux	Invitation directe ou négociation

En deçà de 10 000 dollars US	Contrats aux particuliers	Contrat direct
10 000 à 99 999 dollars US	Contrats aux particuliers	Processus concurrentiel. Étude de dossier.
150 000 dollars US et plus	Contrats aux particuliers	Processus concurrentiel et publicité et entretien (RACP)
En deçà de 5 000 dollars US	Biens, services ou travaux de moindre importance	Processus concurrentiel. Démarchage (par téléphone, achats sur internet, etc.)
5 000 à 149 999 dollars US	Biens, services ou travaux de moindre importance	Processus concurrentiel. Demande de devis écrite
150 000 dollars US et plus	Biens ou travaux	Processus concurrentiel. Publicité dans les médias internationaux
150 000 dollars US et plus	Services	Processus concurrentiel. Publicité dans les médias internationaux
Tout montant dans des circonstances permises	Services, biens ou travaux	Invitation directe ou négociation

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Annexe D : Les termes de références du Conseil de direction du projet, de l' équipes de projet et du personnel du PNUD

A. Spécialiste technique PNA (Chef de projet), Sénégal
Les termes de références

Ces termes de références détaillent la fourniture de l'appui technique que le bureau de pays du PNUD au Sénégal étendra à l'exécution et à la mise en œuvre du projet financé par le FVC, « Mettre en cohérence la planification nationale et régionale de l'adaptation au Sénégal ».

Le bureau de pays du PNUD fournira les services techniques suivants par le recrutement d'un spécialiste technique en PNA (Chef de projet d'un profil national – Contrat de service), pour une durée de 3 ans. Les coûts encourus pour la prestation des services décrits dans le présent cahier des charges seront prélevés sur le budget du projet. Cette assistance technique sera fournie dans les domaines suivants :

(a) Animation et dialogue réguliers avec les partenaires au développement (mensuels) pour assurer l'alignement des réalisations et des extrants des projets de PNA sur les ODD, le Cadre stratégique des Nations Unies (CSNU), le Plan Sénégal Émergent, la Lettre de politique sectorielle de développement (LPSD), les plans de développement communaux (PDC), les plans de développement départementaux (PDD), ainsi que les plans d'investissement pluriannuels (PIP) et les plans d'investissement annuels (PIA), etc.
(b) Contributions techniques de fond pour aligner les extrants et les résultats des projets sur les initiatives plus larges de gouvernance et de réforme au Sénégal.
(c) Analyse des politiques et contributions techniques pour aligner le projet sur d'autres initiatives liées à l'adaptation (en cours et passées), y compris, mais sans s'y limiter, le Programme de préparation au FVC, le COMFISH, le PAS-PNA, le projet PNA financé par le FEM, le Renforcement des capacités nationales de planification de l'adaptation pour la sécurité alimentaire et la nutrition, AMCC+, etc., avec l'appui d'organismes des Nations Unies et d'autres partenaires techniques et financiers.
(d) Analyse des politiques et contributions pour assurer la cohérence avec les efforts de mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national (CDN)
(e) Concertation et coordination régulières avec le Comité technique du PNA et contributions techniques à la concertation politique aux niveaux local, régional et national sur l'alignement des priorités en matière d'adaptation aux changements climatiques et de développement ;
(f) Contributions techniques de fond, entre autres contributions, à la stratégie d'intégration de l'ACC aux niveaux locaux et au système de suivi et d'évaluation.
(g) Participer et fournir des conseils d'experts à la conception et à l'ordre du jour d'ateliers de formation, des évènements d'encadrement, de mentorat et d'ateliers de sensibilisation au processus PNA au niveaux national et infranational.
(h) Examen par les pairs des principaux termes de référence (TdR) tout au long du projet, en particulier du comité technique du PNA, du processus et de l'équipe de rédaction du PNA, des entreprises internationales et des établissements nationaux de formation qui seront mobilisés pour les évaluations des vulnérabilités et les travaux de hiérarchisation des priorités, etc.
(i) Des orientations de fond pour l'élaboration de produits de connaissance, en particulier le matériel de formation, la boîte à outils de connaissances, la documentation sur les enseignements tirés, le dossier d'information à l'intention des parlementaires et des défenseurs locaux du climat, etc.

Les coûts seront imputés sur les lignes du budget du projet et s'élèveront à 93 000,00 dollars USD/an.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

B. Annexe E : Les termes de références pour le personnel du PNUD **Le Conseiller régional en PNA**

Les termes de références

Ces termes de références détaillent la fourniture de l'appui technique que l'équipe régionale NCE du PNUD basée dans le Centre régional du PNUD étendra à l'exécution et à la mise en œuvre du projet financé par le FVC, « Mettre en cohérence la planification nationale et régionale de l'adaptation au Sénégal ».

L'équipe régionale NCE du PNUD fournira les services techniques suivants par l'intermédiaire d'un conseiller régional en PNA, P4, à raison de 1,2 mois par an, pendant 3 ans. Les coûts encourus pour la prestation des services décrits dans le présent cahier des charges seront prélevés sur le budget du projet. Cette assistance technique sera fournie dans les domaines suivants :

(a) Sensibiliser l'équipe nationale du PNA aux meilleures pratiques et expériences mondiales et régionales en matière de planification de l'adaptation en ce qui concerne les résultats spécifiques de ce programme – par le biais d'un maximum de 2 missions en face à face et d'au moins 5 à 6 réunions d'information virtuelles sur les méthodes de bilan ; l'intégration du changement climatique dans la planification et la budgétisation ; l'analyse spécifique au genre et l'intégration d'une perspective spécifique au genre dans la planification nationale et locale de l'adaptation ; et sur le suivi et l'évaluation de l'adaptation. Continuer d'encadrer et de fournir de la rétroaction tout au long du cycle de projet sur les activités techniques liées à ces sujets.

(b) Fournir des contributions à l'équipe du PNA du Sénégal sur les thèmes actuels et les faits nouveaux concernant la planification de l'adaptation à la CCNUCC et leur pertinence pour les activités nationales ; et fournir des expériences mondiales et régionales sur la manière dont les pays alignent leurs PNA/CDN, la Promesse climatique du PNUD et les axes de travail liés aux ODD.

(c) Identifier les institutions de recherche et les institutions spécialisées qui peuvent s'associer au Sénégal (en particulier la DGPRE et l'ANACIM) pour donner des conseils sur le développement et l'encadrement/coaching en matière d'évaluations de la vulnérabilité, et (avec la DEEC) les méthodes économiques et multicritères de hiérarchisation des priorités ; ainsi que le soutien à la synthèse des leçons sur les meilleures pratiques et les connaissances de la région pour éclairer l'élaboration de notes d'idées de projet prévues.

(d) Produits de connaissance d'évaluation par les pairs élaborés dans le cadre du projet du PNA du Sénégal, y compris l'appui à la mise au point de la boîte à outils de connaissances et d'autres documents.

(e) Faciliter le dialogue et le partage d'expériences entre le Sénégal en organisant au moins 3 ou 4 séminaires en ligne/vidéoconférences et d'autres formes d'échanges virtuels et d'autres pays sur les expériences, les bonnes pratiques, les enseignements et les exemples pertinents pour les plans d'adaptation nationaux, sectoriels et locaux à moyen et long terme, ainsi que les processus de planification et de budgétisation ;

(f) Appuyer le suivi et l'évaluation intégrés de tous les aspects de la performance, y compris les aspects techniques, financiers et opérationnels du portefeuille, et contribuer à l'établissement des rapports trimestriels et à l'établissement des rapports annuels sur l'état d'avancement des projets.

(g) Appuyer les efforts visant à faire en sorte que les activités du PNA du Sénégal soient alignées et coordonnées sur les programmes de développement nationaux, régionaux et mondiaux, y compris, mais sans s'y limiter, les objectifs de développement durable, la CCNUCC et la CDB, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, etc. ;

Les coûts seront imputés sur les lignes du budget du projet et s'élèveront à 25 000,00 dollars USD/an.

C. Chef d'équipe sur les changements climatiques

Les termes de références

Ces termes de références détaillent la fourniture de l'appui technique au projet par le bureau de pays du PNUD. En plus de la prestation des services techniques décrits ci-dessous, le chef d'équipe sur les changements climatiques aura la responsabilité globale de la production des produits à temps, conformément à la portée et dans les limites du budget. Il sera en outre chargé de mettre en liaison les interventions de l'équipe d'appui technique et des spécialistes au sein du bureau de pays de PNUD afin de favoriser les synergies et d'éviter les doublons dans la mise en œuvre d'actions concrètes, en fonction des objectifs et des produits à livrer du projet.

Le bureau de pays du PNUD fournira les services techniques suivants par le biais de l'engagement partiel du chef d'équipe sur le changement climatique, soit l'équivalent de 3 mois par an, pendant 3 ans.

Il sera responsable de :

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

a) Faciliter le dialogue avec les partenaires au développement au Sénégal en alignant les extrants et les résultats du projet PNA avec les CDN, les ODD, le Cadre de partenariat des Nations Unies pour le développement pour le Sénégal, etc.
b) Fournir une analyse des politiques et d'autres contributions techniques pour aligner le projet sur d'autres initiatives liées à l'adaptation soutenues par le PNUD, les agences des Nations Unies et d'autres partenaires de développement au Sénégal, y compris, mais sans s'y limiter, PAS-PNA, PNA-FEM, etc.
c) Fournir des orientations techniques et des contributions techniques aux efforts d'intégration de l'ACC, en particulier le renforcement de la coordination entre les mécanismes nationaux et infranationaux de planification de l'adaptation (COMNACC et COMRECC).
d) Fournir des orientations et des contributions aux évaluations de la vulnérabilité et aux formations dans les 4 secteurs prioritaires ;
e) Examiner par les pairs et promouvoir l'alignement des produits de connaissance, des rapports de projet, etc., sur la Promesse climatique globale du PNUD pour le Sénégal, ainsi que sur les objectifs du PSE ;
f) Diffuser les rapports de projet et répondre aux demandes des parties prenantes concernées ;
g) Assurer la mise en œuvre efficiente et efficace de toutes les composantes du projet telles qu'elles sont retenues lors des réunions de planification des activités de projet ;
h) Coordonner et maintenir une communication étroite avec les partenaires du projet.

Les coûts seront imputés sur les lignes du budget du projet et s'élèveront à 22 500,00 dollars USD/an.

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

ANNEXE F : Le journal des risques du PNUD

Catégories de risques	Risques spécifiques/Description des risques	Probabilité d'occurrence(faible, moyenne, élevée)	Niveau d'impact (faible, moyen, élevé)	Mesures d'atténuation	Entités responsables de la gestion des risques
Politique et organisationnel	Problèmes liés à l'implication et à la coopération des parties prenantes pour fournir des données à l'équipe de projet	Faible	Élevé	Les ministères sectoriels et les agences hydrométéorologiques sont des acteurs clés dans les activités de renforcement des capacités liées aux données climatiques dans ce projet. L'ensemble des organismes gouvernementaux s'engageront clairement à contribuer à la collecte et à la diffusion des données	MEDD, Ministères sectoriels, PNUD
Financier	Les gouvernements n'auront pas les fonds nécessaires pour soutenir les arrangements nationaux, une fois le projet terminé	Faible	Élevé	Le résultat 3.4.2 du projet comprendra l'inventaire des sources de financement de la lutte contre le changement climatique, le suivi du financement et l'élaboration de 2 notes conceptuelles pour un financement supplémentaire, ainsi qu'un mentorat sur le terrain pour l'élaboration de projets bancables. Ceux-ci guideront : la sensibilisation des décideurs ; et la sensibilisation des donateurs potentiels et des investisseurs du secteur privé ;	MEDD, PNUD
Politique et organisationnel	Conflits entre les parties prenantes en ce qui concerne les rôles dans le projet	Faible	Moyen	L'implication des parties prenantes est clairement détaillée dans le plan de participation des parties prenantes par le biais du guide harmonisé sur l'intégration et les parties prenantes sont tenues de respecter leur rôle. Un calendrier sera élaboré pour le processus de PNA du Sénégal et des mises à jour	MEDD, COMNACC, PNUD

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Catégories de risques	Risques spécifiques/Description des risques	Probabilité d'occurrence(faible, moyenne, élevée)	Niveau d'impact (faible, moyen, élevé)	Mesures d'atténuation	Entités responsables de la gestion des risques
				seront communiquées aux parties prenantes ; Un processus de suivi fournira des données probantes pour rendre compte et répondre aux défis cernés pendant la mise en œuvre en surveillant les progrès de la mise en œuvre.	
Politique et stratégique	Manque de volonté politique à soutenir le projet	Faible	Élevé	La sensibilisation des principaux décideurs, y compris les acteurs sectoriels décentralisés (national/infranational) et les parlementaires et maires (niveaux locaux) est intégrée à ce projet. Un soutien sera apporté au gouvernement pour organiser des consultations sur l'avancement du projet à des étapes clés afin de maintenir l'appropriation et l'intérêt du gouvernement pour le projet. La collaboration avec d'autres projets de coopération contribuera à maintenir la visibilité politique.	MEDD, COMRECC, PNUD
Politique et stratégique	Capacités limitées au sein des ministères concernés / capacités humaines qualifiées insuffisantes.	Moyen	Élevé	Une grande partie du projet consiste à renforcer les capacités institutionnelles et réglementaires, en s'appuyant sur les initiatives nationales existantes.	MEDD, Ministères sectoriels, PNUD
Stratégique et organisationnel	Empêcher les parties prenantes susceptibles d'être touchées de participer pleinement aux décisions qui pourraient les concerner	Faible	Faible	Le projet comporte des activités claires visant à impliquer les gouvernements régionaux et locaux, les champions du climat et les parties prenantes. L'équipe de mise en œuvre du projet effectuera en outre un suivi et une	MEDD, COMNACC, COMRECC, PNUD

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Catégories de risques	Risques spécifiques/Description des risques	Probabilité d'occurrence(faible, moyenne, élevée)	Niveau d'impact (faible, moyen, élevé)	Mesures d'atténuation	Entités responsables de la gestion des risques
				évaluation en temps réel de chaque activité d'engagement des parties prenantes afin de s'assurer que ces processus sont pleinement inclusifs.	
Opérationnel	Blanchiment d'argent, financement du terrorisme et pratiques interdites	Faible	Faible	La subvention sera mise en œuvre par le PNUD en tant que partenaire d'exécution et toutes les activités seront donc menées dans le plein respect du cadre politique du PNUD. Dans la mesure où le PNUD s'appuiera sur des fournisseurs tiers, les procédures d'achat du PNUD s'appliqueront pour garantir le respect des principes fondamentaux du PNUD en matière d'achat du meilleur rapport qualité-prix, d'équité, d'intégrité, de transparence, de sélection concurrentielle et d'intérêt supérieur du PNUD.	PNUD

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0

Annexe G : Rapport d'assurance qualité des projets du PNUD

Docusign Envelope ID: 544CC8AE-C4A1-4BF3-A1DF-11B2F414BFE0